

LES PERFORMANCES À L'EXPORT DES FILIÈRES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

SITUATION EN 2020



SOMMAIRE

1

DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE DU TABLEAU DE BORD / P.02

2

ÉVOLUTION DES MONNAIES / P.03

3

SYNTHÈSE DES EXPORTATIONS FRANÇAISES EN 2020 / P.04

4

EXPORTATIONS PAR FILIÈRES / P.06

5

IMPORTATIONS PAR FILIÈRES / P.07

6

BALANCE COMMERCIALE PAR FILIÈRES / P.08



ANALYSE D'ENSEMBLE / P.10

7

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPORTATIONS / P.13



ANALYSE PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES / P.16

8

PARTS DE MARCHÉ PAR FILIÈRES / P.18

9

PERFORMANCES DES PRINCIPAUX MARCHÉS PAR FILIÈRES / P.19



ANALYSE PAR FILIÈRES / P.35

ANNEXE

NOTE MÉTHODOLOGIQUE / P.45



1

DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE DU TABLEAU DE BORD

● Tous produits agricoles et agroalimentaires

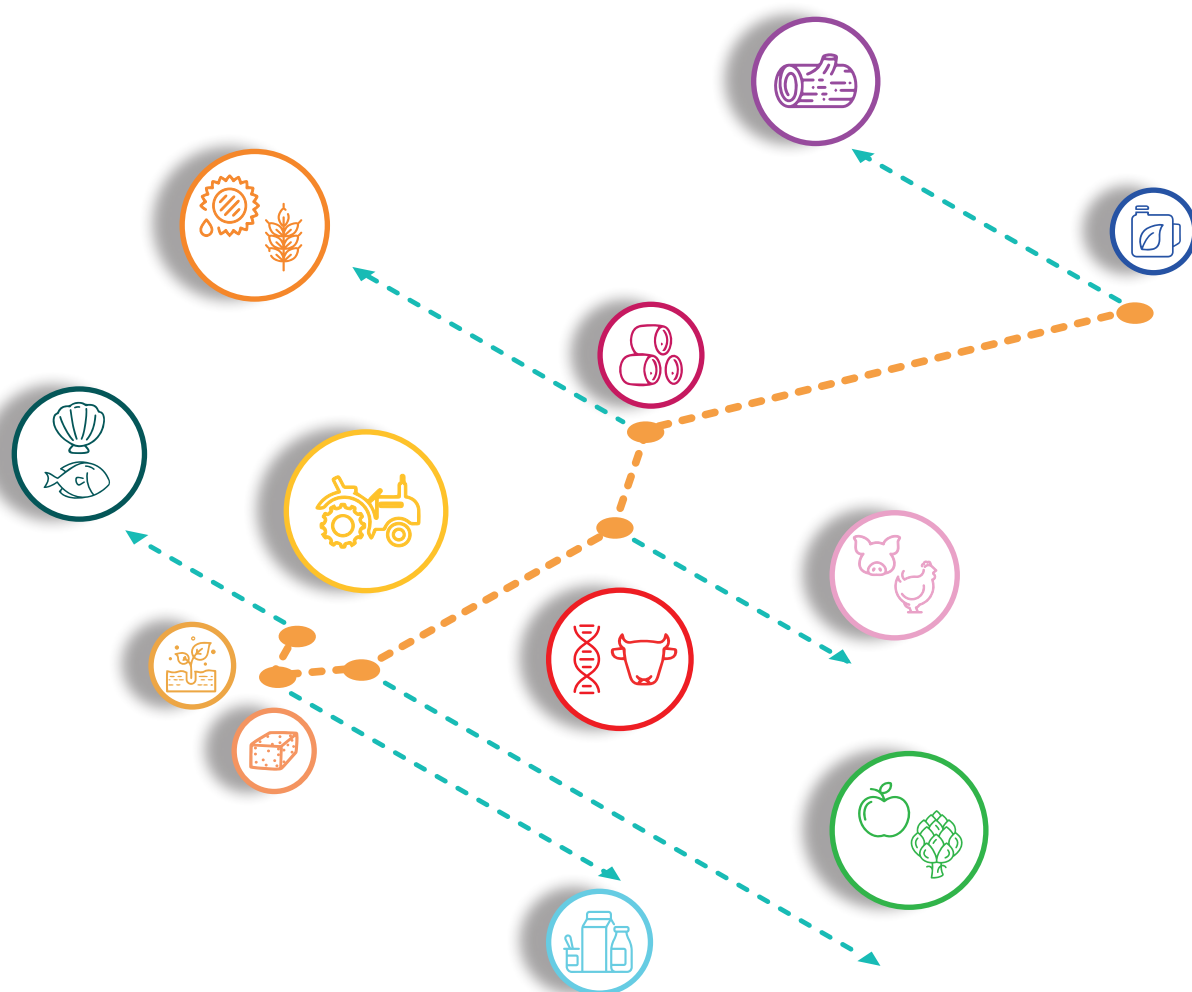
- Animaux vivants et génétique
- Céréales
- Fruits et légumes
- Lait et produits laitiers
- Oléagineux
- Pêche et aquaculture
- Produits d'épicerie
- Sucre
- Viandes et produits carnés
- Vins et spiritueux
- Autres produits agricoles et agroalimentaires, dont semences et plants

● Bois et dérivés

● Biodiesel

● Engrais et produits phytosanitaires

● Machinisme agricole et agroalimentaire

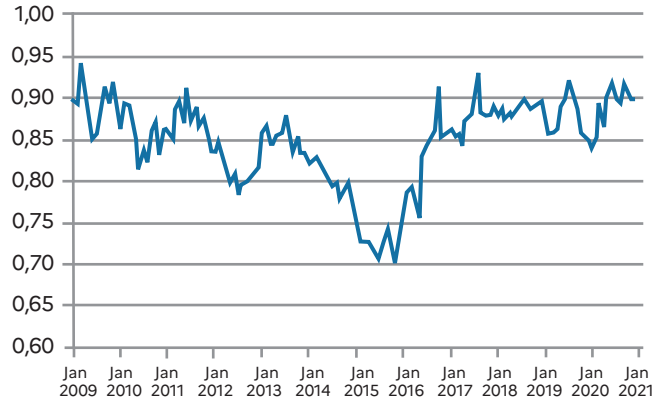


2

ÉVOLUTION DES MONNAIES

Valeur de l'euro par rapport à autres monnaies.

 Livre Sterling



 Dollar US



 Real (Brésil)



 Yuan (Chine)



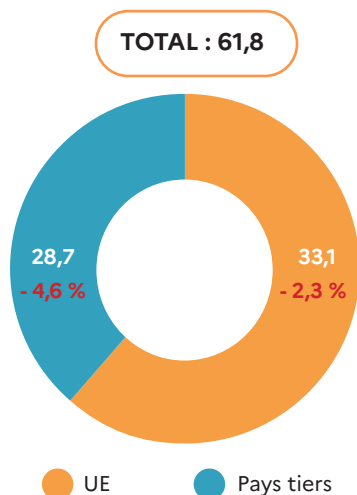
3

SYNTHÈSE DES EXPORTATIONS FRANÇAISES EN 2020

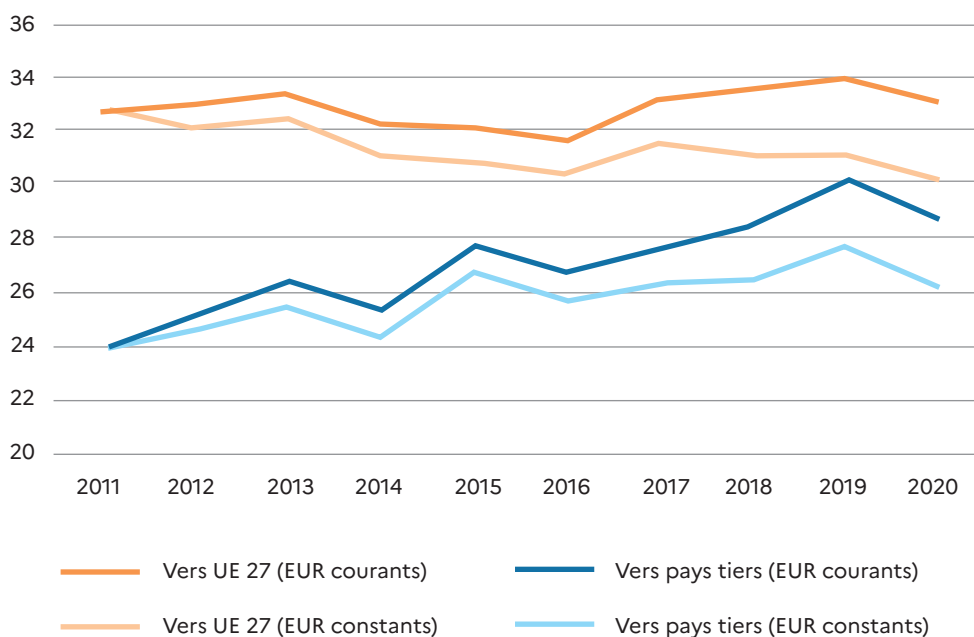
Tous produits agricoles et agroalimentaires.

Répartition des exportations françaises entre pays tiers et Union européenne

En milliards d'euros – 2020
Évolution en % par rapport à 2019

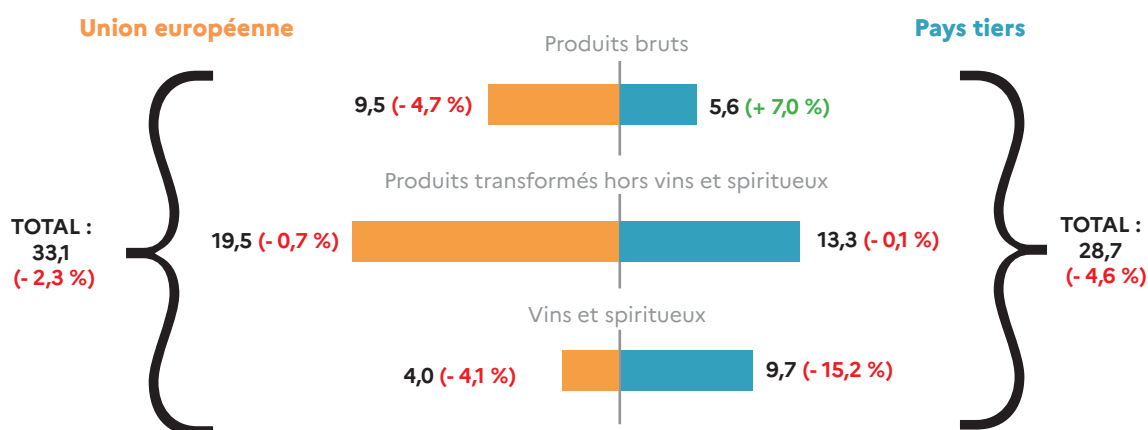


Évolution des exportations depuis dix ans Tous produits agricoles et agroalimentaires (Md€)



Source : FranceAgriMer d'après TDM et DGDDI

En Md€ - Cumul sur 2020
(Évolution en % par rapport à 2019)



Parts de marché de la France	Tous produits agricoles et agroalimentaires		Produits transformés hors Vins et spiritueux		Vins et spiritueux	
Vers le Monde	4,6 %	(-0,2)	3,8 %	(-0,1)	17,5 %	(-1,0)
Vers UE	7,2 %	(-0,1)	6,7 %	(-0,1)	16,1 %	(-0,4)
Vers pays tiers	3,2 %	(-0,2)	2,3 %	(-0,0)	18,2 %	(-1,2)

Source : FranceAgriMer d'après TDM et DGDDI

Positionnement mondial de la France comme fournisseur

Produits bruts			Produits transformés		
Rang	Pays	Exportations (M€)	Rang	Pays	Exportations (M€)
1	États-Unis	64 161	1	États-Unis	66 323
2	Brésil	39 428	2	Allemagne	62 521
3	Pays-Bas	34 409	3	Pays-Bas	61 752
4	Chine	26 746	4	France	45 751
5	Espagne	20 998	5	Chine	38 400
6	Canada	20 836	6	Italie	37 879
7	Inde	19 438	7	Brésil	33 965
8	Mexique	17 412	8	Espagne	32 114
9	France	15 187	9	Belgique	32 043
10	Argentine	11 884	10	Pologne	28 973

NB : se référer aux diapositives des pages 46 et 47 de l'annexe méthodologique pour les sources de ces tableaux.

Clients de la France

Tous les produits agricoles et agroalimentaires		
Rang	Pays	Exportations (M€)
1	Allemagne	6 674
2	Belgique	6 340
3	Royaume-Uni	5 378
4	Italie	5 136
5	Espagne	4 733
6	États-Unis	4 473
7	Pays-Bas	3 848
8	Chine	3 198
9	Suisse	1 846
10	Algérie	1 279

Source : FranceAgriMer d'après TDM

4

EXPORTATIONS PAR FILIÈRES

Produits bruts :	15 187 M€
Produits transformés hors vins et spiritueux :	32 874 M€
Vins et spiritueux :	13 789 M€

Total produits agricoles et agroalimentaires : 61 849 M€

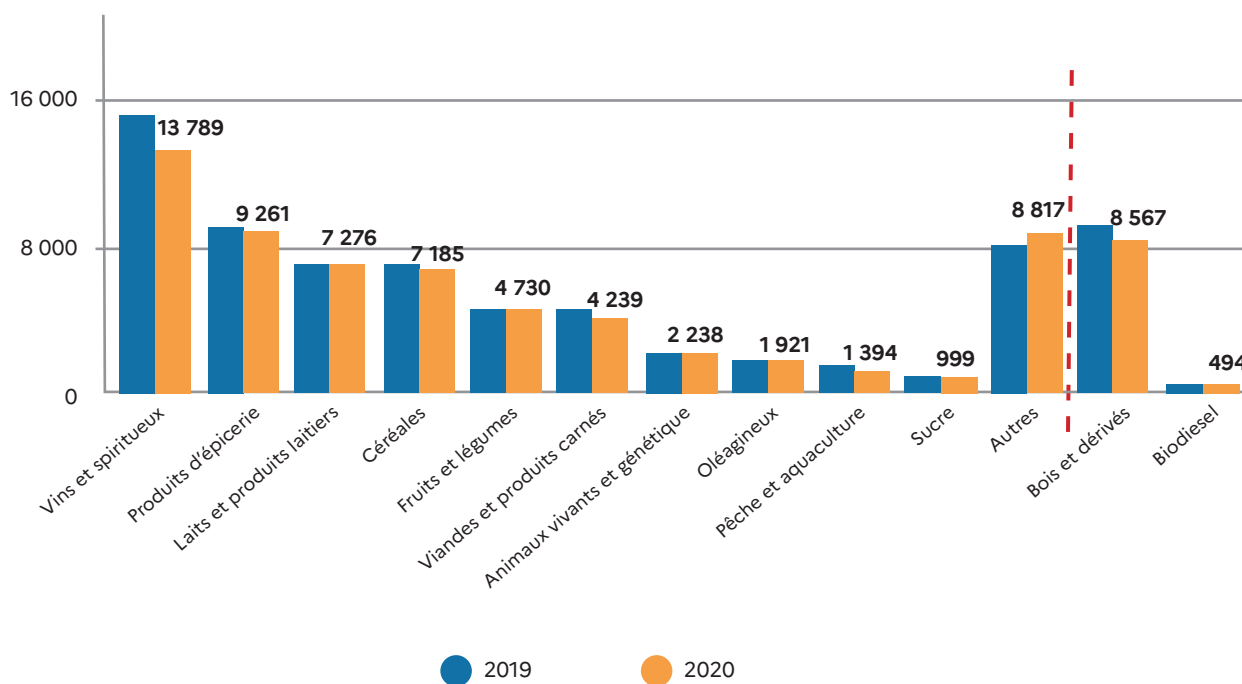
(- 3,4 % par rapport à 2019)

Bois et dérivés :	8 567 M€
Biodiesel :	494 M€

Toutes filières confondues : 70 910 M€

(- 4,3 % par rapport à 2019)

En M€ - Cumul sur 12 mois



Source : Douane française

5

IMPORTATIONS PAR FILIÈRES

Produits bruts :	14 459 M€
Produits transformés hors vins et spiritueux :	38 151 M€
Vins et spiritueux :	3 095 M€

Total produits agricoles et agroalimentaires : 55 706 M€

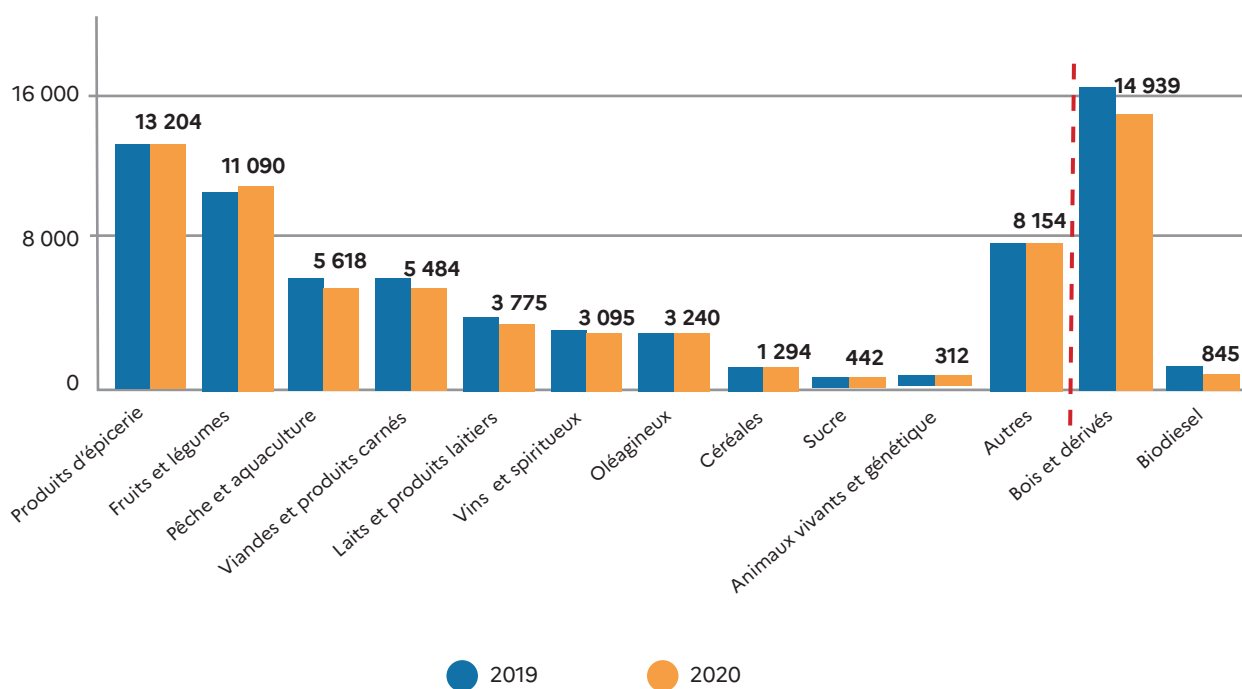
(- 1,0 % par rapport à 2019)

Bois et dérivés :	14 939 M€
Biodiesel :	845 M€

Toutes filières confondues : 71 490 M€

(- 4,3 % par rapport à 2019)

En M€ - Cumul sur 12 mois



Source : Douane française

6

BALANCE COMMERCIALE PAR FILIÈRES

Produits bruts :	728 M€
Produits transformés hors vins et spiritueux :	- 5 278 M€
Vins et spiritueux :	10 693 M€

Total produits agricoles et agroalimentaires : 6 143 M€

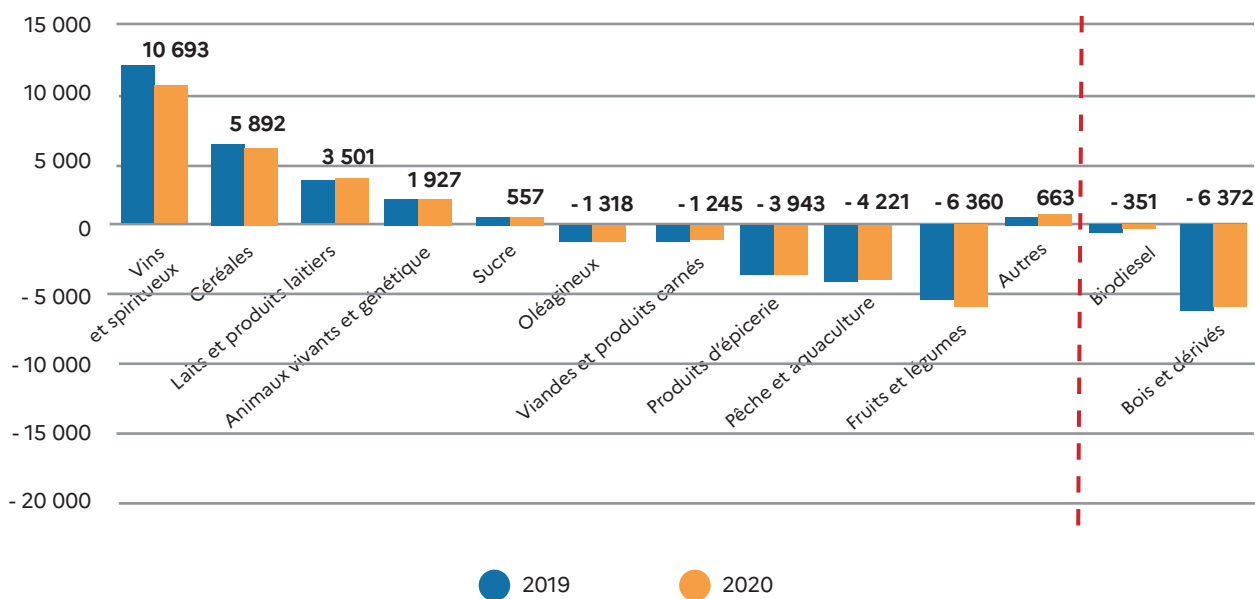
(- 20,5 % par rapport à 2019)

Bois et dérivés :	- 6 372 M€
Biodiesel :	- 351 M€

Toutes filières confondues : - 580 M€

(La balance qui était positive en 2019 devient négative en 2020)

En M€ - Cumul sur 12 mois



Source : Douane française



ANALYSE D'ENSEMBLE (2020)

Produits agricoles et agroalimentaires



FAITS MARQUANTS

Repli significatif de la valeur de nos exportations en 2020 par rapport à 2019 (- 3 %), principalement dû à une forte baisse des exportations au moment du premier confinement en avril et mai 2020 (- 15 % par rapport à 2019).

Erosion de notre part de marché dans les exportations mondiales principalement due à l'impact négatif du premier confinement qui a été plus marqué en France que dans l'Union européenne dans son ensemble ou dans le reste du monde.

Diminution du solde positif de nos échanges de produits agricoles et agroalimentaires avec les pays tiers (- 10 %) et aggravation du déficit avec les pays de l'Union européenne à 27, dans les deux cas due à la baisse de nos exportations.

En 2020, les produits agricoles et agroalimentaires ont fourni le troisième poste d'excédent commercial de notre pays avec 6,1 Md€, après les secteurs « Aéronautique et spatial » (16,5 Md€) et « Chimie, parfums, cosmétique » (12,9 Md€) mais devant le secteur « Pharmacie » (5 Md€). À l'exception des produits pharmaceutiques, qui enregistrent une progression (+ 4,7 % de hausse des exportations par rapport à 2019), l'ensemble des secteurs de biens voient leurs échanges se replier. Le secteur le plus fortement touché par la baisse des exportations est l'aéronautique (- 45,5 % par rapport à 2019), durement frappé par la crise. Moins exposées, les exportations agricoles et agroalimentaires ont mieux résisté (- 3,4 %). La période couverte dans cette édition du Tableau de bord est marquée dans sa presque totalité par les conséquences de la crise Covid-19 et des mesures de confinement imposées à partir du mois de mars 2020 non seulement en France mais aussi dans de nombreux autres pays. Pour le secteur agroalimentaire, la fermeture partielle ou totale du circuit de restauration hors domicile partout dans le monde depuis le début du deuxième trimestre 2020 a particulièrement impacté certaines filières, comme la filière vitivinicole déjà affectée par la mise en place de taxes additionnelles par les États-Unis dans le cadre du panel Airbus/Boeing.

En 2020, la valeur des exportations françaises de produits agricoles et alimentaires s'est réduite significativement par rapport à 2019 (- 3,4 %) pour s'établir à 61,8 Md€.

La valeur de ces exportations vers les autres membres de l'Union européenne a baissé moins fortement (- 2,3 %) pour s'établir à 33,1 Md€. Ainsi, la part des exportations de la France destinée à l'Union européenne a légèrement augmenté en passant de 53 % à 54 %.

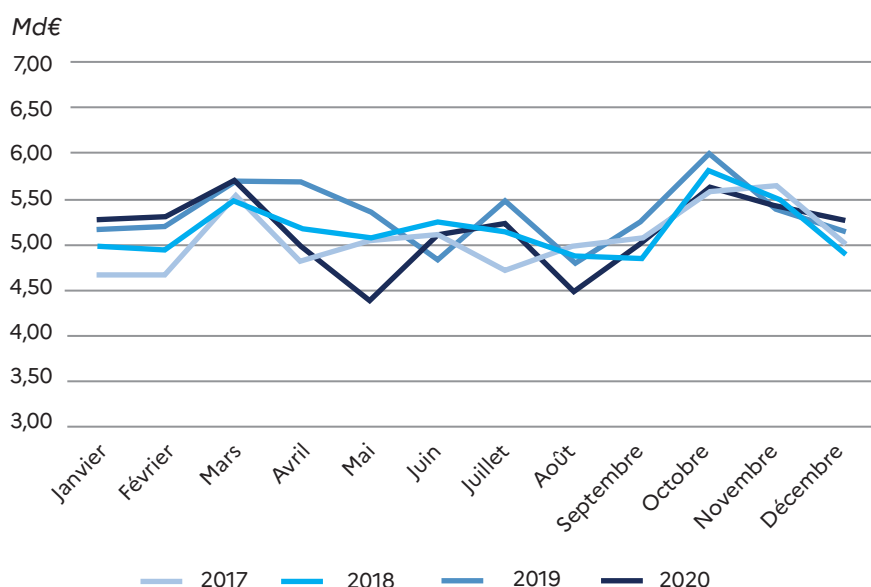
En revanche, avec un montant de 28,7 Md€, la valeur des exportations françaises de produits agricoles et alimentaires vers les pays tiers accuse une baisse de 4,6 % en 2020 par rapport à 2019.

Dans un contexte marqué par des mesures de confinement partout dans le monde pendant presque toute l'année 2020, **la France s'est maintenue au 6^{ème} rang des exportateurs au niveau mondial, mais avec une part de marché de 4,6 %, en baisse de 0,2 point.**

¹ Dans tout ce document, il s'agit de l'Union européenne à 27 membres sans le Royaume-Uni, aussi bien pour 2020 que pour toutes les années antérieures.

La situation sanitaire particulière de 2020 n'a entraîné de baisse significative de la valeur des exportations françaises que pendant les mois d'avril et mai comme le montre le graphique suivant :

Exportations France - Tous produits agricoles et agroalimentaires



Source : FranceAgriMer d'après Douane française

Ainsi, la diminution d'un peu plus de 3 % de la valeur des exportations françaises en 2020 par rapport à 2019 résulte principalement d'une baisse de 15 % au cours des mois d'avril et de mai, observée aussi bien vers l'Union européenne que les pays tiers, et d'une stabilité sur les autres mois de l'année en moyenne.

Du côté des importations dont la valeur a légèrement diminué en 2020 par rapport à 2019 (- 1 %), la baisse observée pendant les mois d'avril et mai 2020 est de l'ordre de 10 % seulement (aussi bien en provenance de l'Union européenne que des pays tiers). En moyenne sur le reste de l'année, on constate une très légère hausse des importations par rapport à 2019, de l'ordre de 1 %.

Il faut noter cependant que cette baisse de la valeur des échanges observée en avril et mai 2020 (période de confinement) par rapport à la même période de 2019 a été plus marquée en France que dans l'Union européenne où les exportations n'ont reculé que de 3 % (contre 15 % en France) et les importations de 6 % (contre 10 % en France). De même, la valeur des échanges mondiaux de produits agricoles et agroalimentaires n'a diminué que de 3 % en avril/mai 2020 par rapport à avril/mai 2019. Cette réduction des échanges début 2020 a entraîné un ralentissement de la croissance de la valeur des échanges mondiaux qui n'a été que de 1 % en 2020 contrairement à 4 % en moyenne sur les dix années précédentes.

En 2020, la balance commerciale de la France **reste largement excédentaire de 6,1 Md€, mais en baisse de 21 %** par rapport à 2019. Ce solde se décompose en **un excédent de 10,4 Md€ avec les marchés pays tiers**, en baisse de 9% par rapport à 2019, et un **déficit de 4,3 Md€ avec les marchés UE**, en hausse de 15 % par rapport à 2019. Etant donné que le solde de la valeur de nos échanges avec le Royaume-Uni est largement positif, notre déficit vis-à-vis de l'Union européenne à 27 est beaucoup plus important que ce qu'il était vis-à-vis de l'Union européenne à 28. Pour mémoire, ce déficit était de l'ordre de 1 Md€ en 2019 avant le Brexit. Inversement, notre excédent vis-à-vis des pays tiers apparaît plus important depuis le Brexit. Pour mémoire, cet excédent avant le Brexit était de 8,7 Md€ en 2019.

L'accroissement de notre déficit vis-à-vis des autres pays de l'Union européenne est dû au fait que, pendant la période de confinement, les exportations françaises ont été plus ralenties (- 15 %) que ne l'ont été les importations (- 9 %).

Les exportations de produits bruts atteignent 15,2 Md€, sans changement par rapport à 2019 (- 5 % vers l'UE mais + 7 % vers les pays tiers). Les exportations de produits transformés (y compris vins et spiritueux) se sont élevées à 46,7 Md€, en baisse de 4 % par rapport à la période précédente (- 1 % vers l'UE et - 7 % vers les pays tiers). **Ces résultats placent la France au 9^{ème} rang pour les exportations de produits bruts**, derrière les États-Unis, le Brésil, les Pays-Bas, la Chine, l'Espagne, le Canada, l'Inde et le Mexique. Par ailleurs, **la France est au 4^{ème} rang mondial pour les exportations de produits transformés**, derrière les États-Unis, l'Allemagne et les Pays-Bas.

Une analyse plus détaillée des performances à l'export filière par filière est présentée plus loin dans ce document. Il est cependant intéressant de noter dès à présent que la filière Vins et spiritueux est à l'origine de 90 % de la baisse de la valeur de nos exportations de produits agricoles et agroalimentaires vers le reste du monde en 2020. Avec la filière Pêche et aquaculture, il s'agit des deux filières pour lesquelles la baisse a été la plus forte, à hauteur de 12 % pour les vins et spiritueux et de 11 % pour la pêche et l'aquaculture. Il s'agit également des deux filières pour lesquelles l'impact négatif du premier confinement a été le plus marqué. Pour toutes les autres filières, la variation de la valeur des exportations entre 2019 et 2020 est restée comprise entre - 5 % et 5 %.

Bois et dérivés et biodiesel

En incluant le bois et dérivés et le biodiesel, les exportations agricoles et agroalimentaires de la France atteignent 70,9 Md€, en baisse de 4 % par rapport à 2020.

La France est :

- le 14^{ème} exportateur (8,6 Md€, en baisse de 10 %) de **bois et dérivés** avec 2,5 % de parts de marché, en baisse de 0,1 point, et un solde commercial de - 6,4 Md€ ;
- le 7^{ème} exportateur (0,5 Md€, en baisse de 9 %) de **biodiesel** avec 3,3 % de parts de marché en baisse de 0,5 point et un solde commercial est de - 0,4 Md€.

Machinisme agricole et agroalimentaire, engrais et produits phytosanitaires

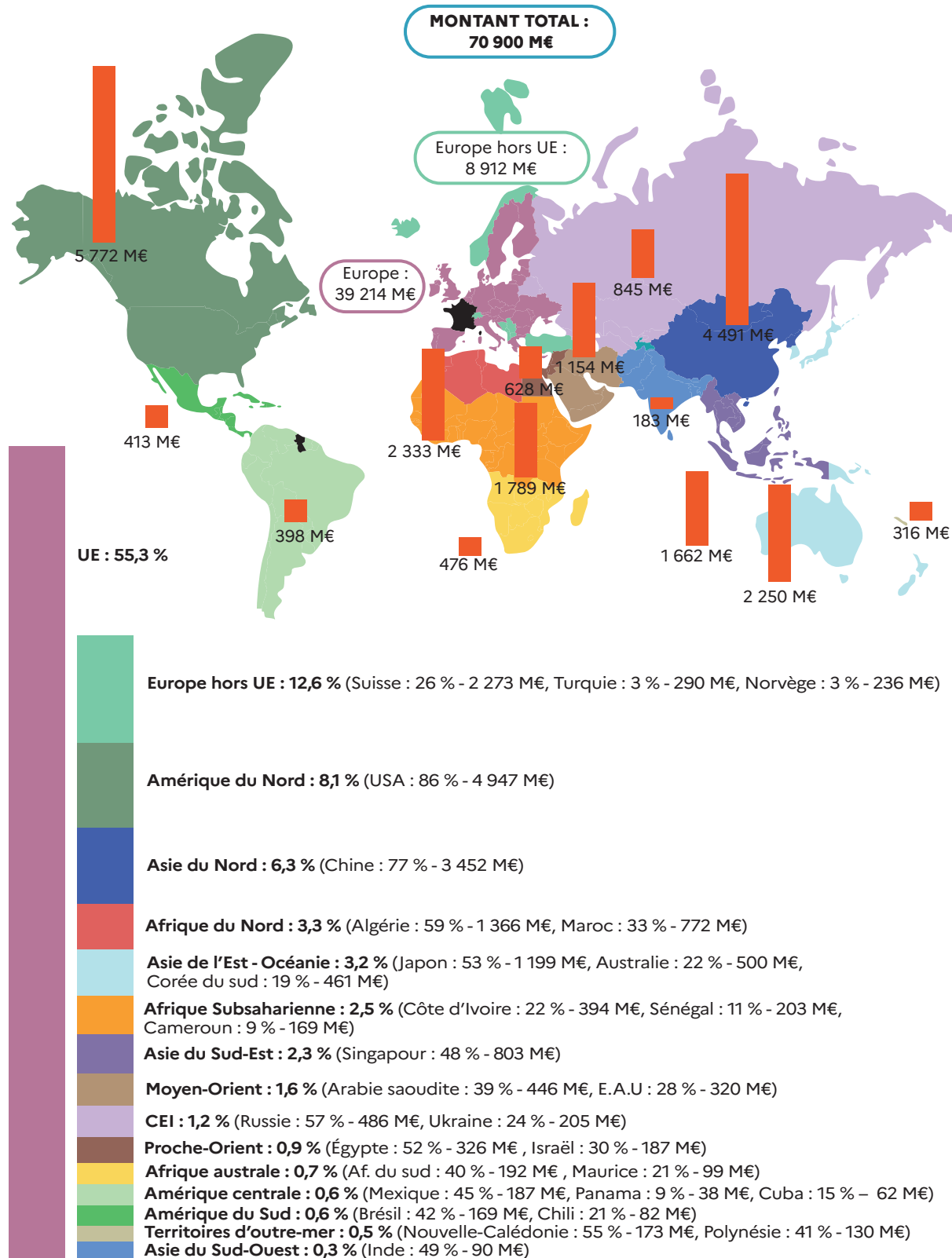
Sur ces secteurs, la France est :

- le 7^{ème} exportateur (7,4 Md€, en baisse de 11 %) de **machinisme agricole et agroalimentaire** avec 4,6 % de part de marché, en baisse de 0,2 point, et un solde commercial de - 1,6 Md€ ;
- le 6^{ème} exportateur (4,1 Md€, en hausse de 3 %) **d'engrais et produits phytosanitaires** avec 5,2 % de part de marché en hausse de 0,1 point et un solde commercial de 0,6 Md€.

7

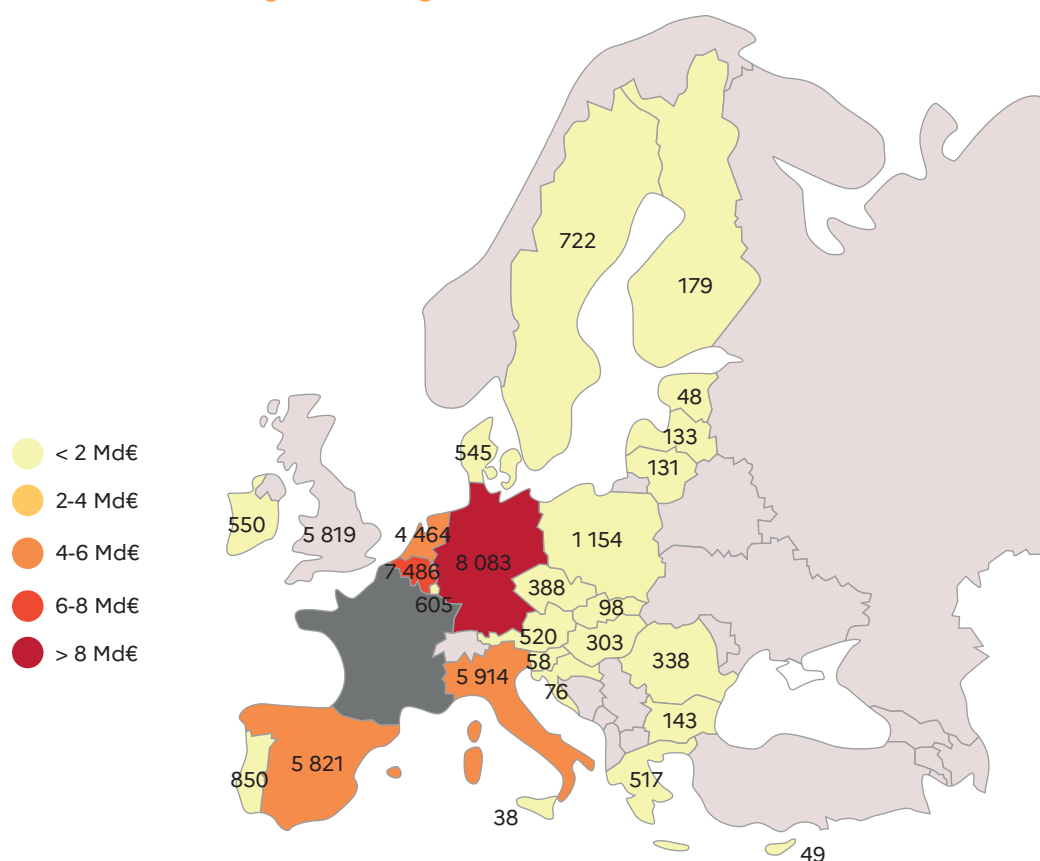
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPORTATIONS

Exportations des produits agricoles et agroalimentaires, bois et dérivés et biodiesel par zones géographiques en M€ (par ordre décroissant d'importance des marchés en valeur) en 2020.



Source : FranceAgriMer d'après TDM

Union européenne
Produits agricoles et agroalimentaires, bois et dérivés et biodiesel

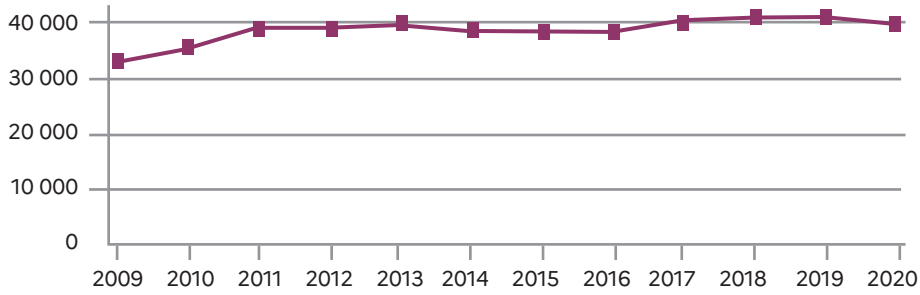


Rang	Pays client	Export (M€)	Var. 2020 contre 2019
1	Allemagne	8 083	-2,6 %
2	Belgique	7 486	-2,4 %
3	Italie	5 914	-8,9 %
4	Espagne	5 821	-6,6 %
5	Pays-Bas	4 464	2,5 %
6	Pologne	1 154	0,9 %
7	Portugal	850	-5,9 %
8	Suède	722	0,6 %
9	Luxembourg	605	-1,9 %
10	Irlande	550	8,3 %
11	Danemark	545	-0,9 %
12	Autriche	520	0,3 %
13	Grèce	517	-11,1 %
14	République Tchèque	388	-8,3 %
15	Roumanie	338	-4,6 %
16	Hongrie	303	-1,0 %
17	Finlande	179	-5,9 %
18	Bulgarie	143	-7,6 %
19	Lettonie	133	-8,1 %
20	Lituanie	131	6,6 %
21	Slovaquie	98	2,8 %
22	Croatie	76	2,8 %
23	Slovénie	58	0,6 %
24	Chypre	49	-31,9 %
25	Estonie	48	-6,8 %
26	Malte	38	-19,7 %

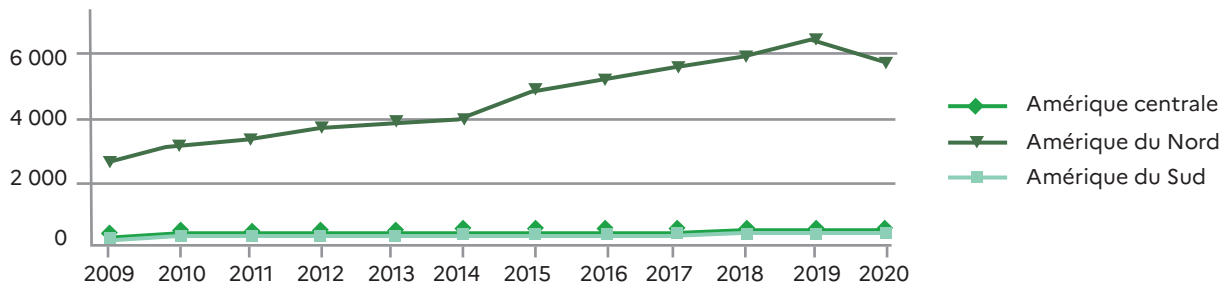
Source : FranceAgriMer d'après TDM

Évolution temporelle par zone d'exportation
Tous produits agricoles et agroalimentaires + Bois et dérivés + Biodiesel - M€

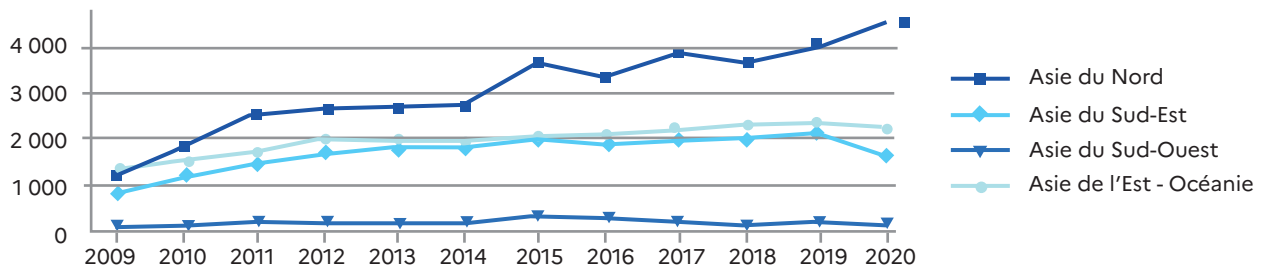
Union Européenne



Amérique

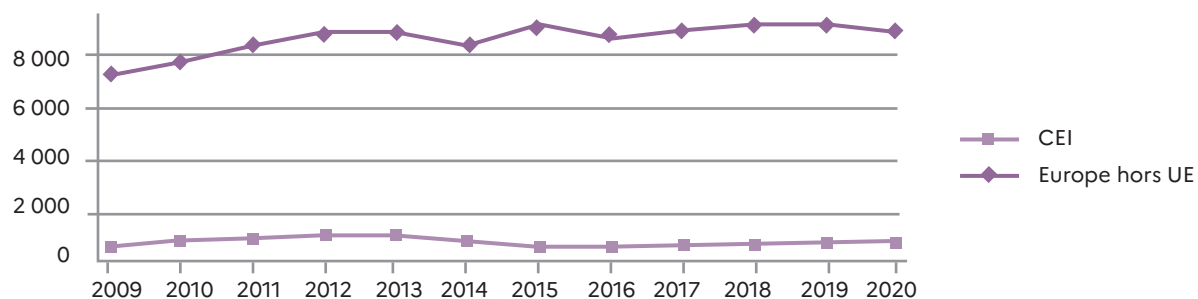


Asie et Océanie

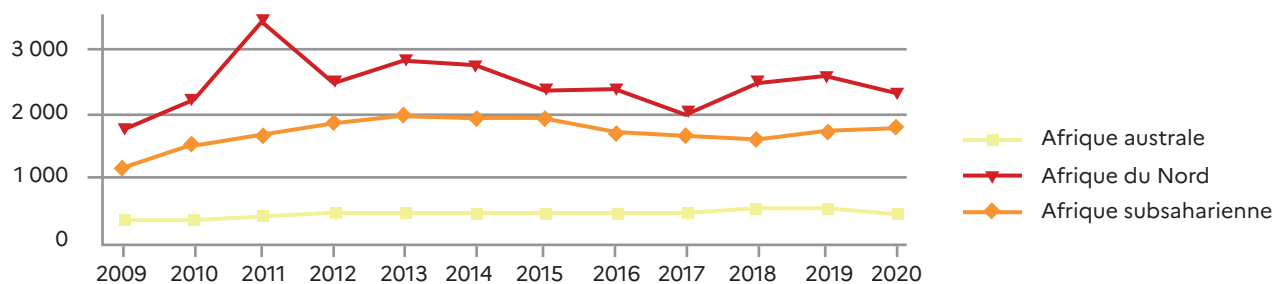


Évolution temporelle par zone d'exportation
Tous produits agricoles et agroalimentaires + Bois et dérivés + Biodiesel - M€

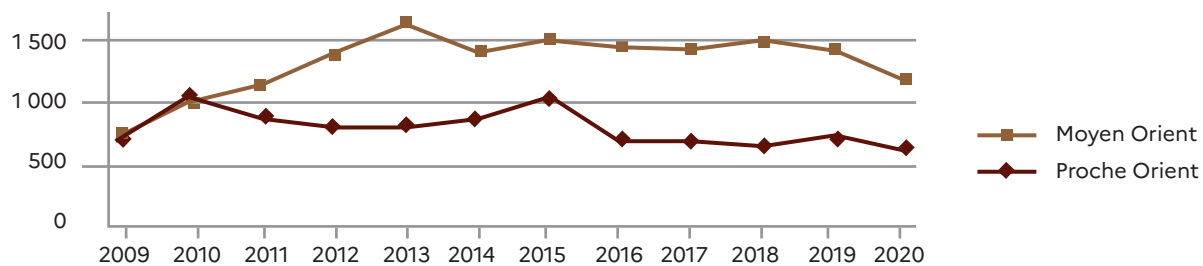
Europe hors UE et pays de l'ex-CEI



Afrique



Proche et Moyen Orient





ANALYSE PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES (2020)

Produits agricoles et agroalimentaires + Bois et dérivés + Biodiesel

En 2020 comme en 2019, les exportations à destination des autres pays de l'Union européenne à 27 représentent 55 % de la valeur totale des exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires, de bois et dérivés et de biodiesel. Ces exportations sont très concentrées vers un petit nombre de pays puisque nos cinq premiers clients états membres absorbent plus de 80 % de nos exportations.

En 2020, les cinq premiers clients de la France dans l'Union européenne à 27 sont l'Allemagne (8,1 Md€ d'exportations, - 3 % par rapport à 2019), la Belgique (7,5 Md€, - 2 %), l'Italie (5,9 Md€, - 9 %), l'Espagne (5,8 Md€, - 7 %) et les Pays-Bas (4,5 Md€, + 2 %). Il faut noter cependant que les exportations vers les Pays-Bas et dans une moindre mesure vers la Belgique sont souvent destinées à de la réexportation, aussi bien à l'intérieur de l'Union européenne que vers les pays-tiers. Les statistiques douanières disponibles ne permettent pas de quantifier ces flux de transit ni de déterminer les destinations finales.

En ce qui concerne les pays tiers, la première zone d'exportation pour la France est l'Europe hors Union européenne, constituée principalement du Royaume-Uni (6,0 Md€, - 3 %), de la Suisse (2,3 Md€, + 2 %), de la Turquie et de la Norvège. Il faut noter que le Royaume-Uni, qui était traditionnellement le cinquième client de la France, en est devenu le troisième en 2020 en passant devant l'Italie et l'Espagne. Il s'agit aussi de notre marché pays-tiers le plus important.

Les autres principaux marchés extérieurs à l'Union européenne sont :

- l'Amérique du Nord (5,7 Md€), avec les États-Unis pour 4,9 Md€ en repli de 13% à cause de la baisse des exportations de vins ;
- l'Asie du Nord (4,5 Md€), avec la Chine pour 3,5 Md€ en hausse de 20% grâce à un accroissement des ventes de blé et de viande porcine ;
- l'Afrique du Nord (2,3 Md€), avec l'Algérie pour 1,4 Md€ en baisse de 7% à cause du ralentissement des exportations d'animaux vivants et de céréales, mais qui reste de loin notre premier client pour le blé ;
- l'Asie de l'Est et l'Océanie (2,2 Md€), avec le Japon pour 1,2 Md€ en baisse de 9% à cause d'une diminution des ventes de vin non compensée par la croissance des ventes de petfood ;
- l'Afrique sub-saharienne (1,8 Md€), en hausse de 3% grâce aux exportations de blé ;
- l'Asie du Sud-Est (1,7 Md€), avec Singapour pour 0,8 Md€, en baisse de 27% à cause de la réduction des ventes de vins et de spiritueux.

8

PARTS DE MARCHÉ PAR FILIÈRE

DONNÉES 2020	Performance de la France			Leader mondial	Principal concurrent européen de la France	Tendance	Part de marché des 27 pays de l'UE (%)
	Part de marché mondiale (%)	Évol. (en points)	Rang mondial				
Produits agricoles et agroalimentaires	4,60	-0,2	6	États-Unis	Pays-Bas		39
Vins et spiritueux	17,50	-1,0	1	France	Italie		56
Produits d'épicerie	4,50	-0,1	7	Allemagne	Allemagne		50
Laits et produits laitiers	8,90	0,2	4	Nouvelle-Zélande	Pays-Bas		63
Céréales	6,40	-0,4	7	États-Unis	Allemagne		25
Fruits et légumes	2,30	-0,1	13	Chine	Espagne		35
Viande et produits carnés	2,80	-0,1	11	États-Unis	Pays-Bas		43
Animaux vivants et génétique	10,80	0,1	1	France	Pays-Bas		55
Oléagineux	1,30	-0,1	12	Brésil	Pays-Bas		13
Pêche et aquaculture	1,20	=	23	Chine	Pays-Bas		25
Sucre*	4,20	-0,4	4	Brésil	Allemagne		19
Autres	4,40	0,1	5	Pays-Bas	Pays-Bas		47
Bois et dérivés	2,60	-0,1	14	Chine	Allemagne		45
Machinisme agricole et agroalimentaire	4,60	-0,2	7	Allemagne	Allemagne		53
Engrais et produits phytosanitaires	5,10	0,3	6	Chine	Allemagne		30
Biodiesel	3,70	-0,5	7	Pays-Bas	Pays-Bas		83

Explication des modalités de détermination de la colonne « Tendance »		Part de marché de la France		
		Hausse	Stabilité	Baisse
Évolution de la part de marché de la France par rapport au principal pays de l'UE concurrent	Amélioration			
	Stabilité			
	Détérioration			

* Les exportations de sucre de l'Australie ne sont pas prises en compte car non disponibles.

(Données manquantes pour l'Iran depuis avril 2019).

9

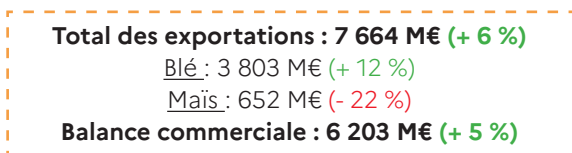
PERFORMANCES DES PRINCIPAUX MARCHÉS PAR FILIÈRES



Comment lire les graphiques par filières ?

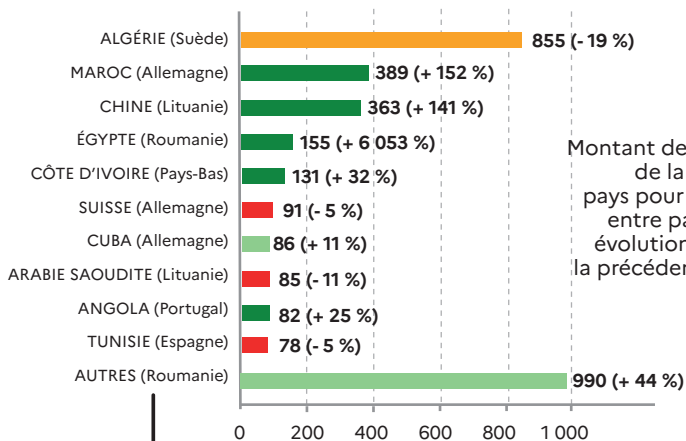


EXEMPLE DE PRÉSENTATION FILIÈRE - En M€



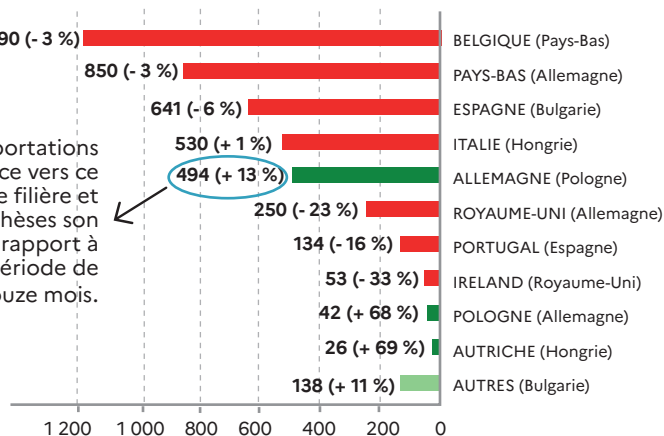
Évolution par rapport aux 12 mois précédents.

Pays tiers : 3 305 M€



Union européenne : 4 359 M€

Montant des exportations de la France vers ce pays pour cette filière et entre parenthèses son évolution par rapport à la précédente période de douze mois.



En MAJUSCULES, les 10 premiers pays clients de la France (clients pays tiers à gauche, clients au sein de l'UE à droite).

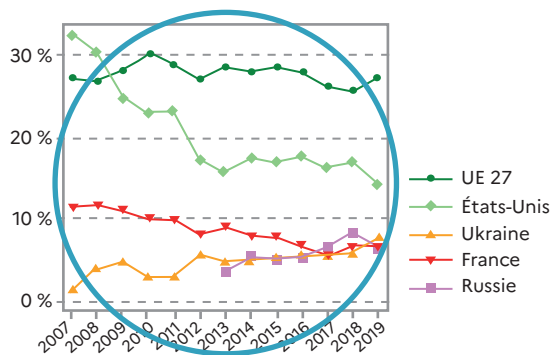
Entre (parenthèses) pour chacun, le pays de l'UE qui est le plus grand concurrent de la France pour cette filière sur ce pays.

Barre jaune-orange : baisse de la part de la France + Amélioration ou stabilité de l'écart avec notre principal concurrent européen sur ce pays.

Barre vert foncé : augmentation ou stabilité de la part de la France + Amélioration ou stabilité de l'écart avec notre principal concurrent européen sur ce pays.

Barre vert clair : stabilité de la part de la France + Stabilité ou détérioration de l'écart avec notre principal concurrent européen sur ce pays.

Barre rouge : baisse de la part de la France + Détérioration de l'écart avec notre principal concurrent européen sur ce pays.



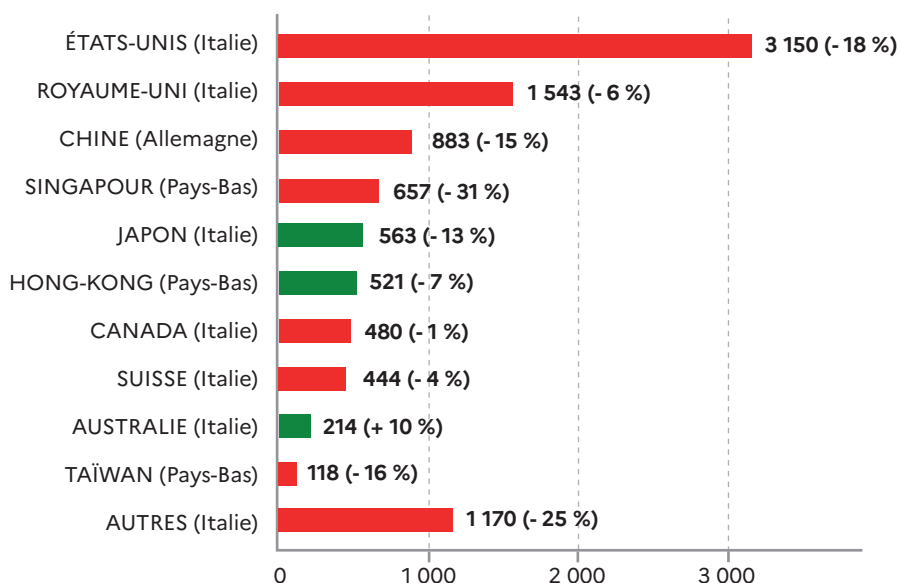
Évolutions des parts de marché des 5 plus gros exportateurs mondiaux pour la filière et celle de la France (rajoutée si la France n'est pas l'un des 5 premiers exportateurs mondiaux).



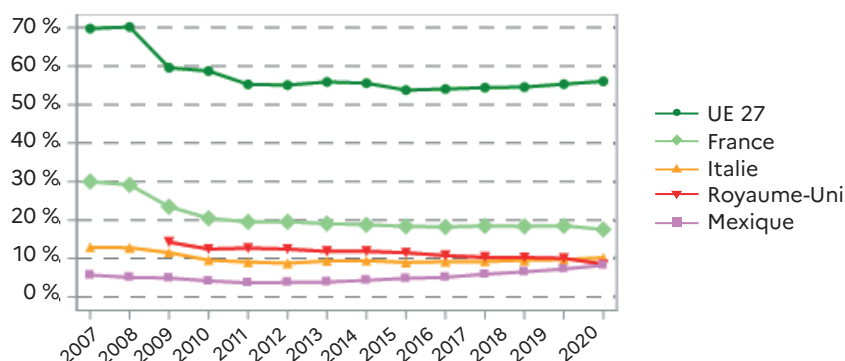
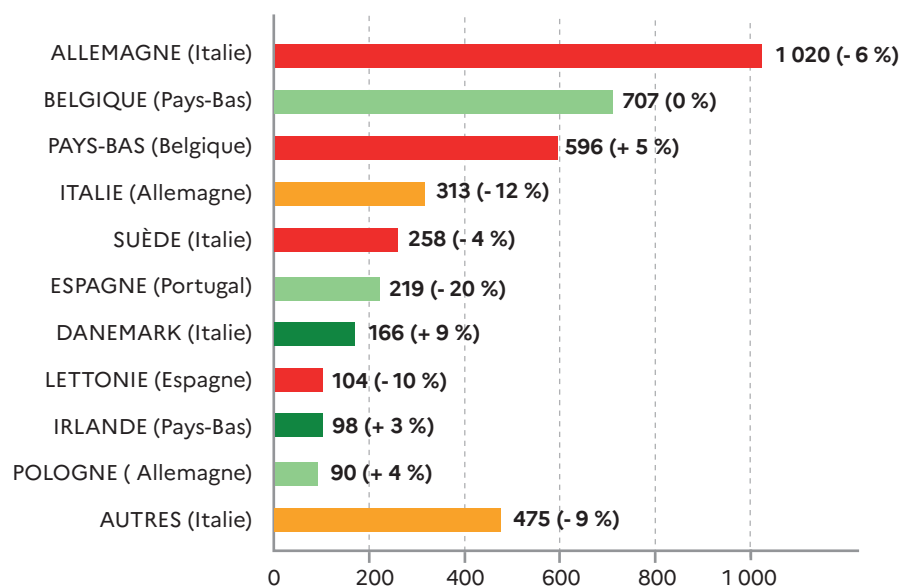
FILIÈRE VINS ET SPIRITUEUX - En M€ 2020

Total des exportations : 13 789 M€ (-12 %)
 dont Vins : 8 740 M€ (-11 %)
Balance commerciale : 10 693 M€ (-14 %)

Pays tiers : 9 744 M€



Union européenne : 4 045 M€



Source : FranceAgriMer d'après TDM



FILIERE PRODUITS D'ÉPICERIE - En M€ 2020

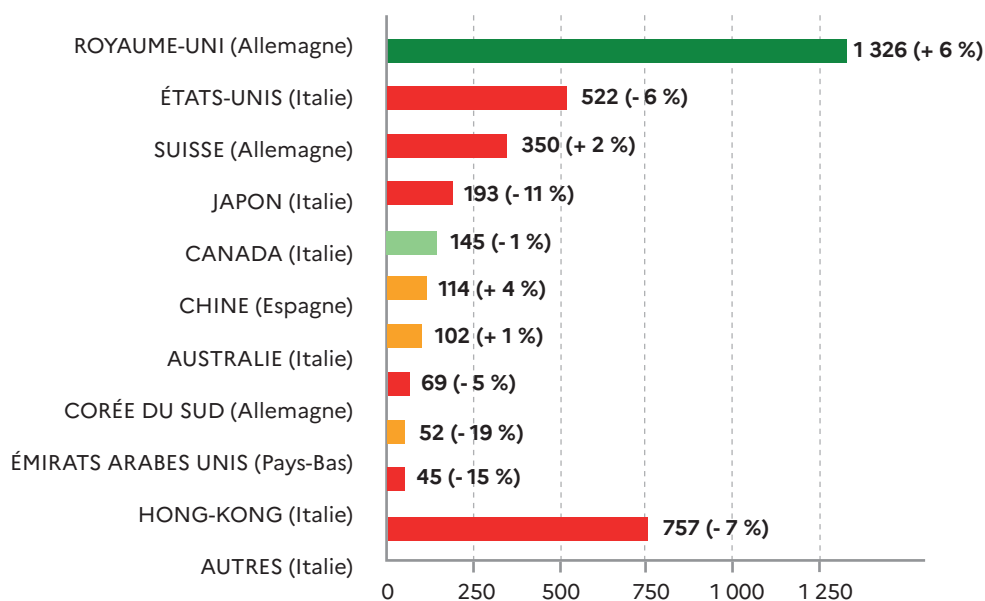
Pays tiers : 3 674 M€

Total des exportations : 9 261 M€ (-1 %)

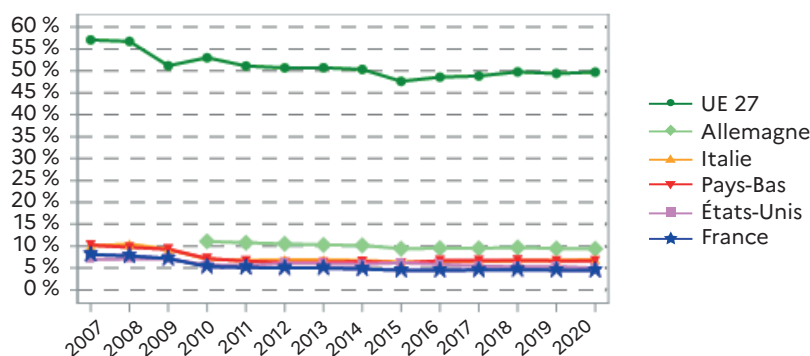
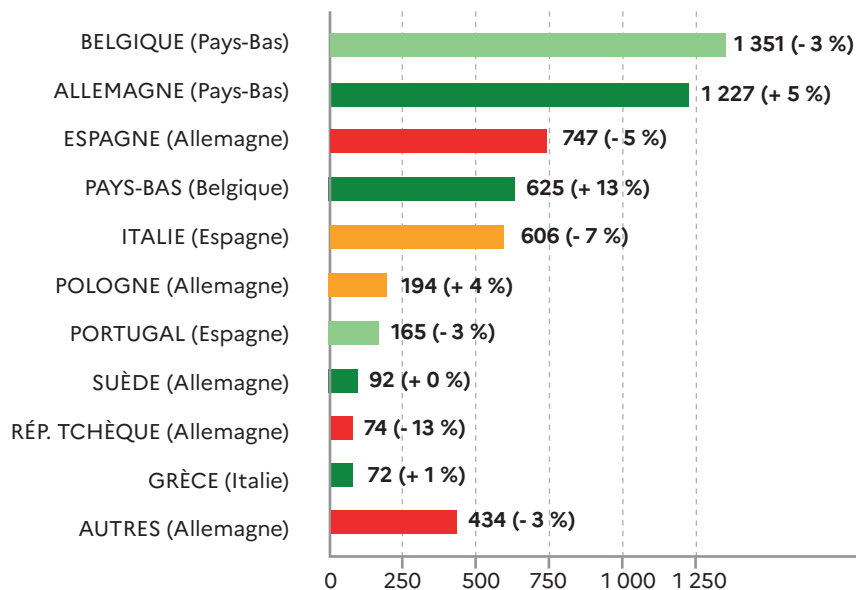
Eau minérale : 1 427 M€ (-6 %)

Café : 1 242 M€ (+12 %)

Balance commerciale : - 3 943 M€ (+1 %)



Union européenne : 5 587 M€



Source : FranceAgriMer d'après TDM



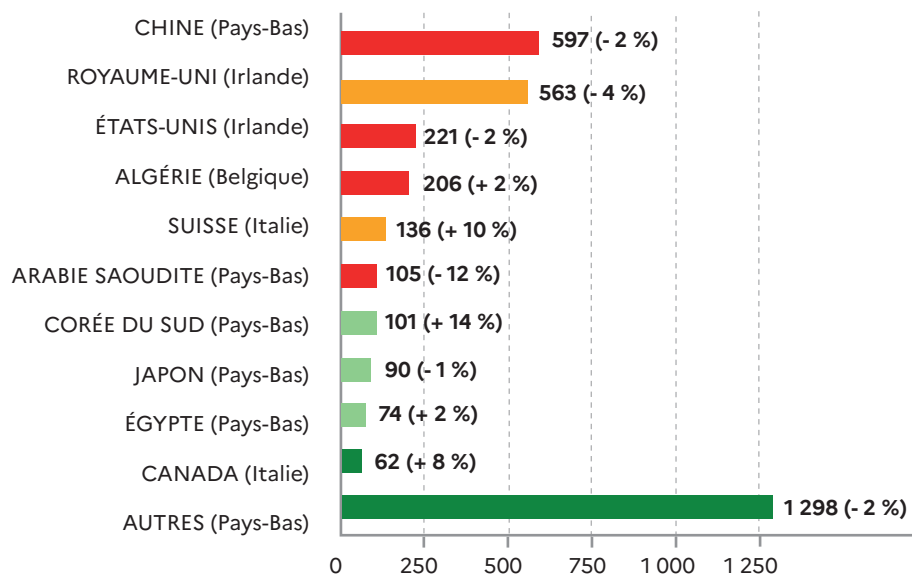
FILIÈRE LAIT ET PRODUITS LAITIERS - En M€ 2020

Total des exportations : 7 276 M€ (+ 0 %)

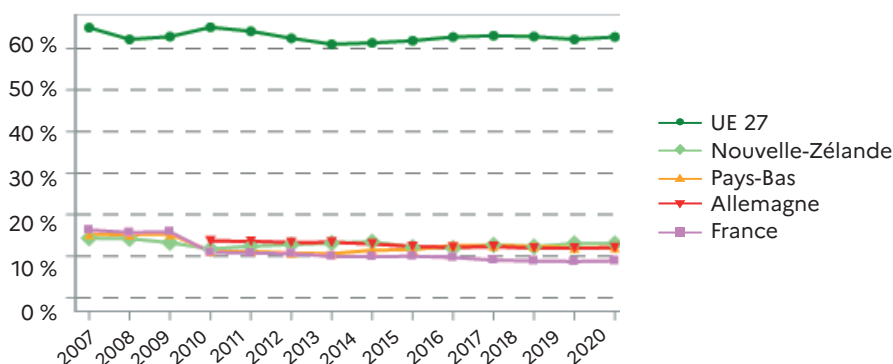
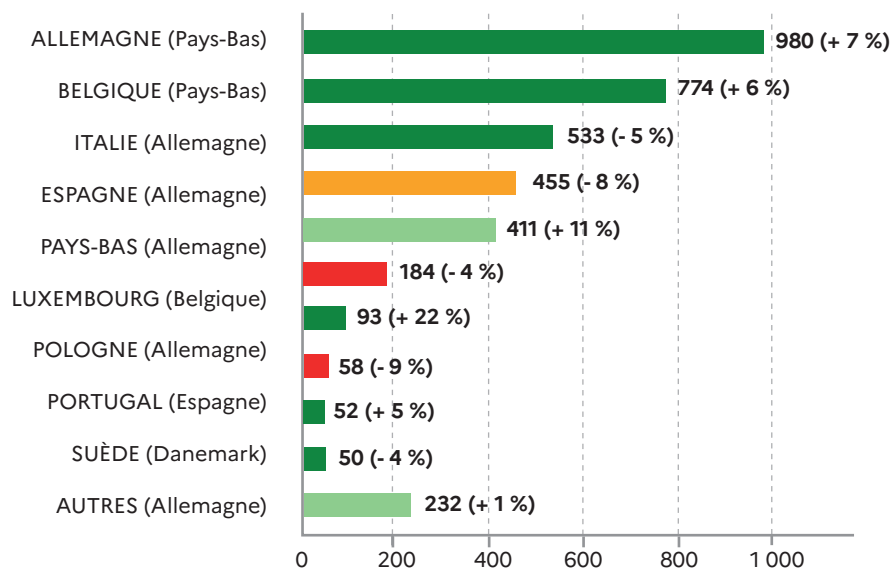
Fromages : 3 076 M€ (- 2 %)

Balance commerciale : 3 501 M€ (+ 7 %)

Pays tiers : 3 454 M€



Union européenne : 3 822 M€



Source : FranceAgriMer d'après TDM



FILIÈRE CÉRÉALES - En M€ 2020

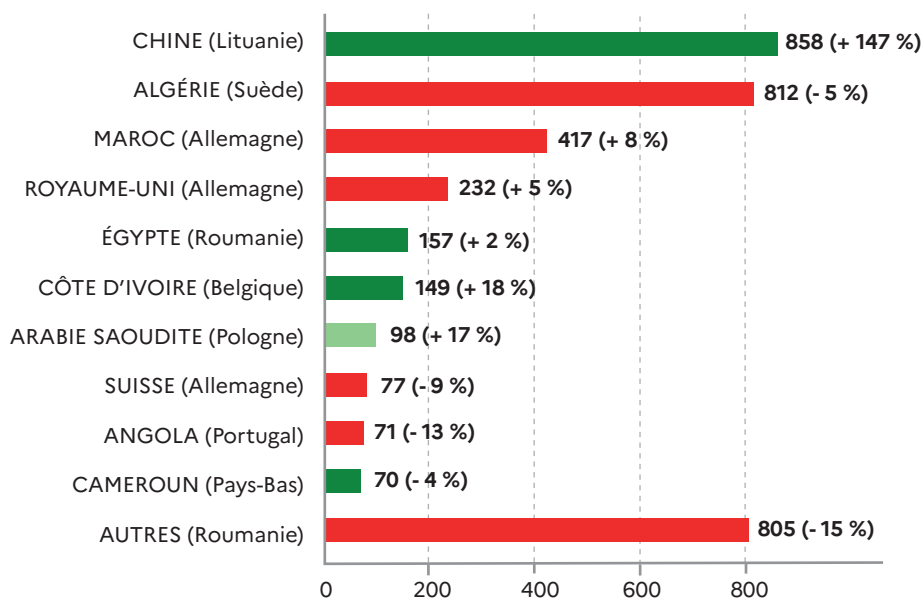
Pays tiers : 3 746 M€

Total des exportations : 7 185 M€ (- 2 %)

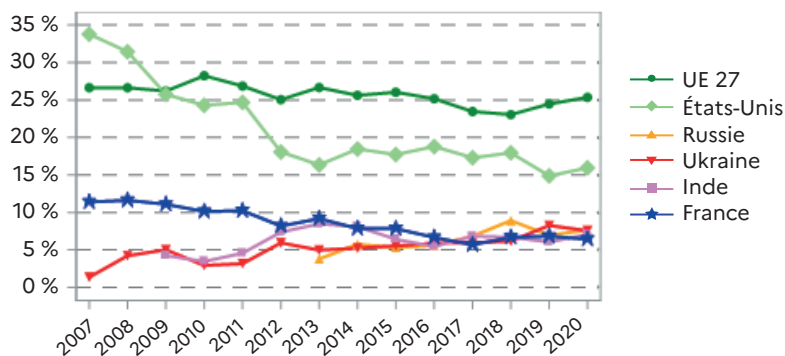
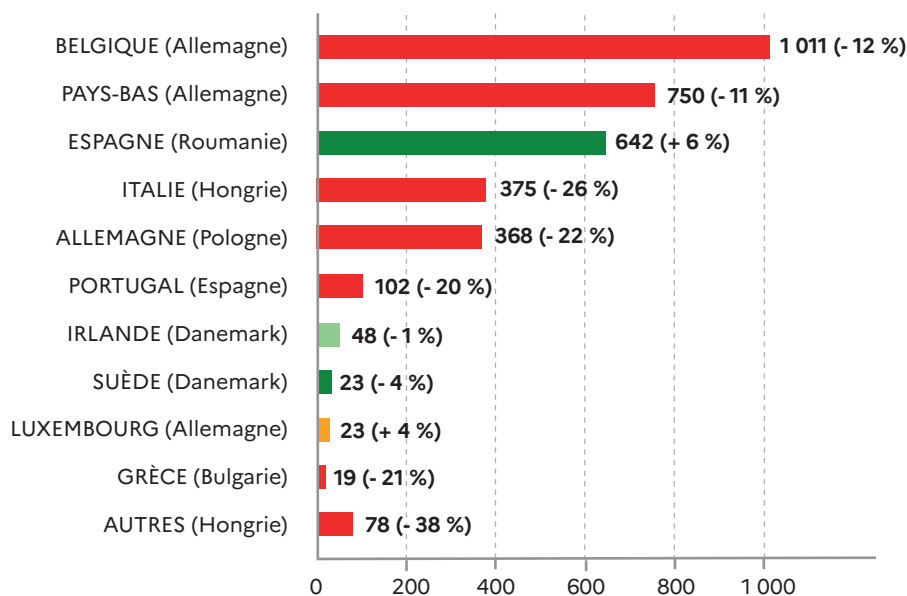
Blé : 3 842 M€ (+ 1 %)

Maïs : 800 M€ (+ 22 %)

Balance commerciale : 5 892 M€ (- 2 %)



Union européenne : 3 439 M€



Source : FranceAgriMer d'après TDM



FILIERE FRUITS ET LÉGUMES - En M€ 2020

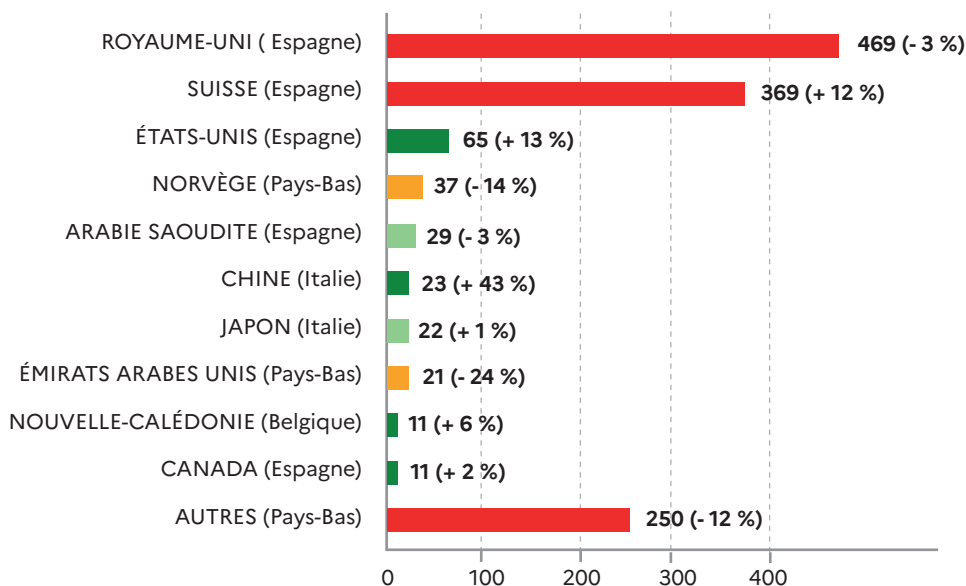
Pays tiers : 1 306 M€

Total des exportations : 4 730 M€ (- 2 %)

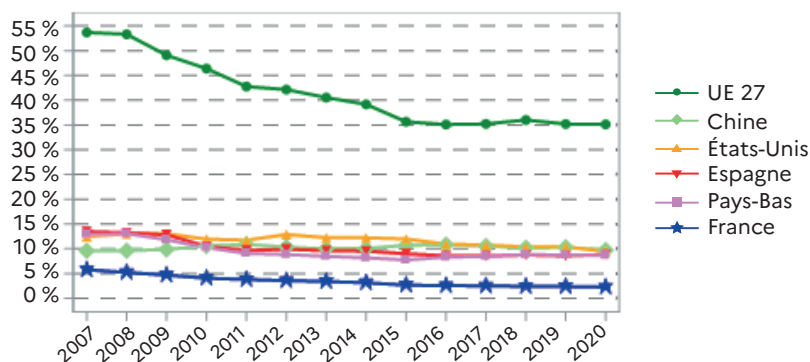
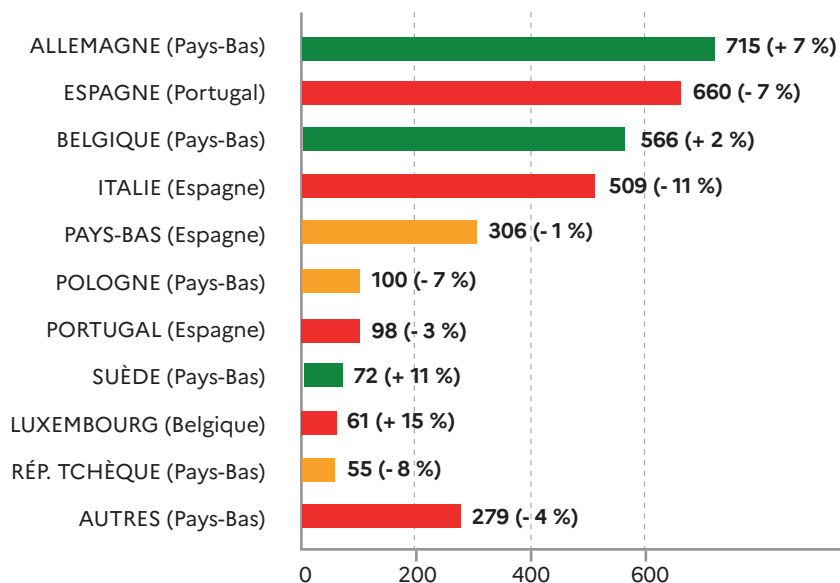
Pommes de terre : 511 M€ (- 18 %)

Pommes et poires : 436 M€ (+ 10 %)

Balance commerciale : - 6 360 M€ (+ 7 %)



Union européenne : 3 423 M€



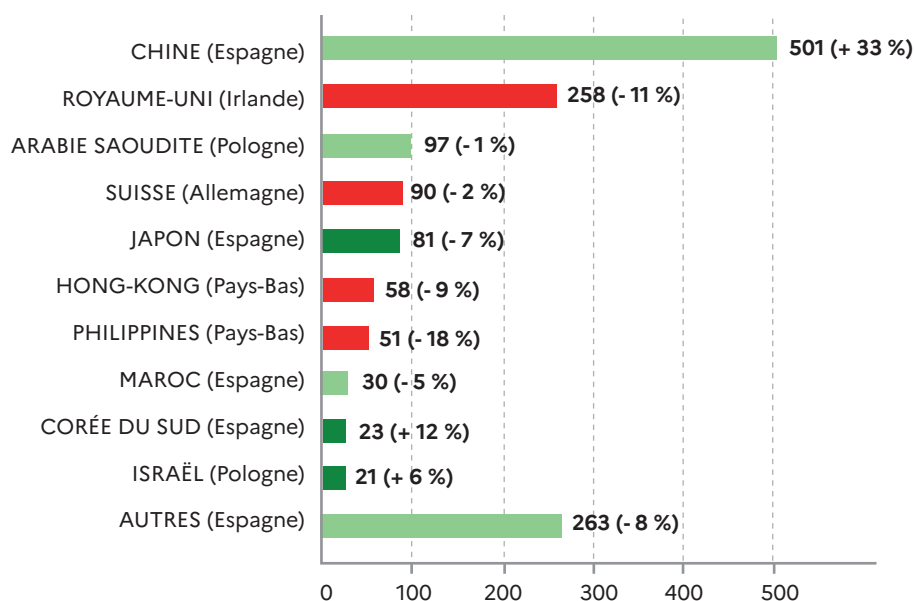
Source : FranceAgriMer d'après TDM



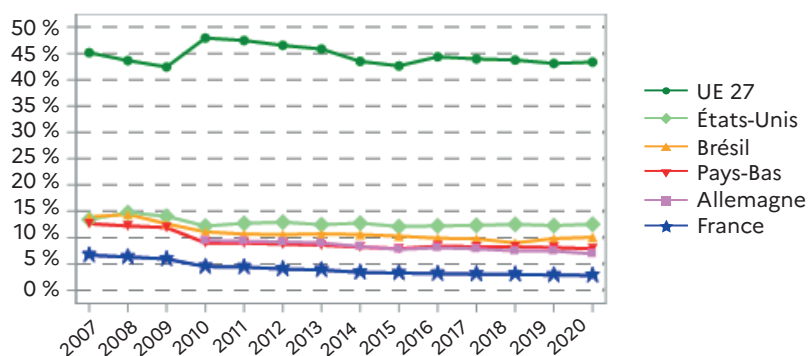
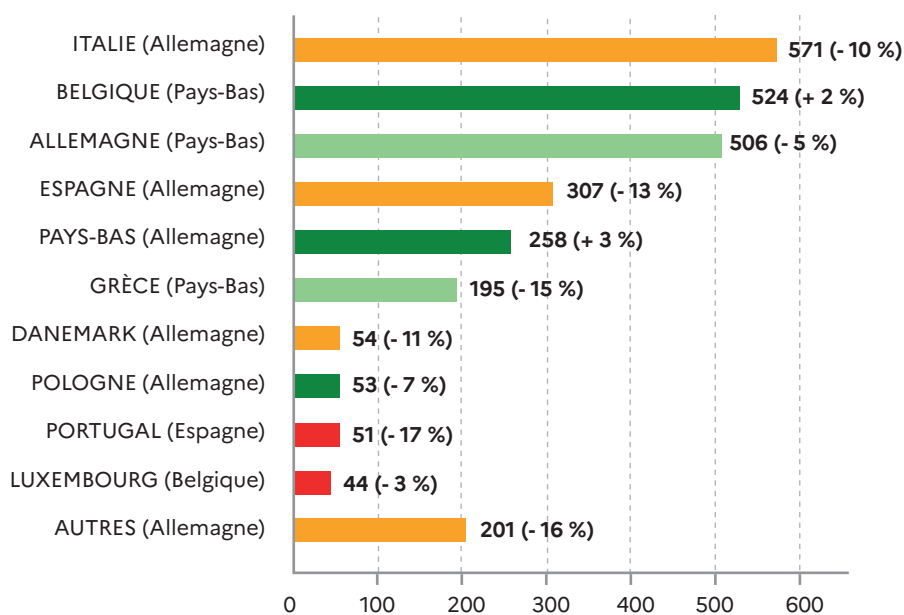
FILIÈRE VIANDE ET PRODUITS CARNÉS - En M€ 2020

Pays tiers : 1 474 M€

Total des exportations : 4 239 M€ (- 4 %)
 Boeuf : 806 M€ (- 7 %) / Porc : 1 025 M€ (+ 2 %)
 Volaille : 688 M€ (- 14 %) / Oeufs : 108 M€ (+ 9 %)
Balance commerciale : - 1 245 M€ (- 13 %)



Union européenne : 3 765 M€



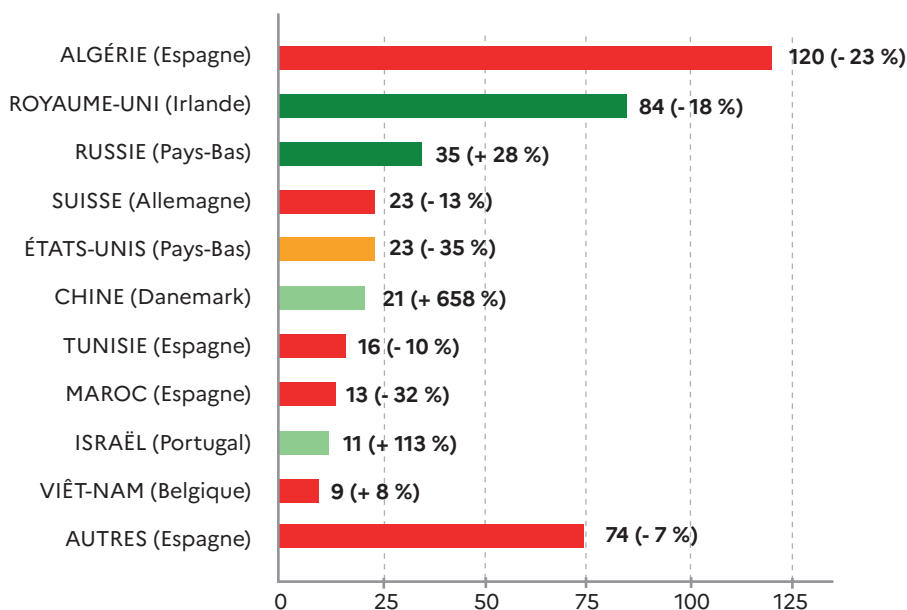
Source : FranceAgriMer d'après TDM



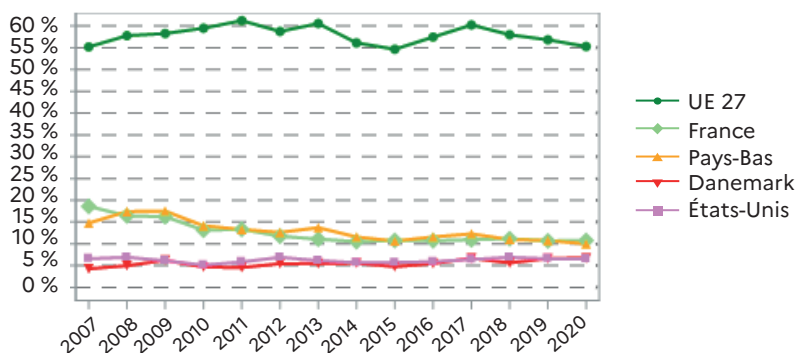
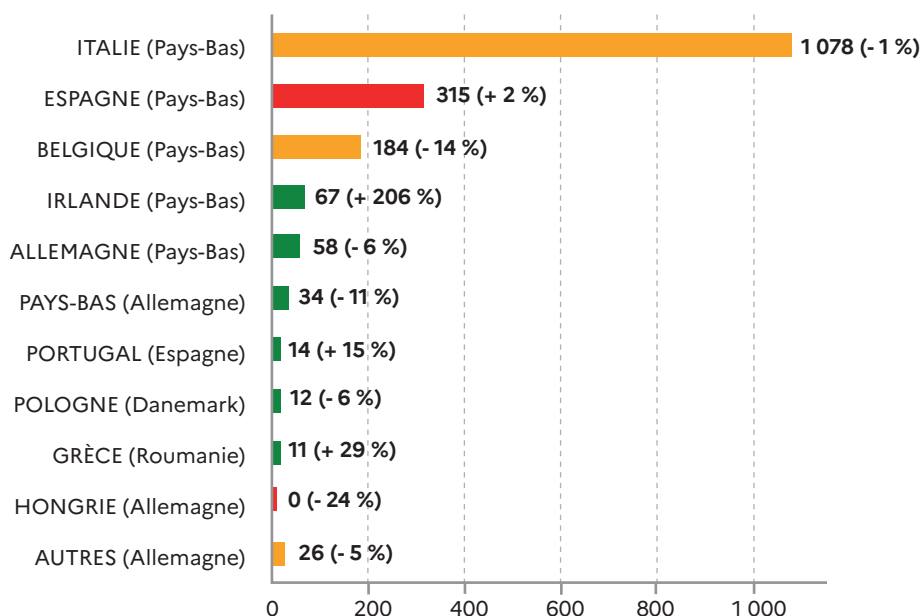
FILIÈRE ANIMAUX VIVANTS ET GÉNÉTIQUE - En M€ 2020

Total des exportations : 2 238 M€ (- 2 %)
Balance commerciale : 1 927 M€ (- 4 %)

Pays tiers : 431 M€



Union européenne : 1 808 M€



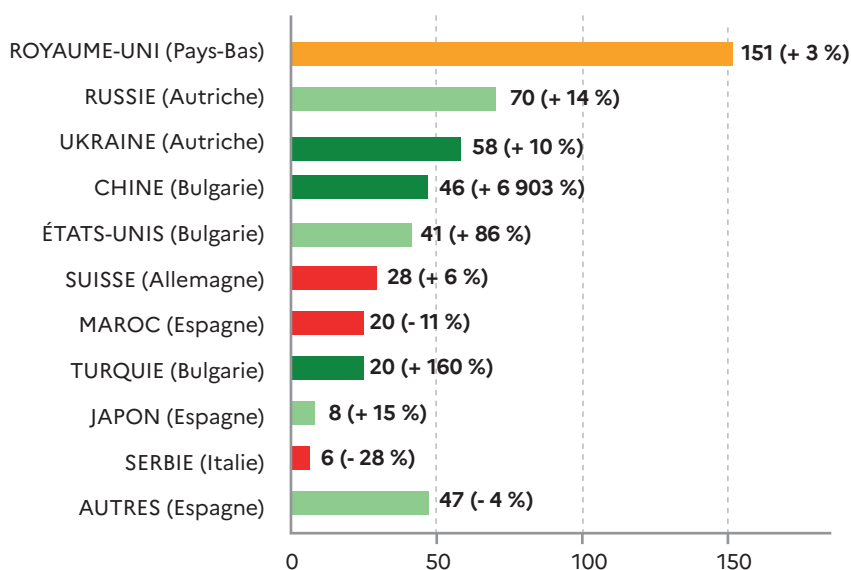
Source : FranceAgriMer d'après TDM



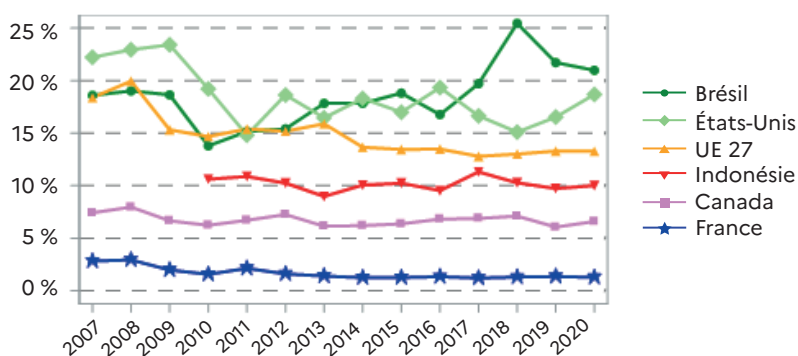
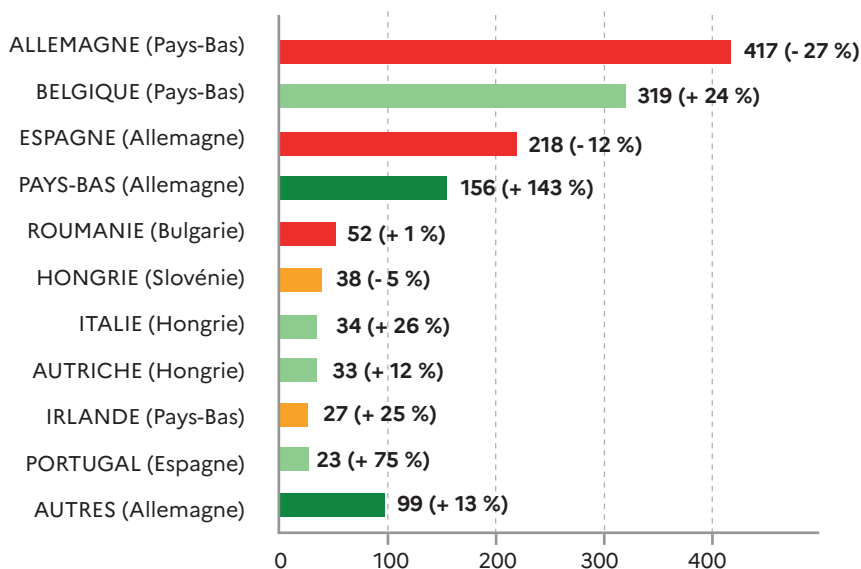
FILIÈRE OLÉAGINEUX - En M€ 2020

Total des exportations : 1 921 M€ (+ 5 %)
Balance commerciale : - 1 318 M€ (- 3 %)

Pays tiers : 504 M€



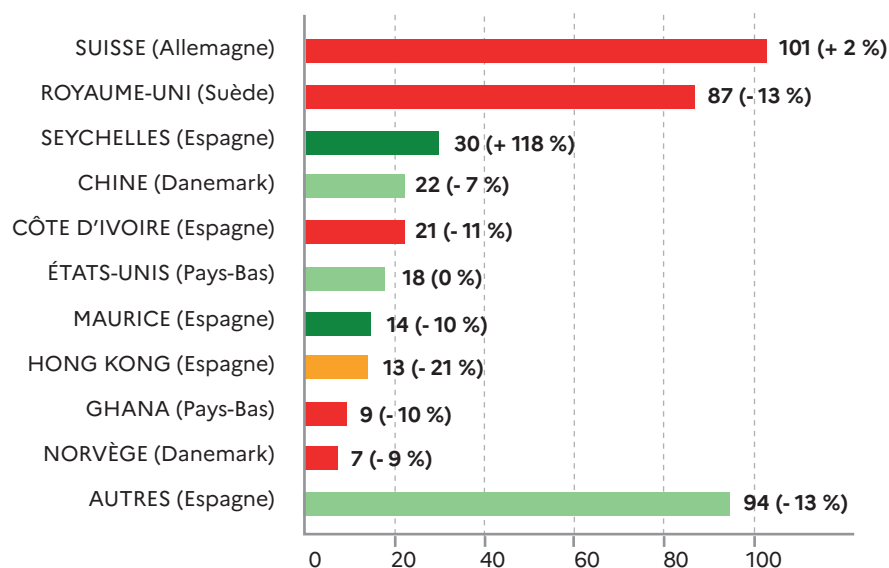
Union européenne : 1 417 M€



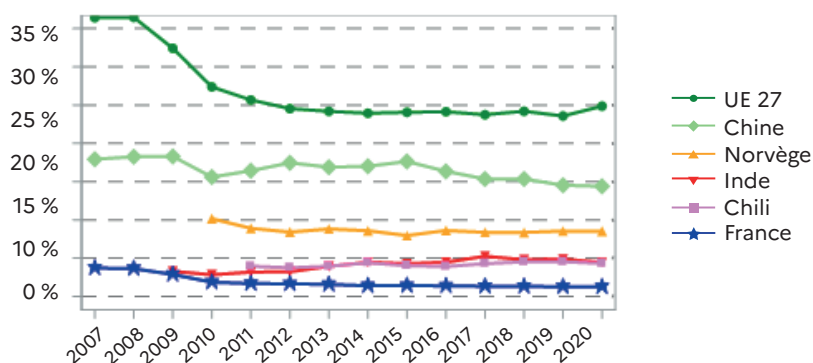
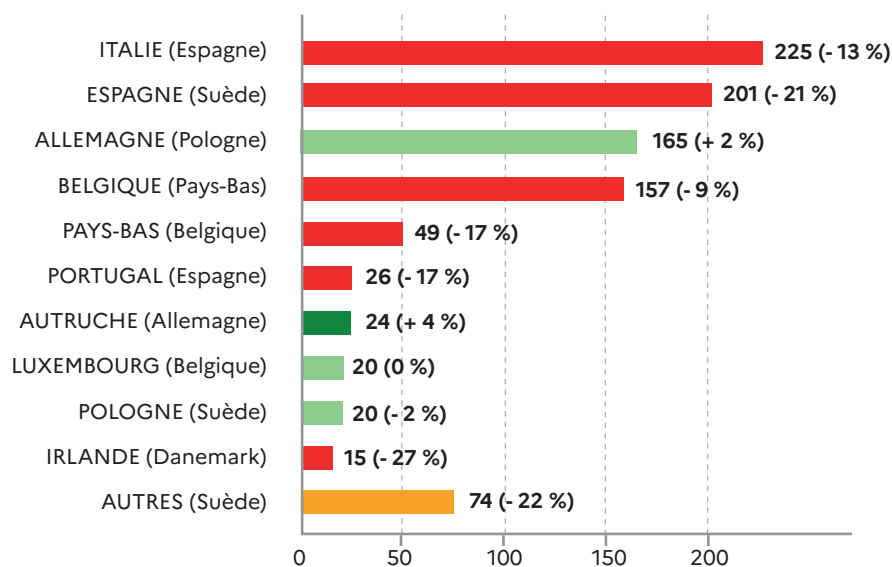
Source : FranceAgriMer d'après TDM



Pays tiers : 417 M€



Union européenne : 977 M€



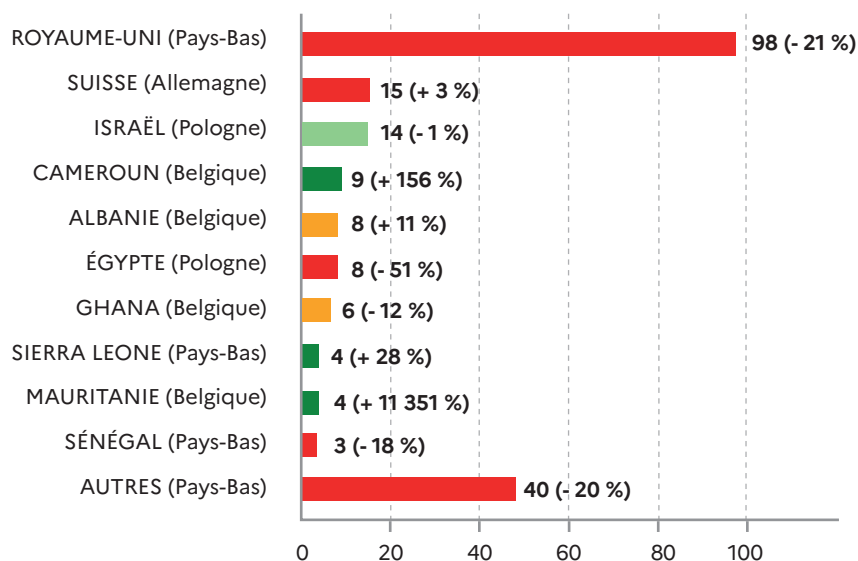
Source : FranceAgriMer d'après TDM



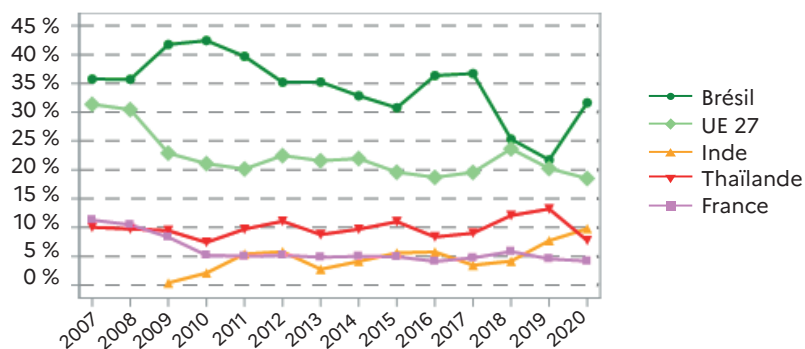
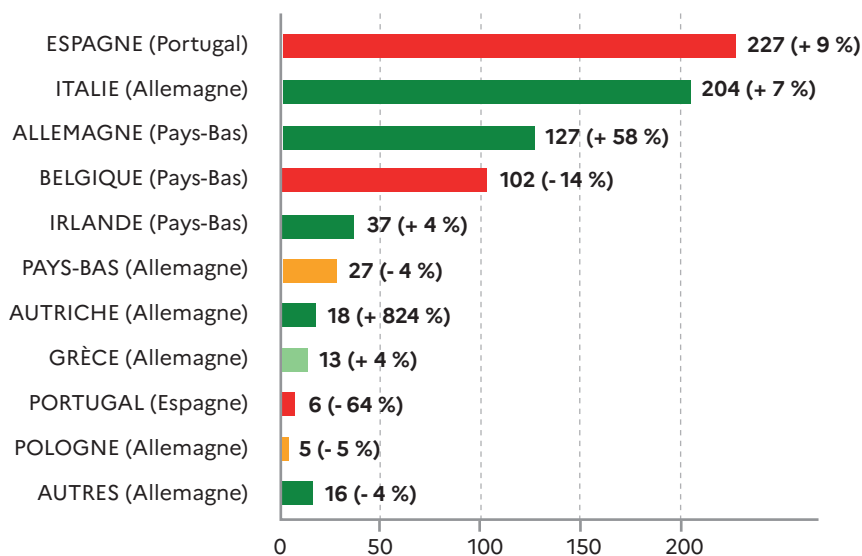
FILIÈRE SUCRE - En M€ 2020

Total des exportations : 999 M€ (+ 3 %)
Balance commerciale : 557 M€ (+ 1 %)

Pays tiers : 217 M€



Union européenne : 782 M€



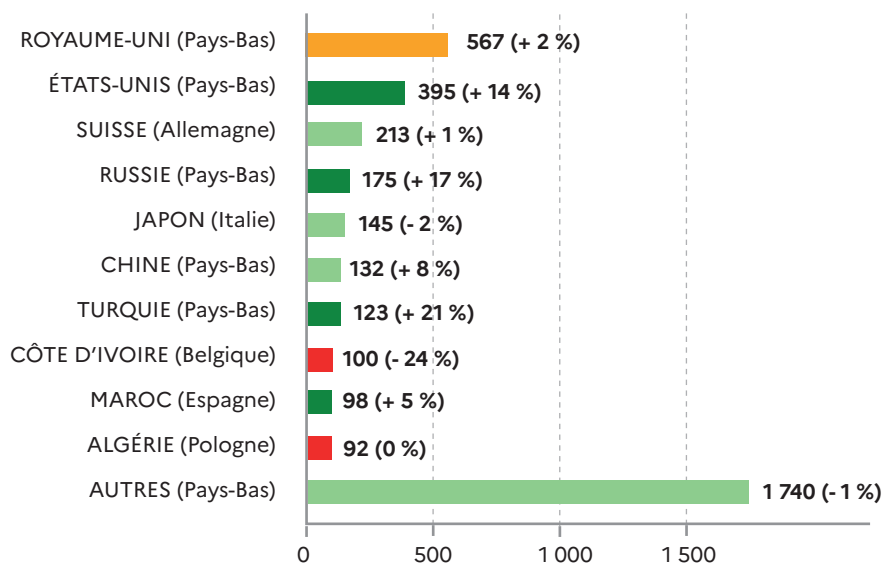
Source : FranceAgriMer d'après TDM



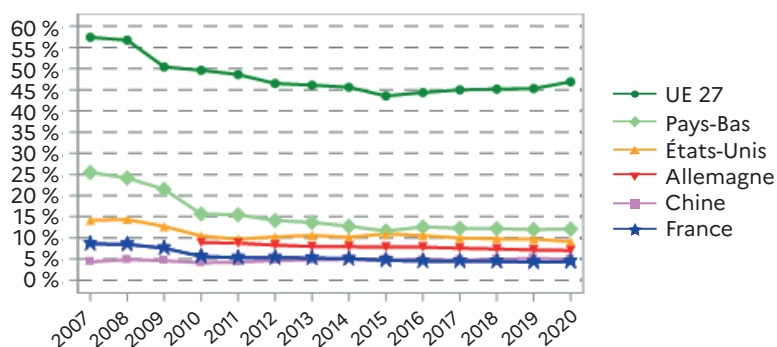
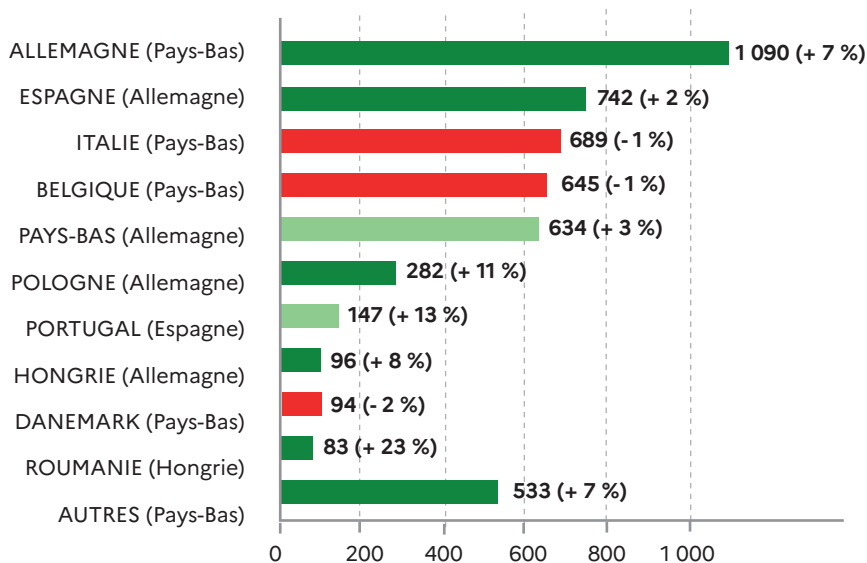
AUTRES PRODUITS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES - En M€ 2020

Pays tiers : 3 782 M€

Total des exportations : 8 817 M€ (+ 3 %)
 Prép. pour l'alimentation des animaux : 2 462 M€ (+ 8 %)
 Semences et plants : 1 909 M€ (+ 12 %)
Balance commerciale : 663 M€ (+ 33 %)
 Semences et plants : 1 057 M€ (+ 15 %)



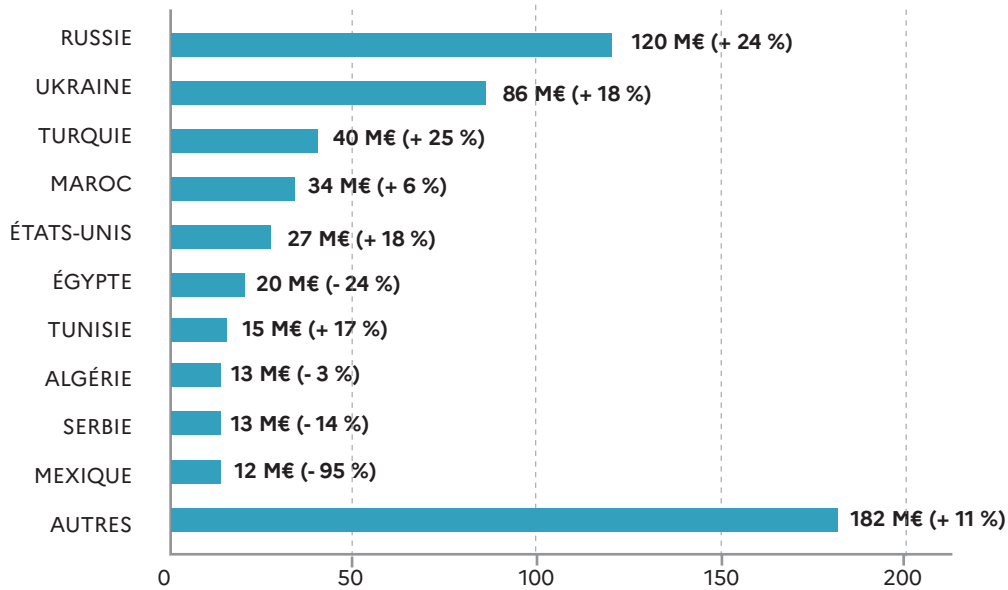
Union européenne : 5 035 M€



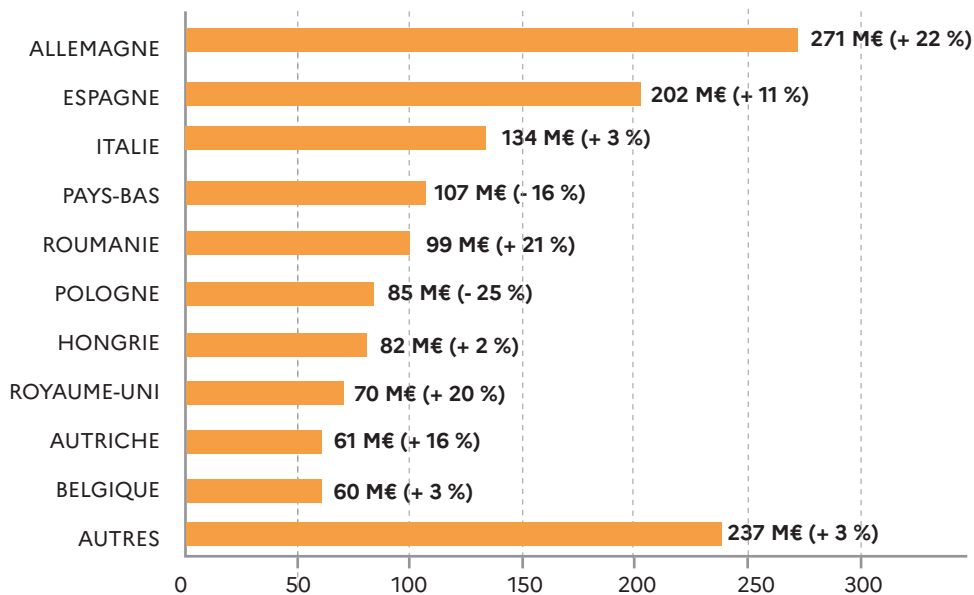
Source : FranceAgriMer d'après TDM sauf pour semences et plants SEMAE (L'interprofession de toutes les semences et de tous leurs usages)



Pays tiers : 561 M€



Union européenne : 1 348 M€



Étant donné que le périmètre du secteur Semences et plants est défini sur la base de lignes de nomenclatures nationales à 8 chiffres et non pas internationales à 6 chiffres, il n'est pas possible de comparer les performances à l'export de la France sur ce secteur par rapport à ses concurrents internationaux. C'est pourquoi ce graphique est présenté sous une forme simplifiée en ce qui concerne le secteur Semences et plants.

Il se peut que certaines lignes de nomenclature à 8 chiffres propres aux semences soient également présentes dans les regroupements par filières établis sur la base internationale à 6 chiffres. C'est par exemple le cas des semences d'oléagineux qui sont incluses dans la filière « Oléagineux » mais aussi dans la sous-filière « Semences et plants ».

* Toutes semences et plants de pomme de terre (hors plants de fraisiers et de légumes).

Source : SEMAE d'après les statistiques du Commerce Extérieur de la DGDDI



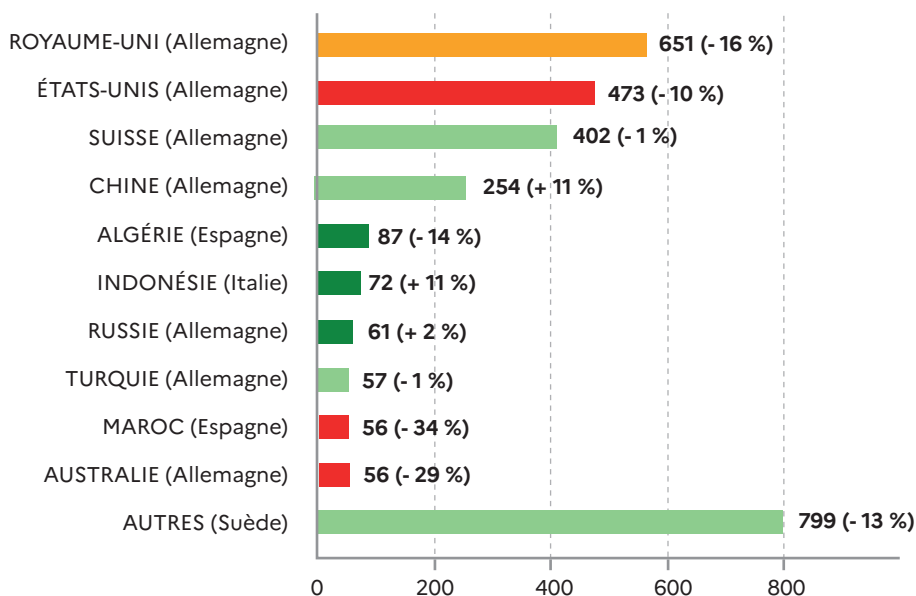
FILIERE BOIS ET DÉRIVÉS - En M€ 2020

Total des exportations : 8 567 M€ (-10 %)

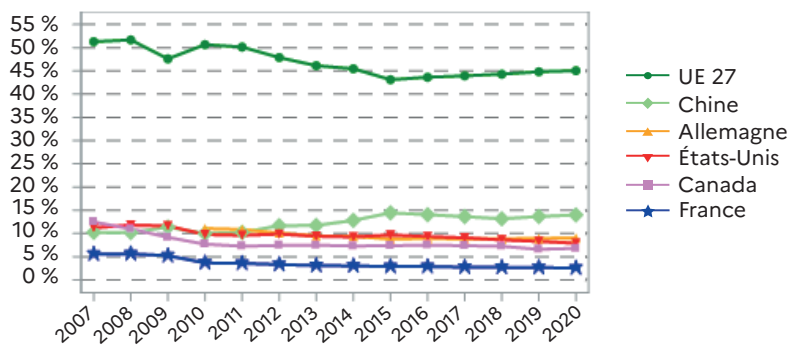
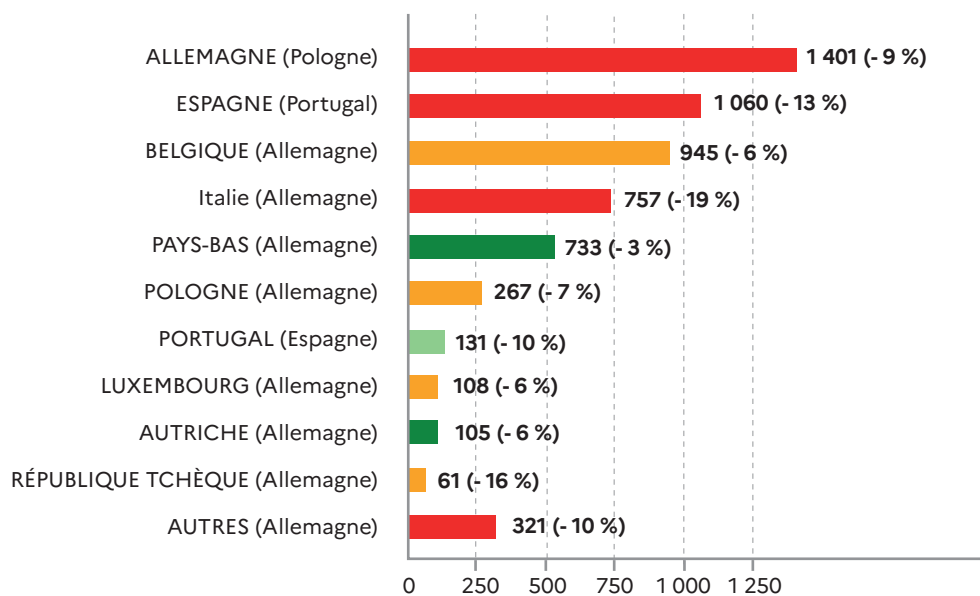
Bois : 2 268 M€ (-10 %)

Balance commerciale : -6 372 M€ (-5 %)

Pays tiers : 2 879 M€



Union européenne : 5 688 M€



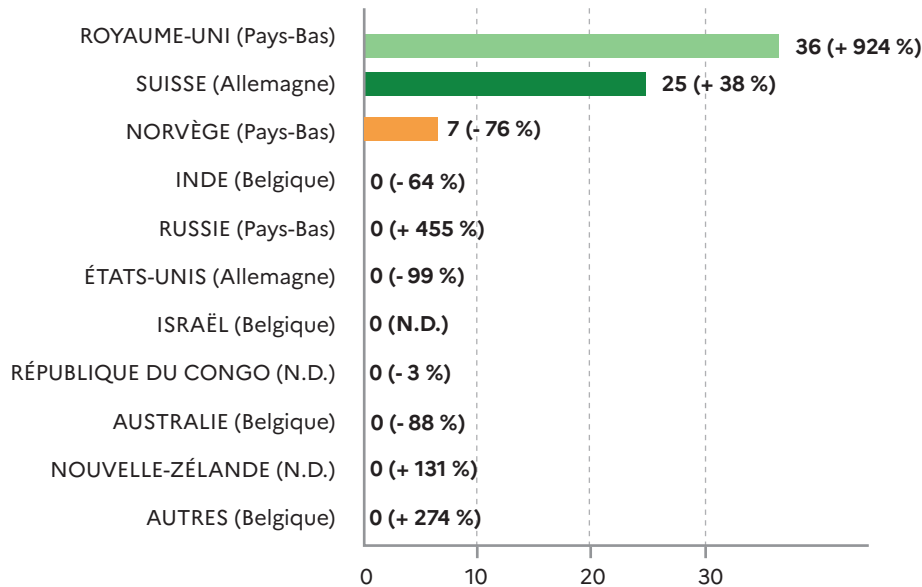
Source : FranceAgriMer d'après TDM



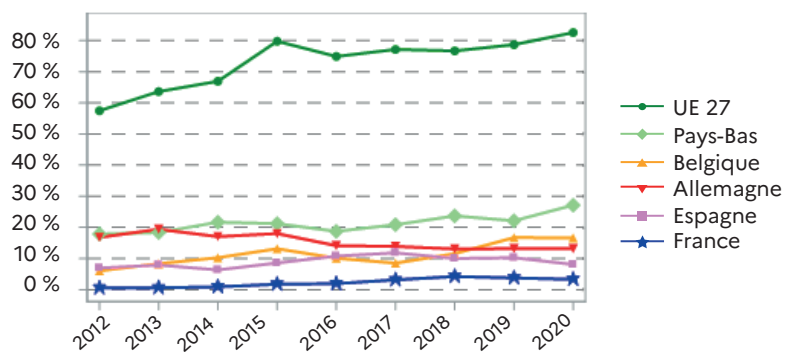
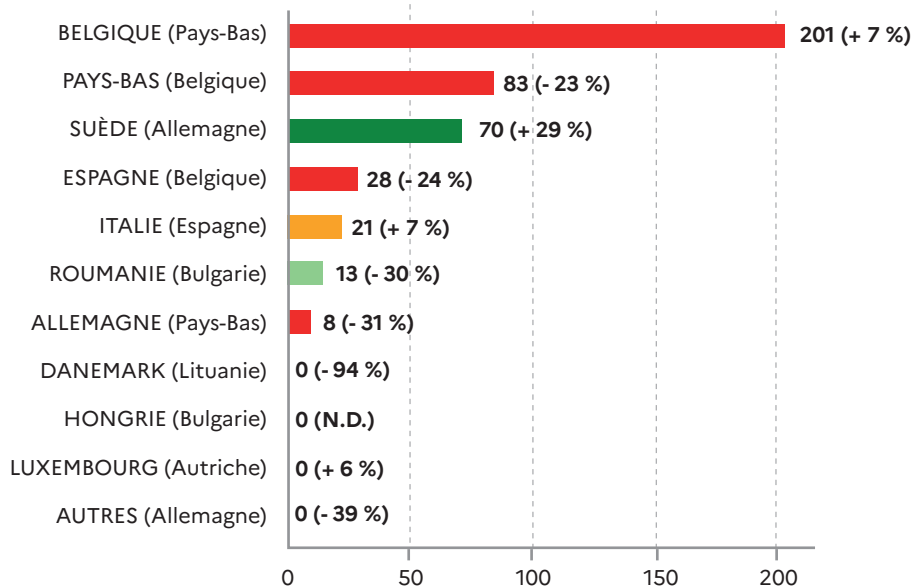
FILIÈRE BIODIESEL - En M€ 2020

Total des exportations : 494 M€ (- 9 %)
Balance commerciale : - 351 M€ (- 48 %)

Pays tiers : 69 M€



Union européenne : 425 M€



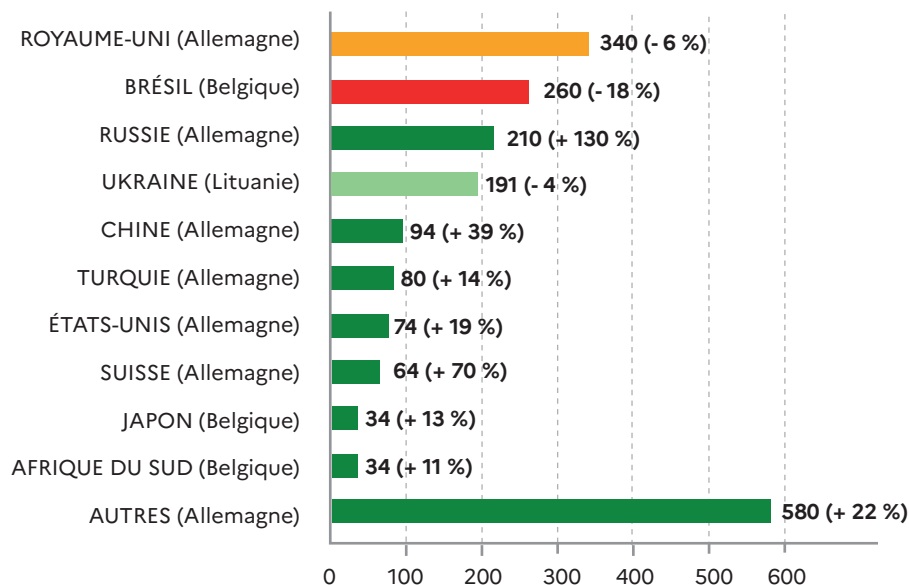
Source : FranceAgriMer d'après TDM



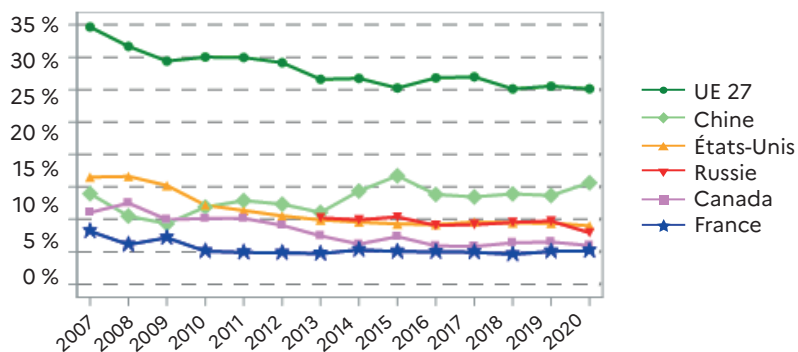
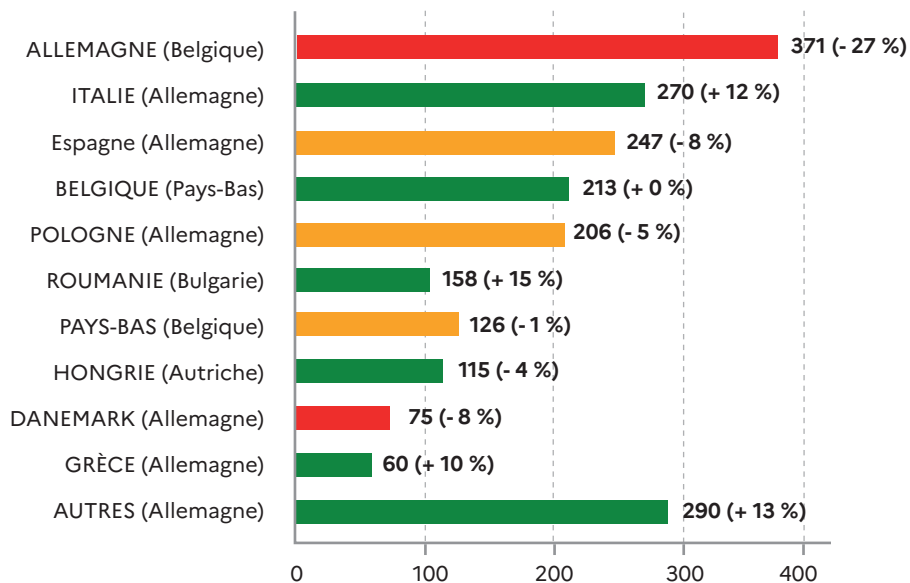
**FILIÈRE ENGRAIS & PRODUITS
PHYTOSANITAIRES- En M€
2020**

**Total des exportations : 4 093 M€ (+ 3 %)
Balance commerciale : 599 M€ (+ 79 %)**

Pays tiers : 1 961 M€



Union européenne : 2 132 M€



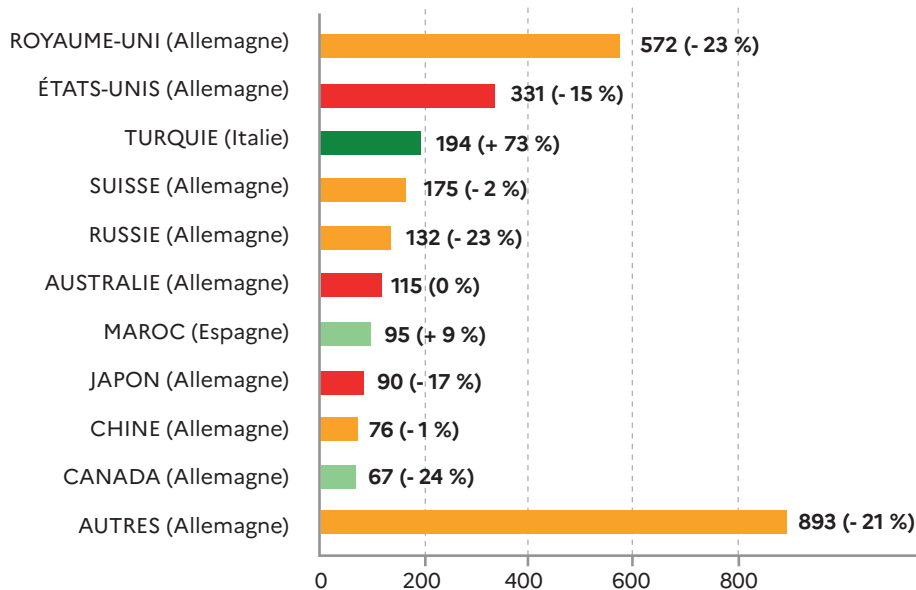
Source : FranceAgriMer d'après TDM



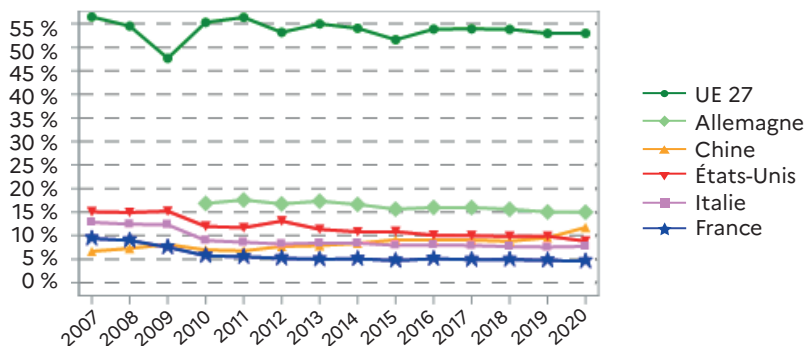
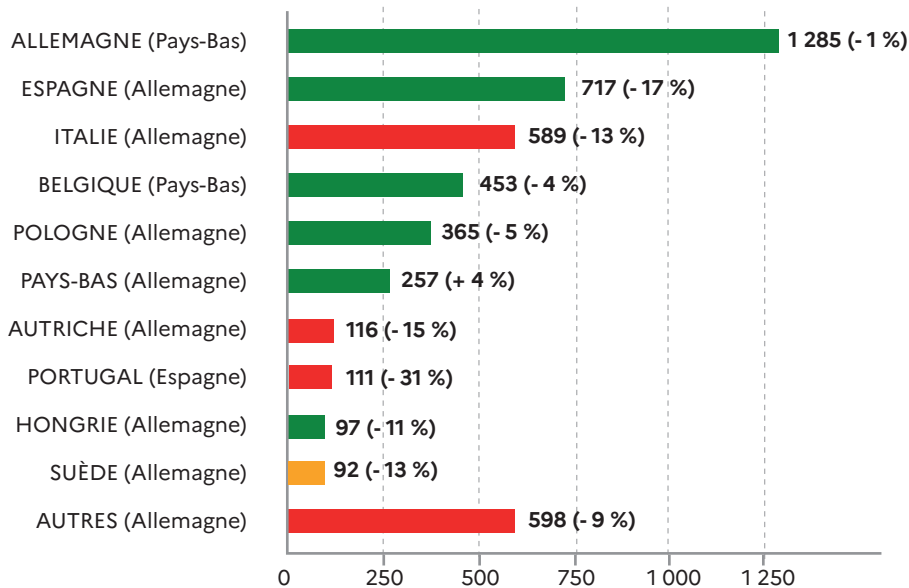
FILIERE MACHINISME AGRICOLE & AGROALIMENTAIRE - En M€ 2020

Total des exportations : 7 420 M€ (-11 %)
Balance commerciale : -1 628 M€ (-17 %)

Pays tiers : 2 741 M€



Union européenne : 4 679 M€



Source : FranceAgriMer d'après TDM



ANALYSE PAR FILIÈRES (2020)



FAITS MARQUANTS

Forte baisse de la valeur de nos exportations de vins et spiritueux (- 12 %), en particulier vers les pays-tiers, entraînant une réduction de 14% du solde commercial.

Forte baisse de la valeur des exportations (- 11 %) pour la filière pêche et aquaculture, principalement pour les produits de la pêche fraîche et de l'ostréiculture.

Renforcement de notre solde commercial positif pour les produits laitiers (+ 7 %) grâce à une diminution des importations

Déficit commercial aggravé pour la filière fruits et légumes suite à la hausse de 3 % de la valeur de nos importations qui n'ont pas été ralenties par le confinement.

Réduction de la valeur de notre déficit en viandes et produits carnés grâce à une baisse de nos importations

En 2020, la France est :

- le 1^{er} exportateur mondial (**13,8 Md€**, en baisse de 12 %) de **vins et spiritueux** avec 17,5 % de part de marché, en baisse de 1,0 point. Le solde commercial est + 10,7 Md€ ;
- le 7^{ème} exportateur (**9,3 Md€**, en baisse de 1 %) de **produits d'épicerie** avec 4,5 % de part de marché, en baisse de 0,1 point. Le solde commercial est de - 3,9 Md€ ;
- le 4^{ème} exportateur (**7,3 Md€**, stable) de **lait et produits laitiers** avec 8,9 % de part de marché, en hausse de 0,2 point. Le solde commercial est de + 3,5 Md€ ;
- le 7^{ème} exportateur (**7,2 Md€**, en baisse de 2 %) de **céréales** avec 6,4 % de part de marché, en baisse de 0,4 point. Le solde commercial est de + 5,9 Md€ ;
- le 13^{ème} exportateur (**4,7 Md€**, en baisse de 2 %) de **fruits et légumes** avec 2,3 % de part de marché, en baisse de 0,1 point et avec un recul d'une place au niveau international au bénéfice de l'Allemagne. Le solde commercial est de - 6,4 Md€ ;
- le 11^{ème} exportateur (**4,2 Md€**, en baisse de 4 %) de **viande et produits carnés** avec 2,8 % de part de marché, en baisse de 0,1 point et avec un recul d'une place au niveau international au bénéfice du Danemark. Le solde commercial est de - 1,2 Md€ ;
- le 1^{er} exportateur (**2,2 Md€**, en baisse de 2 %) d'**animaux vivants et de génétique animale** avec 10,8 % de part de marché, en baisse de 0,1 point. La France a repris en 2020 sa place de leader international au détriment des Pays-Bas mais il faut noter que dans le cas de ce dernier pays, il s'agit pour moitié de réexportations. Le solde commercial est de + 1,9 Md€ ;
- le 12^{ème} exportateur (**1,9 Md€**, en hausse de 5 %) d'**oléagineux** avec 1,3 % de part de marché, en baisse de 0,1 point. Le solde commercial est de - 1,3 Md€ ;
- le 23^{ème} exportateur (**1,4 Md€**, en baisse de 11 %) de **produits de la pêche et de l'aquaculture**, avec 1,2 % de part de marché, stable. Le solde commercial est de - 4,2 Md€ ;
- le 4^{ème} exportateur (**1,0 Md€**, en baisse de 10 %) de **sucre**² avec 4,2 % de part de marché, en baisse de 0,4 point. Le solde commercial est de + 0,6 Md€ ;
- le 5^{ème} exportateur (**8,8 Md€**, en hausse de 3 %) d'**autres produits agricoles et agroalimentaires** avec 4,4 % de part de marché, en hausse de 0,1 point. Le solde commercial est de + 0,6 Md€. A noter à l'intérieur de l'agrégat « Autres » le poste « Semences et plants » pour lequel la France est le premier exportateur mondial, avec des exportations à hauteur de 1,9 Md€, en hausse de 12 %, et un solde commercial de 1,0 Md€.

L'évolution des performances de la France par rapport à ses principaux compétiteurs européens vers les marchés européens et des pays tiers est analysée filière par filière dans les pages suivantes en insistant particulièrement sur les raisons de nos gains ou de nos pertes de parts de marché par rapport à notre premier concurrent européen sur nos principaux marchés.

² Les données douanières de l'Australie relatives au sucre ne sont pas disponibles, les calculs de parts de marché et de rangs sont réalisés sans les données d'exportation australiennes. D'après l'International Sugar Organization (ISO), l'Australie est le 4^{ème} exportateur en volume mondial, la France le 5^{ème}.



Vins et spiritueux

Sur l'année 2020 le chiffre d'affaires des exportations françaises de vins et spiritueux s'est fortement réduit (- 12 %) par rapport à 2019, avec 13,8 Md€, quand dans le même temps, les importations n'ont reculé que de 7 % (3,1 Md€). En conséquence, bien que la France conserve sa 1^{ère} place dans les exportations mondiales de vins et spiritueux en valeur, sa balance commerciale chute très fortement (- 14 %), à + 10,6 Md€. Après dix ans de croissance continue, ce recul est historique. Les mesures prises par nombre de pays dans le monde afin d'endiguer l'épidémie de la Covid-19 (fermeture des frontières, du circuit cafés-hôtels-restaurants, confinement, absence de salons internationaux, interdiction temporaire de vente d'alcool) ont entraîné un bouleversement de la consommation mondiale de boissons alcoolisées. En conséquence, les échanges mondiaux ont fortement ralenti en volume et surtout en valeur, conduisant à un renforcement de la concurrence entre pays producteurs. Ce sont les produits les plus valorisés qui ont été les plus touchés. La France, particulièrement positionnée sur les gammes de prix les plus élevés est ainsi le pays le plus affecté par les reculs observés : les exportations françaises de vins ont ainsi perdu 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires par rapport à 2019, quand dans le même temps, les exportations italiennes de vins ont perdu 146 millions d'euros et les exportations espagnoles de vins, 63 millions d'euros. En conséquence, la part de marché globale de la France, avec 17,5 %, est en baisse de un point, principalement au profit de l'Italie.

La France domine toujours les exportations mondiales de vins et spiritueux : les vins tranquilles AOP en bouteille (en particulier les vins AOP de Bordeaux), le Cognac et le Champagne, produits à forte valeur ajoutée, représentent à eux trois 69 % du chiffre d'affaires global. Or ces produits, davantage consommés hors du domicile, ont été particulièrement touchés par la crise sanitaire (90 % des pertes), les consommateurs étant également plus vigilants sur les prix de leurs achats. Par conséquent, les pertes pour ces trois catégories sur les cinq principaux marchés-clients de la France expliquent près de la moitié du repli du chiffre d'affaires à l'export par rapport à 2019. Plus globalement sur l'ensemble des marchés, les pertes sont de 745 millions d'euros pour les exportations de Cognac (- 21 % vs. 2019) ; de 363 millions d'euros pour les exportations de vins tranquilles AOP (- 8 % vs. 2019) et de 634 millions d'euros pour les exportations de Champagne. Pour cette dernière catégorie, ce sont les 6 premiers mois de l'année 2020 qui ont été très pénalisants, avec un repli de 30 %, mais la deuxième partie de l'année a été moins défavorable aux exportations (- 14 % exportés sur les 6 derniers mois de 2020 et - 4 % sur le dernier trimestre vs. 2019).

Au-delà des seuls effets de la crise sanitaire, la compétitivité de la France est fragilisée plus généralement par le contexte économique et politique mondial : le chiffre d'affaires des exportations françaises accuse une forte baisse vers les pays tiers (- 15 %), en particulier vers les États-Unis (- 18 %), son premier marché client. La mise en place de droits de douanes de 25 %, depuis octobre 2019, sur les exportations de vins tranquilles français de moins de 14^e en bouteilles de moins de deux litres a entraîné une perte de 280 millions d'euros de chiffre d'affaires par rapport à 2019 vers ce marché. Ces taxes ont largement profité aux exportations de vins italiens, principaux concurrents des vins français, qui n'y sont pas soumis.

La France est fortement concurrencée au Royaume-Uni, son 2^e pays client, par l'Italie qui a accru de deux points sa part de marché, en particulier grâce aux exportations de Prosecco, pour lequel le Royaume-Uni est le premier marché d'exportation. A contrario, les exportations de Champagne sont responsables de la quasi-totalité des pertes du chiffre d'affaires sur ce marché par rapport à 2019, qui s'étalent sur tout le premier semestre 2020 : la prévision d'un hard Brexit début 2019 a entraîné des achats d'anticipation et donc un ralentissement au 1^{er} trimestre 2020 des exportations de Champagne, qui retrouvent le niveau de 2018. Puis au 2^e trimestre 2020 (et au 3^e dans une moindre mesure), la crise sanitaire a pénalisé fortement les exportations de Champagne. Toutefois, au 4^e trimestre 2020, elles sont très dynamiques mais ne compensent pas les pertes des mois précédents.

Par ailleurs depuis 2018 le dynamisme moindre du marché chinois (ralentissement de l'économie chinoise, tensions géopolitiques à Hong Kong qui est un des points d'entrée majeur pour les vins français et regain d'intérêt des consommateurs chinois pour la consommation des vins domestiques) et la concurrence exacerbée des vins australiens et chiliens, dépourvus de droits de douane (contrairement aux vins français), entraînent la chute du chiffre d'affaires des exportations françaises vers la Chine, 4^e marché client (- 15 %), au profit de l'Allemagne. Les vins AOP de Bordeaux et le Cognac sont responsables de la majorité des pertes des exportations françaises sur le marché chinois. En revanche, l'Allemagne développe ses parts de marché grâce à la progression de ses exportations de bières et réexportations de Whiskies.

Malgré ce constat morose, les parts de marché de la France se sont développées davantage que celles de ses principaux concurrents européens sur certaines destinations tiers : le Japon mais aussi Hong-Kong. Enfin, au Canada, si les exportations françaises de vins tranquilles sont plutôt dynamiques, le recul observé sur les vins effervescents et sur le Cognac conduisent la France à perdre des parts de marché en valeur au profit de l'Italie (progression des liqueurs et des vins effervescents). Pour le Cognac, il s'agit avant tout d'une baisse du prix moyen des exportations car les volumes exportés ont progressé (+ 5 % vs. 2019).

Les pertes de chiffre d'affaires sont plus modérées vers les pays de l'UE 27 (- 4 %). Mais là encore, c'est l'Italie qui vient ravir des parts de marché à la France sur son 3e marché client, l'Allemagne. Les exportations italiennes d'AOP et IGP sont dynamiques, quand la baisse des exportations de Champagne et de Cognac pénalise les exportations françaises. En revanche, les parts de marché de la France sont stables à destination de la Belgique. Toutefois vers ce marché, si on exclut l'alcool destiné aux autres usages industriels (soit un quart de l'ensemble des exportations françaises vers la Belgique), la France est fortement concurrencée et perd des parts de marché, toujours au profit de l'Italie en ce qui concerne les vins. Vers les Pays-Bas, en dépit d'une progression des ventes de vins AOP, la France perd des parts de marché par rapport à la Belgique à cause de la bière, mais aussi par rapport à l'Allemagne qui progresse grâce à ses bières d'une part mais surtout grâce aux exportations de vins, essentiellement blancs. Enfin en Suède, si l'Italie prend des parts de marché à la France, ce n'est pas dû aux exportations de vins qui sont extrêmement dynamiques sur ce marché (+ 15 M€ vs. 2019 contre + 8 M€ pour les exportations italiennes), ni aux spiritueux pour lesquels les exportations italiennes sont en recul quand les françaises sont en progression (+ 3 % vs. 2019). Ce sont essentiellement les pertes concernant l'alcool destiné aux autres usages industriels qui expliquent cette évolution.



Produits d'épicerie

Septième exportateur mondial de produits d'épicerie avec 9,3 Md€ (dont 2,0 Md€ de produits de la boulangerie/pâtisserie, 1,4 Md€ d'eau minérale, 1,2 Md€ de café et 1,1 Md€ de chocolat), en baisse de 1 % par rapport à 2019, la France n'a pas contribué à la croissance des échanges de ce secteur en 2020. En effet, la valeur des exportations de produits d'épicerie a augmenté de 1 % au niveau mondial et de 2 % pour l'Union européenne entre 2019 et 2020. En revanche, en 2020, la France a perdu 0,1 point de part du marché mondial, principalement vers l'Union européenne.

Suite au Brexit, le premier client pays tiers est désormais le Royaume-Uni vers lequel la France a accru sa part de marché par rapport à l'Allemagne grâce au café, aux épices et aux eaux minérales. En revanche, la France a perdu des parts de marché vers les États-Unis par rapport à l'Italie sur les eaux minérales, les produits de la biscuiterie et bien évidemment les pâtes alimentaires, en dépit d'une position toujours forte sur les confitures. La perte de part de marché vers la Suisse au profit de l'Allemagne et vers le Japon au profit de l'Italie est également due à la baisse de nos exportations d'eaux minérales.

À l'intérieur de l'Union européenne, il est plus difficile d'analyser les évolutions des parts de marché à cause de l'importance des flux de transit via les Pays-Bas et la Belgique. Il apparaît cependant que, par rapport aux Pays-Bas, la France a perdu des parts de marché en Espagne principalement sur le segment de la biscuiterie mais a renforcé ses positions en Allemagne grâce au café.



Produits laitiers

En 2020, le solde des échanges français de produits laitiers en valeur a progressé pour la deuxième année consécutive, pour atteindre + 3,5 Mds€, son plus haut niveau sur les cinq dernières années. Cette évolution est toutefois à nuancer car elle est liée à une contraction des importations de 4,9 % (195 M€) et non à un développement des exportations, qui sont restées quasiment stables (+ 0,4 %, soit + 28 M€). Le contexte sanitaire de 2020 n'a pas facilité les échanges, en particulier au cours des quatre premiers mois de l'année, entre difficultés logistiques (en particulier blocage des conteneurs dans les ports asiatiques) et réduction de la demande suite à la fermeture des secteurs de la restauration hors domicile un peu partout dans le monde.

La France importe plus de 98 % de ses produits laitiers auprès de l'Union européenne à 27, c'est avec cette zone plus particulièrement que son solde s'est amélioré (+ 232 M€) alors que

la tendance était à l'érosion du solde avec les partenaires européens jusqu'en 2018. Le solde du commerce avec les pays tiers s'est en revanche légèrement dégradé en 2020 (- 10 M€), faute d'exportations suffisamment dynamiques.

L'année 2020 marque une rupture dans les évolutions du commerce de matières grasses. Le solde des échanges de crème, déficitaire depuis 2006 en valeur, est redevenu positif en 2020, atteignant + 32,4 M€. Si le solde des échanges de matières grasses solides est resté négatif à - 270,7 M€, il s'est largement amélioré. Des produits de grande consommation ont aussi contribué à l'amélioration du solde français du commerce de produits laitiers en valeur, que ce soit le lait liquide ou les yaourts et laits fermentés, des produits dont les exportations se sont redressées en valeur en 2020.

Les fromages sont les plus gros contributeurs au solde positif de la France en valeur. Néanmoins, leur solde s'est à nouveau dégradé de 154,6 M€ en 2020, pour la 4^e année consécutive. À + 1,24 Md€, il ne contribue plus qu'à hauteur de 36 % au solde des échanges français de produits laitiers, contre 47 % en 2016. La poudre de lactosérum et les poudres infantiles ont également enregistré une dégradation de leur solde en 2020. Sur ces deux produits, la Chine a réduit ses achats mais reste le 1^{er} client hors UE de la France.

La France a conforté son positionnement vers ses trois premiers clients européens en produits laitiers : l'Allemagne, la Belgique et l'Italie. Elle a développé ses exportations vers l'Allemagne, sur tous les produits laitiers sauf la poudre infantile alors que dans le même temps les Pays-Bas, son 1^{er} concurrent sur ce marché, a enregistré une hausse plus modérée de ses exportations. La France est également en concurrence avec les Pays-Bas sur la Belgique mais l'accroissement de ses ventes de produits laitiers (hors lactosérum et matières grasses solides) lui a permis de gagner des parts de marché, d'autant plus que les ventes néerlandaises vers cette destination se sont repliées en 2020. Même si elle a réduit ses exportations vers l'Italie, notamment sur les matières grasses solides, la crème, les fromages et la poudre infantile, la France a renforcé sa place sur ce marché face à l'Allemagne, dont les ventes ont reculé de façon plus prononcée.

La France a rencontré plus de difficultés vers les pays tiers. Elle a réduit ses exportations de produits laitiers vers ses trois premiers débouchés : la Chine, les États-Unis et le Royaume-Uni, perdant de fait des parts de marché au profit de ses concurrents irlandais et néerlandais. Elle a diminué ses ventes sur la quasi-totalité des produits laitiers : vers la Chine, ce sont les produits secs qui ont été concernés (poudre de lactosérum, poudre grasse, poudre infantile) ; vers les États-Unis, tous les produits ont été affectés, sauf la poudre de lactosérum ; vers le Royaume-Uni, seuls le lait concentré et les yaourts et laits fermentés ont affiché une croissance.



Céréales

Les exportations françaises de céréales et produits céréaliers s'inscrivent en léger retrait d'une année sur l'autre en valeur (- 2 %) mais restent stables en volume. En valeur, seulement 6 nomenclatures douanières pèsent pour 92 % des exportations françaises, à savoir le blé tendre (hors semence) pour 50 % des exportations en valeur totales en 2020, les orges (hors semence) pour 17 %, le maïs (hors semence) pour 11 %, les mélanges et pâtes à base de farine pour 6 %, le malt pour 5 % et le blé dur pour 4 %. Ainsi la baisse des exportations en valeur des orges (- 12 % par rapport à 2019), des mélanges et pâtes à base de farine (- 16 %), du malt (- 10 %) et du blé dur (- 28 %) est partiellement compensée par une hausse des exportations en valeur de blé tendre (+ 4 %), de maïs (+ 22 %). Enfin, relevons que les cours des matières premières ont connu une forte volatilité en 2020 et une tendance globalement haussière, portée par l'impact de la crise sanitaire mondiale (achats massifs des pays structurellement importateurs afin de constituer ou reconstituer des stocks), la détente du conflit sino-américain (qui se traduit par la reprise des flux d'échanges de matières premières, notamment maïs étasunien à destination de la Chine) et les impacts d'une météo compliquée à gérer en termes de surfaces d'ensemencement (céréales à paille en UE27) et de potentiels de rendement (notamment en maïs).

Les exportations françaises de céréales et produits céréaliers à destination de l'UE27 s'inscrivent, en valeur comme en volume, en forte baisse en 2020 et s'établissent respectivement à 3,4 Md€ et 15,9 Mt, soit une baisse respectivement de 12 % et 10 % par rapport à 2019. Notons que les exportations de blé tendre, d'orges et de maïs pèsent pour 73 % des exportations en valeur vers le marché communautaire. Cette baisse des exportations s'inscrit dans un contexte de production record de l'UE27 au cours de la campagne 2019/20 (et donc d'une demande moindre à

l'importation) suivi d'un faible disponible exportable français, notamment en céréales à paille, au cours de la campagne 2020/21 associé à un déficit de compétitivité face à l'offre allemande. Parmi les premiers postes d'exportation, seul le maïs voit ses exportations en valeur évoluer positivement entre 2019 et 2020 : la France a en effet bénéficié de la moindre production dans la zone mer Noire (principalement Ukraine et Roumanie) en 2020/21 – qui s'est traduite par une présence moindre de la graine origine mer Noire sur le marché UE 27 – couplée à une hausse globale des cours du maïs à partir du printemps 2020 (détente du conflit sino-américain, reprise des cours du pétrole à partir du printemps 2020 et conditions climatiques adverses en Amérique du Sud sur l'ensemble des cycles culturaux soutiennent les cours de la graine). Ainsi, les exportations en valeur de maïs s'inscrivent en hausse de 22 % d'une année sur l'autre.

En revanche, les exportations de malt (la moitié des exportations françaises en valeur sont à destination de l'UE27) s'inscrivent en fort retrait : ceci est à mettre en lien avec les mesures administratives prises par les États dans le cadre de la crise COVID-19 : les fermetures des lieux de consommation de bière couplés à l'annulation des événements sportifs et festifs ont fortement pénalisé la filière export. Ces mesures administratives ont également eu un impact sur les exportations d'orges brassicoles que nous ne pouvons pas chiffrer faute de données douanières pour ce produit. Enfin, notons que le manque de compétitivité des orges françaises sur le marché communautaire (cours très élevé car flux dynamique vers la Chine) a également pénalisé nos exportations vers l'UE27 au cours du dernier semestre 2020. Ainsi, les exportations en valeur vers nos deux premiers pays partenaires, la Belgique et les Pays-Bas, s'inscrivent en baisse et s'élèvent respectivement à 1 Md€ et 750 M€ (en baisse respectivement de 12 % et 11 %) : nous perdons également des parts de marché au profit de l'Allemagne particulièrement compétitive sur les marchés nord communautaires au cours du dernier semestre 2020. En revanche, nous relevons une hausse de nos exportations vers l'Espagne portée par un flux dynamique de maïs au cours du premier semestre de la campagne 2020/21 : la France a profité de la moindre présence de l'Ukraine et de la Roumanie (sécheresse en fin de cycle qui a impacté le potentiel de production et donc le disponible exportable) pour gagner des parts de marché sur cette destination.

Du côté des pays tiers, les exportations françaises de céréales et de produits transformés s'inscrivent en forte hausse en 2020 par rapport à 2019 et s'élèvent à 3,7 Md€ (+ 11 % par rapport à 2019). Cette progression est principalement tirée par la hausse de nos exportations de blé tendre (+ 324 %) et d'orges (+ 55 %) à destination de la Chine. Ainsi, nos exportations à destination du marché chinois de céréales et produits céréaliers progressent en valeur de + 147 % en 2020 et s'élèvent à 858 M€. La forte présence de la France sur le marché chinois peut s'expliquer par les tensions diplomatiques entre Pékin et Canberra (droits de douane prohibitifs appliqués aux orges australiennes en Chine) ainsi qu'une potentielle volonté de sécurisation de stocks dans un pays où la logistique a été affectée par les mesures prises par Pékin lors de la crise liée à la Covid-19. À destination du Maroc, malgré une baisse de la valeur de nos exportations de blé dur (faibles disponibilités à l'export) et de malt (impact de la crise sanitaire), les exportations en valeur de céréales et produits céréaliers s'inscrivent en hausse (à 417 M€, + 8 %) mais nous perdons des parts de marché face à l'Allemagne. À noter la présence de l'Égypte sur le marché français en 2020 suite à l'excellente compétitivité prix du blé tendre français sur la scène internationale au cours de la campagne 2019/20 (forte production et parité €/ \$ avantageuse jusqu'à la mi-mars 2020) : ainsi nos exportations en valeur s'élèvent à 157 M€ et nous gagnons des parts de marché par rapport à la Roumanie, habituellement l'un des seuls exportateurs européens à pouvoir pénétrer ce marché.

Enfin, sur le marché algérien, habituellement notre premier partenaire hors communautaire, malgré la hausse des importations algériennes de céréales et produits céréaliers en valeur (+ 10 %), les exportations françaises s'inscrivent en recul (- 5 %) et s'élèvent à 812 M€ (soit 34 % des importations algériennes en valeur en 2020, en baisse de 6 points par rapport à 2019). Sur le segment blé tendre, l'Algérie a diversifié ses sources d'approvisionnement en s'approvisionnant en Allemagne (les parts de marché allemandes progressent de 13 points entre 2019 et 2020), Pologne (progression de 5 points), Lituanie (progression de 6 points) et Lettonie (progression de 5 points) quand les parts de marché de la France s'inscrivent en recul de 18 points pour s'établir à 63 %.



Fruits et légumes

Avec 4,7 Md€ (dont 511 millions d'€ de pommes de terre), la France a connu une légère diminution (- 2 %) de ses exportations en 2020 par rapport à 2019. L'Union européenne représente plus de 80 % de ses exportations, aussi bien en volume qu'en valeur. Mais cette évolution globale des exportations françaises de fruits et légumes en valeur masque une disparité importante entre

produits. Ainsi, la pomme de terre fraîche (dont la France est le premier exportateur mondial) a vu ses exportations diminuer de 18 % en valeur, ceci en raison d'une moins bonne valorisation car les volumes exportés (2,2 millions de tonnes), eux, sont en hausse (+ 2 %).

La pomme de table (premier produit exporté par la France tant en volume qu'en valeur au sein des fruits et légumes frais hors pomme de terre) a affiché des volumes exportés en augmentation (+ 7 %). En particulier, les exportations de la France ont progressé à destination du Royaume-Uni (+ 17 %) et de l'Espagne (+ 13 %), ses premiers pays clients. Cette hausse est due à un marché européen moins tendu avec une offre globale en baisse par rapport à 2019. En effet, en 2018, la Pologne avait bénéficié d'une récolte record et plus de 4 millions de tonnes de pommes entraînant des perturbations sur tous les marchés européens, notamment durant le premier semestre 2019. Cependant, si les exportations françaises de pommes de table en 2020 sont plus élevées que celles de l'année précédente, elles demeurent inférieures à la moyenne quinquennale.

Par ailleurs, pour l'ensemble des fruits et légumes frais (hors pomme de terre), la France a connu une croissance de ses exportations (+ 12 % en valeur) vers son premier client parmi les pays tiers : la Suisse (loin devant le second, les États-Unis). Cette bonne dynamique est principalement liée aux exportations d'agrumes, de tomates et de fruits d'été (pêche, cerise, abricot, ...). Mais il faut toutefois préciser qu'il s'agit majoritairement (et même totalement pour les agrumes) de produits en transit venant notamment d'Espagne ou du Maroc. Parmi ces produits, seules les exportations d'abricot sont essentiellement composées de produits français. Par ailleurs, cette bonne performance vers le marché suisse est essentiellement due à une meilleure valorisation des produits, même si les volumes sont également en légère hausse (+ 2 %).



Viandes et produits carnés

L'année 2020 est marquée par des problèmes de santé publique qui ont particulièrement affecté la filière viandes et produits carnés. À la pandémie de Covid-19 qui freine les échanges et la consommation s'ajoutent les épizooties de grippe aviaire et de peste porcine africaine (PPA). Dans ce contexte bousculé, la France conserve à peu de choses près (- 0,1 point) sa part de marché au niveau mondial. En revanche, les exportations de viandes et produits carnés reculent de 4 % (à 4,2 Md€), ce qui induit une dégradation de la balance commerciale des viandes de 13 % (- 1,2 Md€).

Pour les exportations vers l'Union européenne, l'année 2020 apparaît en net retrait par rapport à 2019 (- 7 % en valeur). L'Italie reste la première destination pour la France, mais les exports reculent année après année (- 10 %). Ce dernier chiffre reflète en particulier la baisse en volume des exportations de viande bovine (- 5 %), du fait du recul de la consommation liée au tourisme. Les exports de viande de porc fléchissent également (- 3 %) mais cela tient à un report vers des destinations jugées plus rémunératrices comme la Chine. L'Italie constitue par ailleurs la première des destinations pour la viande ovine française (43% des volumes), mais pour des tonnages marginaux et en recul. Autre destination, importante, la Belgique progresse de 2 %. Si les volumes de poulet (- 3 %) et de dinde (- 2 %) se rétractent, ceux de porc restent stables et les exportations d'œufs coquille augmentent fortement (+ 28 % en volume). L'Allemagne, troisième importateur de viandes françaises, est en recul de 5 %, malgré une progression de 5 % en volume sur la viande bovine. L'Espagne voit se réduire encore plus fortement ses importations de viandes françaises (- 13 %), avec en particulier une forte réduction pour les volailles : poulet - 21 %, dinde - 29 %. Enfin vers les Pays-Bas, une progression de 3 % résulte d'évolutions contrastées, avec une baisse de 25 % en volume sur le poulet, mais une hausse de 64 % sur les œufs coquille, et de 16 % sur le porc.

Vers les pays tiers, les exportations s'accroissent de 3 % en 2020. La Chine est de loin la première destination, en progression de 33 % par rapport à 2019. Pour l'essentiel, cette évolution concerne les produits porcins, avec principalement, du fait de la PPA en Asie, une très forte demande chinoise. S'y ajoute, à compter de septembre 2020, le fait que la PPA atteint l'Allemagne, entraînant la fermeture de la Chine aux exportations allemandes. En conséquence différents pays, au premier rang desquels sont l'Espagne, les États-Unis, le Brésil, s'emparent de ces parts de marché. La France, limitée par ses volumes disponibles à l'export, ainsi que par ses capacités de surgélation, parvient cependant à faire progresser ses envois de viande de porc vers la Chine de 31 % en volume, au détriment d'autres destinations telles que les Philippines (- 33 %), le Japon (- 15 %), l'Italie (- 3 %). Seconde destination de la France pour les pays tiers (depuis le Brexit), le Royaume-Uni recule de 11 % en 2020, avec des baisses en particulier sur le porc (- 15 %), et le poulet (- 29 %).

Enfin, vers l'Arabie Saoudite, les exportations connaissent un léger tassement en valeur (- 1 %), alors que les expéditions de poulet progressent cependant de 1 % en volume, du fait d'une forte demande et du retrait de quelques opérateurs concurrents.



Animaux vivants

Les exportations d'ovins vivants ont augmenté de 3,4 % en nombre en 2020 par rapport à 2019. Ces exportations se sont pourtant repliées vers les destinations traditionnelles, l'Espagne et l'Italie qui représentaient jusque-là plus de 90 % des envois. En effet, en 2020, seulement 86 % des envois se sont fait vers ces deux pays en 2020 car les destinations d'exportations se sont diversifiées pour les ovins (Jordanie, Roumanie, Pologne, Allemagne, Bulgarie, Israël, Iran), mais avec seulement quelques milliers de têtes à chaque fois. Il faut noter que les tendances s'opposent radicalement entre exportations d'agneaux et celles d'ovins adultes : en effet, les envois d'agneaux vivants se sont repliés de 5,3 % en nombre, tandis que ceux d'ovins adultes ont augmenté de 47 %.

A l'inverse, les exportations de bovins vivants ont augmenté de 2,3 % vers l'Italie, grâce à la dynamique des envois de bovins reproducteurs et de broutards lourds. Ainsi, l'Italie a capté 60 % des bovins vivants exportés par la France. Les destinations d'exportations se sont également diversifiées pour les bovins (Israël, Liban, Portugal, Egypte, malgré une baisse vers l'Algérie, principal marché extra-européen). Les évolutions sont contrastées entre les différentes catégories de bovins : les exportations de broutards lourds (47 % des exportations de bovins) ont progressé de + 6,6 %, et celles de veaux nourrissons (21 % des exportations) de + 9,8 %, en majorité vers l'Espagne. En revanche, les envois de broutardes (14,3 % des exportations) et de broutards légers (12 % des exportations), souvent destinés à l'Espagne, ont diminué respectivement de 11,6 % et 21,7 %.

La forte perte de parts de marché vers l'Algérie par rapport à l'Espagne, notre principal concurrent européen vers cette destination est à mettre sur le compte des broutards. Il faut noter par ailleurs une nette progression de la part de marché de la France dans les exportations vers le Royaume-Uni au détriment de l'Irlande, principalement due aux échanges de chevaux vivants.



Oléagineux

La France, structurellement déficitaire en produits oléagineux, arrive au 12ème rang mondial des pays exportateurs avec une part de marché en valeur de 1,3 %, stable par rapport à 2019, pour un total exporté en valeur de 1,9 Md€. Avec des importations qui s'élèvent en valeur à 3,2 Md€, la balance commerciale de la France est en léger retrait (- 3 %) par rapport à 2019 et atteint - 1,3 Md€. Le complexe oléagineux se décompose en plusieurs produits : les graines d'une part et les produits issus de la trituration de ces graines, à savoir les tourteaux et les huiles. Alors que les huiles peuvent être consommées en alimentation humaine ou animale ou transformées pour être incorporées à des biocarburants, les tourteaux sont uniquement destinés à l'alimentation animale et constituent un apport protéique important. En 2020 en valeur, les graines représentent 54 % des exportations françaises, les huiles 38 % et les tourteaux 8 % (essentiellement issus de graines de colza).

Les récoltes 2019 et 2020 ont été marquées par des baisses importantes de la production de graines oléagineuses et notamment de colza (première graine oléagineuse cultivée en France). La collecte qui s'établit à 3,2 Mt en 2020 (5 Mt pour les oléagineux) est en retrait de 19 % par rapport à 2019 et de 33 % par rapport à la moyenne quinquennale 2015-2019 (resp. - 9 % et - 21 % pour le total oléagineux).

Consécutivement à cette moindre collecte, les exportations en valeur des graines oléagineuses s'inscrivent en baisse (- 8 %). En revanche, notamment grâce à des importations importantes de graines (1,5 Mt de graines de colza en progression de 24 % par rapport à 2019, 617 kt de fèves de soja en progression de 3 %), les niveaux de trituration intérieure ont pu être globalement maintenus et les exportations en valeur des huiles et des tourteaux progressent à respectivement 727 M€ et 157 M€ (soit + 38 % et + 8 % par rapport à 2019).

Du côté des cours des matières premières, le complexe oléagineux a connu une forte volatilité en 2020, en lien direct avec la propagation de la pandémie de Covid-19. À partir du printemps, les cours ont connu une progression continue, sous l'influence de la hausse des cours du pétrole, de la détente des relations commerciales sino-étatsuniennes, des mesures de déconfinement, de la moindre production européenne de colza (liée aux conditions culturelles extrêmes dans plusieurs pays) et de fortes inquiétudes sur le potentiel de rendement du soja sud-américain suite à la sécheresse persistante qui a sévi en Argentine et au Brésil tout au long du cycle cultural. Ainsi, les cours du colza français FOB Moselle progressent entre 2019 et 2020 de 4 %, ceux du soja au Brésil (FOB Paranagua) et aux États-Unis (FOB Gulf) de 9 %, celui du tournesol FOB Bordeaux de 17 % et ceux du tourteau au départ de Montoir de 10 %.

Le Royaume-Uni constitue notre principal client à destination des pays tiers avec des exportations en valeur qui s'établissent en 2021 à 151 M€ (pèse pour 30 % de nos exportations en valeur pays tiers en 2020), en progression de 3 % par rapport à l'année dernière grâce à un flux d'huiles de tournesol (+ 2, %) et de soja (+ 9 %) soutenu. La quasi-totalité de nos exportations du complexe oléagineux à destination de la Russie et de l'Ukraine concernent des semences (voir section « Autres produits agricoles et agroalimentaires : Semences et plants » dans le même document).

Les exportations françaises en valeur du complexe oléagineux à destination de l'UE27 s'établissent à 1,4 Md€ et sont stables par rapport à 2019. Elles représentent 74 % du total des exportations en valeur de la France en oléagineux. Les exportations françaises à destination de l'Allemagne s'inscrivent en recul en 2020 du fait d'un moindre disponible exportable en graine de colza (qui pèse en moyenne en valeur pour 80 % de nos exportations totales d'oléagineux sur le marché allemand). Le recul des exportations en valeur à destination de l'Espagne s'explique principalement par un moindre export en valeur de graines de tournesol (- 12 % par rapport à 2019 pour une part en 2020 de 37 % dans les exportations totales en valeur vers ce marché du complexe oléagineux). Ces exportations en recul sont compensées notamment par une hausse des exportations à destination de la Belgique (+ 24 %) et des Pays-Bas (+ 143 %). Cependant, comme cela a été vu dans la section « Produits d'épicerie », il est difficile d'analyser les évolutions des parts de marché l'intérieur de l'Union européenne à cause de l'importance des flux de transit via les Pays-Bas et la Belgique.



Pêche et aquaculture

La France est le 23^e exportateur mondial de produits de la pêche et de l'aquaculture, avec 1,2 % de parts de marché en 2020 (en légère baisse de 0,1 point par rapport à 2019). Tournées à 76 % vers l'Union européenne, les exportations (1,5 Md€) sont en baisse de 10 % (en valeur) par rapport à 2019. La filière pêche et aquaculture est, avec la filière vins et spiritueux, la filière agroalimentaire qui a été le plus impactée par la crise sanitaire de 2020 avec une baisse de la valeur des exportations de 24 % en mars, de 30 % en avril et de 22 % en mai 2020 par rapport à 2019. Cette chute a concerné tout particulièrement les produits de la pêche fraîche vers l'Union européenne (produits destinés à la consommation en restauration hors domicile en Italie et en Espagne) et les produits de l'ostréiculture vers les pays asiatiques.

Dans ce contexte, la valeur de nos exportations a chuté de 16 % vers l'Italie, avec de fortes baisses pour les huîtres et les poissons frais entiers. En dépit d'une hausse de nos exportations de crevettes vers l'Italie, nous y avons perdu des parts de marché par rapport à l'Espagne qui a pu en partie compenser la réduction des flux de coquillages et de poissons frais par une forte augmentation de ses ventes de conserves de thon. La chute de la valeur de nos exportations qui a atteint 22 % vers l'Espagne, notre deuxième client européen, est due également aux produits frais, poissons ou céphalopodes. En revanche, notre principal concurrent européen en Espagne, la Suède, a réussi à maintenir ses flux d'exportation principalement constitués de saumon norvégien.

En 2020, la France a perdu des parts de marché vers ses deux premiers clients des pays-tiers, la Suisse et le Royaume-Uni. Vers la Suisse, c'est par rapport à l'Allemagne que ce recul a eu lieu, dû à une forte diminution des exportations françaises de poissons frais entiers, principalement destinés à la restauration commerciale. En revanche, l'Allemagne a gagné des parts de marché grâce à une forte hausse de ses exportations de filets de poissons congelés. Vers le Royaume-Uni, c'est par rapport à la Suède que ce recul a eu lieu, dû à une baisse des exportations françaises

de crevettes et de conserves de thon tandis que les flux de re-exportation de saumon norvégien vers le Royaume-Uni via la Suède sont restés presque identiques en 2020 par rapport à 2019. En dépit de la forte baisse de nos exportations d'huîtres vers la Chine, la France n'a pas perdu de part de marché sur cette destination par rapport à ses concurrents car toutes les importations de produits aquatiques européens par la Chine ont été fortement réduites en 2020.



Sucre

En 2020, année qui correspond à la campagne mondiale sucrière octobre 2019/septembre 2020, soit la troisième campagne depuis la fin des quotas sucriers, la France est le 5ème exportateur mondial de sucre en valeur avec 999 M€, derrière le Brésil, la Thaïlande, l'Inde et l'Australie (à dire d'expert (source Infolicht) car l'Australie ne publie pas officiellement de données sur ses exportations de sucre). Ce chiffre est en baisse de 1,6 %, par rapport à la campagne précédente et représente 4,8 % de parts de marché, en baisse de 0,4 points. Le solde commercial est positif de 557 M€, en légère baisse. La France reste cependant le premier exportateur de sucre en l'état de l'UE, laquelle représente de l'ordre de 80% des exportations françaises en valeur comme en volume, le solde de 20 % allant vers les pays tiers. Cette dégradation des positions françaises s'explique assez largement par les conséquences de la surproduction indienne massive de sucre de 2018, qui ne se résorbe que lentement malgré des programmes indiens d'exportations subventionnées qui tirent les prix mondiaux à la baisse. En réponse, les fabricants brésiliens avaient arbitré leur production en faveur de l'éthanol en 2018/19, ce qui avait permis un assainissement progressif des marchés au cours de l'année 2019.

En ce qui concerne l'offre française, la surface de betteraves plantée en 2019 s'établit à 451 000 ha, en baisse d'environ 30 000 ha comparée à 2017/18 et 2018/19. Cette sole a permis de produire 5,0 Mt de sucre (dont 0,2 Mt de sucre de canne des DOM), en baisse de 0,3 Mt sur la campagne précédente et de 1,5 Mt sur la campagne 2017/18 de sortie des quotas. La situation de crise que connaît le secteur depuis la mi-2018 dans un environnement mondial déprimé, atteint son apogée avec les annonces en 2019 de fermetures de 4 sucreries de Saint-Louis Sucre et de Cristal Union, effectives à compter d'octobre 2020, dans l'objectif de faire face à la dégradation régulière des marchés.

La campagne 2019/20 va connaître une lente amélioration. L'arbitrage du Brésil pour l'éthanol aboutit de facto à retirer environ 10 Mt de sucre du marché mondial. On observe ainsi un début de reprise des prix moyens du sucre dans l'UE après la chute subie en 2018/19, avec des prix autour de 320 €/tonne, cependant inférieurs d'environ 80 €/tonne au prix de référence UE de 404 €/t.

Et sur un autre plan, c'est en janvier 2020 que le Brexit devient effectif, ce qui va constituer un élément de difficulté supplémentaire pour la filière, le Royaume-Uni étant le troisième client de la France, en valeur, pour l'exportation de sucre en l'état mais également un important client pour la vente de produits transformés sucrés. Dès lors, la nouvelle campagne commerciale 2020/21 débute en octobre dans une ambiance de crise. Cependant, comme cela a été vu dans les sections « Produits d'épicerie » et « Oléagineux », il est difficile d'analyser les évolutions des parts de marché l'intérieur de l'Union européenne à cause de l'importance des flux de transit via les Pays-Bas et la Belgique.



Autres produits agricoles et agroalimentaires : Semences et plants*

La crise sanitaire liée au coronavirus n'a pas eu d'impact global sur l'activité import / export de la filière semences et plants. Certes, des difficultés sont intervenues au début de la phase de confinement : des tensions sur la disponibilité et les prix des moyens de transport, l'organisation de la circulation des marchandises ou encore l'obtention des certificats phytosanitaires ont pu ralentir le déroulement des premières opérations.

Au final, l'année 2020 affiche des résultats hors normes puisque l'excédent de la balance commerciale passe pour la première fois la barre du milliard d'euros pour atteindre 1 057 M€ (+ 15 %). Les exportations affichent une hausse de 12 % à 1 909 M€ et les importations de 9 % à 852 M€. La hausse des prix de marché participe fortement à ces évolutions.

Les filières maïs et oléagineux ont connu une campagne exceptionnelle et affichent de nouveaux records à l'export. En maïs, les exportations totalisent 702 M€ (+ 24 %) et les semences oléagineuses, tournesol et colza, 413 M€ (+ 8 %). Les potagères suivent la même tendance et enregistrent une croissance des exportations de 7 % à 500 M€, alors que les plants de pommes de terre, après une campagne exceptionnelle l'année dernière, accusent un repli de 16 % à 90 M€.

La part des exportations sur l'Union européenne reste stable à 71 %. En progression de 11 %, elles totalisent 1 348 M€. L'Allemagne reste le premier partenaire de la France à l'export avec un total de 271 M€, suivie de l'Espagne (202 M€), l'Italie (134 M€) et les Pays-Bas (107 M€). Sur les pays tiers, les exportations repartent sensiblement à la hausse (+ 13 %) sur la quasi-totalité des régions. La Russie et l'Ukraine restent les premières destinations des semences françaises, principalement du tournesol, en dépit de la complexité des procédures d'importations depuis 2019. Les exportations en hausse de 21 % dépassent le record de 2017/18 avec 206 M€. Vers l'Afrique du Nord, les exportations accusent un repli de 2 % à 85 M€ qui affecte l'Égypte (- 24 %) dont les importations de plants de pomme de terre ont chuté de 39 %. Vers les pays du Proche et Moyen Orient, 3^{ème} marché de la France sur les pays tiers, les exportations progressent de 6 % à 67 M€ grâce à un essor remarquable des exportations vers la Turquie. Il s'agit principalement de semences potagères, de maïs et de plants de pomme de terre. Vers l'Afrique Subsaharienne la tendance reste fortement haussière à 48 M€ (+ 15 %) de semences exportées, essentiellement des potagères (72 %) et des plants de pomme de terre (20 %).

En 2020, la France, présente dans 153 pays, reste le leader mondial des exportations de semences de grandes cultures devant les USA et les Pays-Bas. Par rapport aux Pays-Bas, en 2020, la France connaît une croissance globale nettement plus forte que son concurrent (+ 12 % contre + 2,5 %). Malgré tout, les Pays Bas restent leader en semences potagères et en pomme de terre. Les premières gagnent 5 % et le secondes perdent 5 %. La France par contre peut compter sur le maïs, les potagères, les oléagineux et sur certains pays, les betteraves. A l'échelle des grandes zones mondiales, la France et les Pays-Bas sont à parité sur l'Union européenne et la CEI Occidentale tandis que les Pays-Bas sont majoritaires sur la plupart des autres régions à l'exception de l'Afrique Occidentale. En ce qui concerne la zone CEI Occidentale, la France reste majoritaire même si les Pays-Bas grignotent du terrain grâce aux potagères. Enfin, sur l'UE, les Pays-Bas ont cédé leur leadership en 2020, de par la hausse globale de 12 % de la France, grâce majoritairement à l'augmentation des exportations des semences maïs (+ 22 %). Aussi bien pour la France que pour les Pays-Bas, le premier partenaire est l'Allemagne avec un avantage pour la France (271 M€ contre 246 M€ pour les Pays-Bas) grâce au maïs, aux betteraves et aux oléagineux. La France progresse sur une large majorité de pays de l'UE, alors que les Pays-Bas accusent des baisses notables dans plusieurs pays dont l'Espagne, la Belgique, l'Autriche ou le Portugal, essentiellement en pomme de terre. En 2019, les exportations en plants de pomme de terre avaient été fortes car il y avait un manque de volumes dû à une mauvaise récolte. En 2020, la situation est revenue à la normale, ce qui a entraîné des exportations en forte baisse



Biodiesel

La France est classée en 7^{ème} position mondiale des pays exportateurs de biodiesel en valeur sur la période janvier à décembre 2020 (- 0,5 % par rapport à la même période 2019). Le total des exportations de l'UE s'élève à 494 M€, en baisse de 9 % par rapport à 2019, avec comme principale destination à l'export hors UE des pays frontaliers : Royaume-Uni, Suisse, Norvège. Les principaux pays de l'UE destinataires des exportations en 2020 sont la Belgique, les Pays-Bas et la Suède. Ce classement est cependant à nuancer car le marché du biodiesel au sein de l'UE comporte d'importants flux imports/exports où plusieurs pays jouent le rôle de « plaques tournantes ». Les Pays Bas et la Belgique se révèlent être des voies d'entrée et de sortie vers des flux internationaux avec leurs ports de Rotterdam et d'Anvers dont l'activité principale consiste en une simple opération d'import/export de biodiesel. La filière biodiesel a subi en 2020 le confinement mondial lié à la crise sanitaire de la Covid-19 avec une chute drastique du trafic routier, aérien et donc une baisse de consommation et d'exportations de carburants.

³ Étant donné que le périmètre du secteur Semences et plants est défini sur la base de lignes de nomenclatures nationales à 8 chiffres et non pas internationales à 6 chiffres, il se peut que certaines lignes de nomenclature à 8 chiffres propres aux semences soient également présentes dans les regroupements par filières établis sur la base internationale à 6 chiffres. C'est par exemple le cas des semences d'oléagineux qui sont incluses dans la filière « Oléagineux » mais aussi dans la sous-filiale « Semences et plants ».



ANNEXE



NOTE MÉTHODOLOGIQUE

● Source des données :

- Données du commerce extérieur de la DGDDI
- Base de données TDM
- Les parts de marché de la France dans les différents pays sont calculées sur la base des données d'échanges des 68 pays les plus importants, qui regroupent 93 % des échanges mondiaux.

● Philosophie globale :

- Le tableau de bord vise à présenter une vue globale des échanges internationaux de la France.
- Il s'inscrit dans le suivi de la mise en œuvre du « Plan stratégique 2018-2022 pour le développement des exportations et l'internationalisation des filières agricoles, agroalimentaires, forêt-bois et des produits bio-sourcés » (dit « Plan stratégique export »).

● Répartition des codes douaniers en filières :

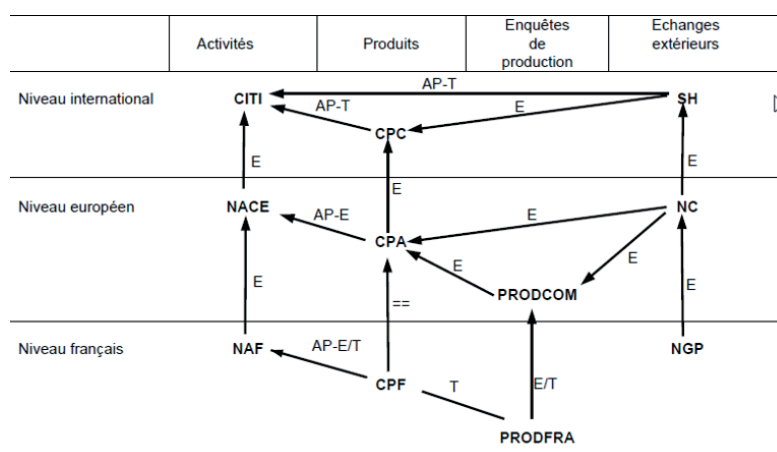
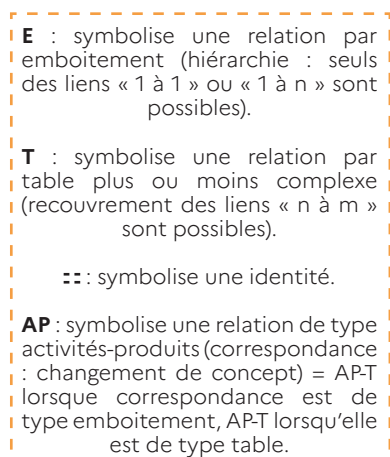
Les regroupements ne suivent pas la nomenclature douanière, mais correspondent aux filières :

- Ce travail a été effectué en commun entre la DGPE et FranceAgrimer, et avec l'expertise du Bureau des synthèses statistiques conjoncturelles du SSP.
- La liste des codes retenus correspond exactement au périmètre du suivi qui comprend les produits de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la filière bois et dérivés et du biodiésel.

● Nomenclature utilisée :

Source bibliographique : Insee, [NAF RÉV. 2 ET CPF RÉV. 2 : GUIDE D'UTILISATION], <https://www.insee.fr/fr/information/2399243>

La nomenclature utilisée pour décrire ces échanges est la Nomenclature Combinée (NC), déclinaison européenne du Système Harmonisé (SH) géré par l'Organisation mondiale des douanes. Elle comporte 4 niveaux (allant de 99 postes à plus de 6600), et est révisée tous les 5 ans.



● **Code couleur :**

Un code couleur a été mis en place afin de faciliter l'analyse de la performance française par filière et par pays client pour les parties « Parts de marché par secteur d'activité » et « Performance par secteur et zone de destination ».

		Part de marché de la France		
		Hausse	Stabilité	Baisse
Évolution de la part de marché de la France par rapport au principal pays de l'UE concurrent	Amélioration			
	Stabilité			
	Détérioration			

Ce code croise deux phénomènes :

- L'évolution absolue des parts de marché de la France
- L'évolution relative de ces parts de marchés comparées à celle du principal concurrent européen de la France

On considère qu'il y a stabilité lorsque l'évolution calculée est inférieure à 0,05 point.

Dans les diapositives « Performance par secteur et zone de destination », c'est uniquement le principal concurrent européen de la France qui est cité, et non le principal concurrent mondial. Ce choix a été fait afin de comparer notre performance à des pays qui ont des caractéristiques économiques comparables à la France (notamment en ce qui concerne la monnaie pour les pays de la zone Euro).

● **Répartitions des codes niveau « SH6 » en catégories « produits bruts » et « produits transformés » :**

Cette répartition, utilisée par les Douanes, est disponible au niveau NC8. Ce niveau n'est par contre pas disponible au niveau international. Afin de déterminer le rang de la France comme pays exportateur de produits bruts et de produits transformés, il est donc nécessaire d'aménager la répartition initiale et la « porter » du niveau NC8 au niveau supérieur. Business France a effectué ce travail.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

- Répartition des codes niveau « SH6 » en catégories « produits bruts » et « produits transformés » :



PRODUITS BRUTS

01	Animaux vivants
0301	Poissons vivants
0302	Poissons frais
0306	Crustacés
0307	Mollusques
0407	Oeufs frais
0409	Miel
0410	Autres produits comestibles d'origine animale
05	Produits d'origine animale non comestibles
06	Plantes vivantes
0701	Pommes de terre
0702	Tomates
0703	Oignons, échalotes, poireaux et autres alliacés
0704	Choux, choux-fleurs, choux frisés et apparentés
0705	Laitues et chicorées
0706	Carottes, navets, betteraves et autres racines comestibles
0707	Concombres et cornichons
0708	Légumes à cosse
0709	Potirons, artichauts, asperges, aubergines, céleris, champignons
0711	Légumes conservés provisoirement mais impropres à la consommation
0714	Racines de manioc, salep, topinambours et apparentés
0801	Noix de coco
0802	Fruits à coque
0803	Bananes
0804	Dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues et mangoustans
0805	Agrumes
0806	Raisins
0807	Melons et papayes
0808	Pommes, poires et coings
0809	Abricots, cerises, pêches
0810	Fruits rouges, kiwi, durians et kakis
0812	Fruits conservés provisoirement mais impropres à la consommation
090111	Café non torréfié
0902	Thé
0903	Maté
0904	Poivre et piments
0905	Vanille
0906	Cannelle et fleurs de cannellier
0907	Girofles
0908	Noix de muscade, macis, amomes et cardamomes
0909	Graine d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin et de carvi
0910	Gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry et autres épices
10	Céréales
12	Graines, fruits oléagineux, semences et autres fruits
13	Gommes, résines et autres sucs et extraits végétaux
14	Matières à tresser et autres produits d'origine végétale
1801	Cacao en fèves et brisures de fèves
1802	Coques, pellicules et autres déchets de cacao
2401	Tabacs bruts



PRODUITS TRANSFORMÉS

02	Viandes et abats comestibles
0303	Poissons congelés
0304	Filets de poisson et autre chair de poisson
0305	Poissons séchés
0308	Invertébrés aquatiques transformés
0401	Lait non concentré et non additionné de sucre
0402	Lait concentré ou additionné de sucre
0403	Babeurre, lait et crème caillés, képhir, yahourt et autres lait et crème fermentés
0404	Lactosérum
0406	Beurre et autres matières grasses laitières
0406	Fromages et caillebotte
0408	Oeuf transformés
0710	Légumes congelés
0712	Légumes secs
0713	Légumes à cosse secs
0811	Fruits congelés
0813	Fruits secs
0814	Écorces d'agrumes ou de melons
090112	Café décaféiné
090121	Café torréfié
090122	Café torréfié et décaféiné
090130	Coques et pellicules de café
090140	Succédanés du café contenant du café
090190	Autres déchets du café
11	Produits de la minoterie, malt, amidons et féculs, inuline et gluten de froment
15	Graisses, huiles et cires d'origine animale ou végétale
16	Préparations de viandes, poissons, crustacés ou mollusques
17	Sucres et sucreries
1803	Pâtes de cacao
1804	Beurre, graisse et huile de cacao
1805	Poudre de cacao
1806	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao
19	Préparations de céréales, farines, amidons, féculs de lait et pâtisserie
20	Préparation de légumes
21	Autres préparations alimentaires
22	Boissons, alcools et vinaigres
23	Résidus et déchets alimentaires et alimentation animale
2402	Cigares, cigarillos et cigarettes
2403	Tabacs transformés et succédanés de tabac

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

● Répartition des codes douaniers en filières et sous-filières :



CÉRÉALES

100110	Froment blé dur
100119	Froment (blé) dur, autre que de semence
100190	Froment blé et méteil (à l'excl. du froment blé dur)
100199	Froment (blé) tendre et méteil, autre que de semence
100200	Seigle
100290	Seigle, autre que de semence
100300	Orge
100390	Orge, autre que de semence
100400	Avoine
100490	Avoine, autre que de semence
100590	Maïs (autre que de semence)
1006	Riz
100700	Sorgho à grains
100790	Sorgho à grains, autre que de semence
100810	Sarrasin
100820	Millet
100829	Millet (à l'excl. du sorgho à grains et de semence)
100830	Alpiste
100840	Fonio (<i>Digitaria</i> spp.)
100850	Quinoa (<i>Chenopodium quinoa</i>)
100860	Triticale
100890	Céréales (à l'excl. du froment blé, du méteil, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, du riz, du sorgho à grains, du sarrasin, du millet et de l'alpiste)
1101	Farines de froment [blé] ou de méteil
1102	Farines de Céréales (autres que de froment [blé] ou de méteil)
1103	Gruaux, semoules et agglomérés sous forme de pellets, de Céréales
1104	Grains de Céréales autrement travaillés [mondés, aplatis, en flocons, perlés, tranchés ou concassés, p.ex.] et germes de Céréales, entiers, aplatis, en flocons ou moulus (à l'excl. des farines de Céréales, du riz décortiqué, du riz semi-blanchi ou blanchi et du riz en brisures)
1107	Malt, même torréfié
110811	Amidon de froment [blé]
110812	Amidon de maïs
1109	Gluten de froment [blé], même à l'état sec
190120	Mélanges et pâtes à base de farines, gruaux, semoules, amidons, féculés ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant < 40 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a. ; mélanges et pâtes à base de lait, de crème de lait, de babeurre, de lait caillé, de crème caillée, de lactosérum, de yoghourt, de képhir et autres produits simil. des n° 0401 à 0404, ne contenant pas de cacao ou contenant < 5 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a., pour la préparation des produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie du n° 1905
190190	Extraits de malt ; préparations alimentaires de farines, gruaux, semoules, amidons, féculés ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant < 40 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a. ; préparations alimentaires à base de lait, de crème de lait, de babeurre, de lait caillé, de crème caillée, de lactosérum, de yoghourt, de képhir et autres produits simil. des n° 0401 à 0404, ne contenant pas de cacao ou contenant < 5 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a. (à l'excl. des préparations pour l'alimentation des enfants conditionnées pour la vente au détail ainsi que les mélanges et pâtes pour la préparation des produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie du n° 1905)
230210	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements du maïs
230220	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements du riz
230230	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements du froment
230240	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements des Céréales (à l'excl. du maïs ou du froment)

CÉRÉALES (SUITE)

SOUS-FILIÈRE BLÉ	
100110	Froment blé dur
100119	Froment (blé) dur, autre que de semence
100190	Froment blé et méteil (à l'excl. du froment blé dur)
100199	Froment (blé) tendre et méteil, autre que de semence
SOUS-FILIÈRE MAÏS	
100590	Maïs (autre que de semence)



FRUITS ET LÉGUMES

070190	Pommes de terre, à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des pommes de terre de semence)
0702	Tomates, à l'état frais ou réfrigéré
0703	Oignons, échalotes, aulx, poireaux et autres légumes alliacés, à l'état frais ou réfrigéré
0704	Choux, choux-fleurs, choux frisés, choux-raves et produits comestibles similaires du genre Brassica, à l'état frais ou réfrigéré
0705	Laitues (<i>Lactuca sativa</i>) et chicorées (<i>Cichorium spp.</i>), à l'état frais ou réfrigéré
0706	Carottes, navets, betteraves à salade, salsifis, céleris-raves, radis et racines comestibles similaires, à l'état frais ou réfrigéré
0707	Concombres et cornichons, à l'état frais ou réfrigéré
0708	Légumes à cosse, écosés ou non, à l'état frais ou réfrigéré
0709	Autres légumes, à l'état frais ou réfrigéré
0710	Légumes, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés
0711	Légumes conservés provisoirement (au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation, par exemple), mais impropres à l'alimentation en l'état
0712	Légumes secs, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés
0713	Légumes à cosse secs, écosés, même décortiqués ou cassés
0714	Racines de manioc, d'arrow-root ou de salep, topinambours, patates douces et racines et tubercules similaires à haute teneur en féculé ou en inuline, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même débités en morceaux ou agglomérés sous forme de pellets; moelle de sagoutier
08	Fruits comestibles ; écorces d'agrumes ou de melons
0808	Pommes, poires et coings, frais
2001	Légumes, fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique
2002	Tomates, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique
2003	Champignons et truffes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique
2004	Légumes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, congelés (à l'excl. confits au sucre ainsi que des tomates, des champignons et des truffes)
2005	Légumes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non-congelés (à l'excl. confits au sucre ainsi que des tomates, des champignons et des truffes)
2008	Fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool (sauf préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique, confits au sucre mais non-conservés dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson)

SOUS-FILIÈRE POMME DE TERRE	
070190	Pommes de terre, à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des pommes de terre de semence)

SOUS-FILIÈRE POMME ET POIRE	
0808	Pommes, poires et coings, frais

NOTE MÉTHODOLOGIQUE



ANIMAUX VIVANTS ET GÉNÉTIQUE

01	Animaux vivants
040711	Oeufs fertilisés de volailles, destinés à l'incubation, domestiques
040719	Oeufs fertilisés d'oiseaux, destinés à l'incubation (à l'excl. des oeufs de volailles domestiques)
051110	Sperme de taureaux



LAIT ET PRODUITS LAITIERS

0401	Lait et crème de lait, non-concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants
0402	Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants
0403	Babeurre, lait et crème caillés, yoghourt, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao
0404	Lactosérum, même concentré ou additionné de sucre ou d'autres édulcorants ; produits consistant en composants naturels du lait, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, n.d.a.
0405	Beurre, y.c. le beurre déshydraté et le ghee, et autres matières grasses provenant du lait ainsi que pâtes à tartiner laitières
0406	Fromages et caillebotte
170211	Lactose, à l'état solide, et sirop de lactose, sans addition d'aromatisants ou de colorants, contenant en poids ≥ 99 % de lactose, exprimé en lactose anhydre calculé sur matière sèche
170219	Lactose, à l'état solide, et sirop de lactose, sans addition d'aromatisants ou de colorants, contenant en poids < 99 % de lactose, exprimé en lactose anhydre calculé sur matière sèche
190110	Préparations alimentaires de farines, gruaux, semoules, amidons, féculés ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant < 40 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a. ; préparations alimentaires à base de lait, de crème de lait, de babeurre, de lait caillé, de crème caillée, de lactosérum, de yoghourt, de képhir et autres produits simil. des n° 0401 à 0404, ne contenant pas de cacao ou contenant < 5 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a., pour l'alimentation des enfants, conditionnées pour la vente au détail
3501	Caséines, caséinates et autres dérivés des caséines; colles de caséine

SOUS-FILIÈRE FROMAGES

0406	Fromages et caillebotte
------	-------------------------



OLÉAGINEUX

120100	Fèves de soja, même concassées
120190	Fèves de soja, même concassées (à l'excl. des fèves de soja destinées à l'ensemencement)
1202	Arachides, non-grillées ni autrement cuites, même décortiquées ou concassées
1204	Graines de lin, même concassées
1205	Graines de navette ou de colza, même concassées
1206	Graines de tournesol, même concassées
120750	Graines de moutarde, même concassées
1208	Farines de graines ou de fruits oléagineux (à l'excl. de la farine de moutarde)
1507	Huile de soja et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées
1508	Huile d'arachide et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées
1511	Huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées
1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées
1514	Huiles de navette, de colza ou de moutarde et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées
2304	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile de soja
2305	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile d'arachide
230620	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de lin
230630	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de tournesol
230640	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de navette ou de colza
230641	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique « fournissant une huile fixe dont la teneur en acide érucique est < 2 % et un composant solide qui contient < 30 micromoles/g de glucosinolates »
230649	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de navette ou de colza d'une teneur élevée en acide érucique « fournissant une huile fixe dont la teneur en acide érucique est >= 2 % et un composant solide qui contient >= 30 micromoles/g de glucosinolates »
230649	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de navette ou de colza d'une teneur élevée en acide érucique « fournissant une huile fixe dont la teneur en acide érucique est >= 2 % et un composant solide qui contient >= 30 micromoles/g de glucosinolates »



PÊCHE ET AQUACULTURE

03	Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques
121220	Algues, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées
121221	Algues, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées, destinées à l'alimentation humaine
130231	Agar-agar, même modifié
1504	Graisses et huiles et leurs fractions, de poissons ou de mammifères marins, même raffinées, mais non chimiquement modifiées
1604	Préparations et conserves de poissons ; caviar et ses succédanés préparés à partir d'oeufs de poisson
1605	Crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques, préparés ou conservés (non fumés)

NOTE MÉTHODOLOGIQUE



PRODUITS D'ÉPICERIE

0409	Miel naturel
09	Café, thé, maté et épices
0901	Café, même torréfié ou décaféiné; coques et pellicules de café; succédanés du café contenant du café, quelles que soient les proportions du mélange
1105	Farine, semoule, poudre, flocons, granulés et agglomérés sous forme de pellets, de pommes de terre
1106	Farines, semoules et poudres de pois, haricots, lentilles et autres légumes à cosse secs du n° 0713, de sagou, de racines de manioc, d'arrow-root et de salep, de topinambour, de patates douces et autres racines et tubercules simil. à haute teneur en fécule ou en inuline du n° 0714, ainsi que des produits du chapitre 8 « Fruits comestibles, écorces d'agrumes ou de melons »
110813	Fécule de pommes de terre
1509	Huile d'olive et ses fractions (obtenues, à partir des fruits de l'olivier, uniquement par des procédés mécaniques ou physiques, dans des conditions n'altérant pas l'huile), même raffinées, mais non chimiquement modifiées
1510	Huiles et leurs fractions, obtenues exclusivement à partir d'olives et par des procédés autres que ceux mentionnés au n° 1509, même raffinées, mais non chimiquement modifiées et mélanges de ces huiles ou fractions avec des huiles ou fractions du n° 1509
1704	Sucrieries sans cacao, y.c. le chocolat blanc
1803	Pâte de cacao, même dégraissée
1804	Beurre, graisse et huile de cacao
1805	Poudre de cacao, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants
1806	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao
1902	Pâtes alimentaires, même cuites ou farcies de viande ou d'autres substances, ou bien autrement préparées, telles que spaghetti, macaroni, nouilles, lasagnes, gnocchi, ravioli, cannelloni ; couscous, même préparé
1903	Tapioca et ses succédanés préparés à partir de féculs, sous forme de flocons, grumeaux, grains perlés, criblures ou formes simil.
1905	Produits à base de Céréales obtenus par soufflage ou grillage [corn flakes, p.ex.] ; Céréales (autres que le maïs) en grains ou sous forme de flocons ou de grains autrement travaillés (à l'excl. de la farine, du gruau et de la semoule), précuites ou autrement préparées, n.d.a.
1904	Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao ; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de fécule en feuilles et produits simil.
2006	Légumes, fruits, écorces de fruits et autres parties de plantes, confits au sucre [égouttés, glacés ou cristallisés]
2007	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants
2009	Jus de fruits (y.c. les moûts de raisins) ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants
2101	Extraits, essences et concentrés de café, de thé ou de maté et préparations à base de ces produits ou à base de café, thé ou maté ; chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits, essences et concentrés
2103	Préparations pour sauces et sauces préparées ; condiments et assaisonnements, composés ; farine de moutarde et moutarde préparée
2104	Préparations pour soupes, potages ou bouillons ; soupes, potages ou bouillons préparés ; préparations alimentaires composites homogénéisées consistant en un mélange finement homogénéisé de plusieurs substances de base, telles que viande, poisson, légumes, fruits, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g
2105	Glaces de consommation, même contenant du cacao
2201	Eaux, y.c. les eaux minérales naturelles ou artificielles et les eaux gazéifiées, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées ; glace et neige
2202	Eaux, y.c. les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non-alcooliques (à l'excl. des jus de fruits ou de légumes ainsi que du lait)
2209	Vinaigres comestibles et succédanés de vinaigre comestibles obtenus à partir d'acide acétique

SOUS-FILIÈRE EAU MINÉRALE

2201	Eaux, y.c. les eaux minérales naturelles ou artificielles et les eaux gazéifiées, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées ; glace et neige
2202	Eaux, y.c. les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non-alcooliques (à l'excl. des jus de fruits ou de légumes ainsi que du lait)

SOUS-FILIÈRE CAFÉ

0901	Café, même torréfié ou décaféiné; coques et pellicules de café; succédanés du café contenant du café, quelles que soient les proportions du mélange
------	---



SUCRE

121210	Caroubes, y.c. leurs graines, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées
121291	Betteraves à Sucre, fraîches, réfrigérées, congelées, séchées ou en poudre
121292	Caroubes, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées
121293	Cannes à Sucre, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées
1701	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide
170220	Sucre d'érable, à l'état solide, et sirop d'érable, sans addition d'aromatisants ou de colorants
170230	Glucose, à l'état solide, et sirop de glucose, sans addition d'aromatisants ou de colorants, ne contenant pas de fructose ou contenant en poids à l'état sec < 20 % de fructose
170240	Glucose, à l'état solide, et sirop de glucose, sans addition d'aromatisants ou de colorants, contenant en poids à l'état sec \geq 20 % mais < 50 % de fructose (à l'excl. du Sucre inversi [ou interverti])
170250	Fructose chimiquement pur
170260	Fructose, à l'état solide, et sirop de fructose, sans addition d'aromatisants ou de colorants, contenant en poids à l'état sec > 50 % de fructose (à l'excl. du fructose chimiquement pur et du Sucre inversi [ou interverti])
170290	Sucres, y.c. le Sucre inversi [ou interverti] et le maltose chimiquement pur, à l'état solide, Sucres et sirops de Sucres contenant en poids à l'état sec 50 % de fructose, sans addition d'aromatisants ou de colorants, succédanés du miel, même mélangés de miel naturel, et Sucres et mélasses caramélisés (à l'excl. des Sucres de canne ou de betterave, du saccharose chimiquement pur, du lactose, du Sucre d'érable, du glucose, du fructose et de leurs sirops)
1703	Mélasses résultant de l'extraction ou du raffinage du Sucre

NOTE MÉTHODOLOGIQUE



VIANDES ET PRODUITS CARNÉS

02	Vianades et abats comestibles
040700	Oeufs d'oiseaux, en coquilles, frais, conservés ou cuits
040721	Oeufs de volailles domestiques, en coquilles, frais (à l'excl. des oeufs fertilisés, destinés à l'incubation)
040729	Oeufs d'oiseaux, en coquilles, frais (à l'excl. des oeufs de volailles domestiques et oeufs fertilisés, destinés à l'incubation)
040790	Oeufs d'oiseaux, en coquilles, conservés ou cuits
0408	Oeufs d'oiseaux, dépourvus de leurs coquilles, et jaunes d'oeufs, frais, séchés, cuits à l'eau ou à la vapeur, moulés, congelés ou autrement conservés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants
0410	Produits comestibles d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs
0504	Boyaux, vessies et estomacs d'animaux (autres que ceux de poissons), entiers ou en morceaux, à l'état frais, réfrigéré, congelé, salé ou en saumure, séché ou fumé
1501	Graisses de porc, y.c. le saindoux, et graisses de volailles, fondues ou autrement extraites (à l'excl. de la stéarine solaire et l'huile de saindoux)
1502	Graisses des animaux des espèces bovine, ovine ou caprine (autres que l'huile et l'oléostarine)
1503	Stéarine solaire, huile de saindoux, oléostéarine, oléomargarine et huile de suif, non-émulsionnées, ni mélangées ni autrement préparées
1505	Graisse de suint et substances grasses dérivées, y.c. la lanoline
1506	Graisses et huiles animales et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des graisses et huiles de porcins, de volailles, de bovins, d'ovins, de caprins, de poissons et de mammifères marins ainsi que de la stéarine solaire, de l'huile de saindoux, de l'oléostéarine, de l'oléomargarine, de l'huile de suif, de la graisse de suint et des substances grasses dérivées)
151610	Graisses et huiles animales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées
1518	Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, cuites, oxydées, déshydratées, sulfurées, soufflées, standolisées ou autrement modifiées chimiquement ; mélanges ou préparations non-alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales ou de fractions non-comestibles de différentes graisses ou huiles, n.d.a.
1520	Glycérol brut ; eaux et lessives glycérineuses
1522	Dé gras ; résidus provenant du traitement des corps gras ou des cires animales ou végétales
1601	Saucisses, saucissons et produits simil., de viande, d'abats ou de sang ; préparations alimentaires à base de ces produits
1602	Préparations et conserves de viande, d'abats ou de sang (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil. ainsi que des extraits et jus de viande)
1603	Extraits et jus de viande, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques

SOUS-FILIÈRE BOEUF

0201	Vianades des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou réfrigérées
------	--

SOUS-FILIÈRE PORC

0203	Vianades des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées
------	--

SOUS-FILIÈRE VOLAILLE

0207	Vianades et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, des volailles du no 0105
------	--

SOUS-FILIÈRE OEUF

040700	Oeufs d'oiseaux, en coquilles, frais, conservés ou cuits
040721	Oeufs de volailles domestiques, en coquilles, frais (à l'excl. des oeufs fertilisés, destinés à l'incubation)
040729	Oeufs d'oiseaux, en coquilles, frais (à l'excl. des oeufs de volailles domestiques et oeufs fertilisés, destinés à l'incubation)
040790	Oeufs d'oiseaux, en coquilles, conservés ou cuits
0408	Oeufs d'oiseaux, dépourvus de leurs coquilles, et jaunes d'oeufs, frais, séchés, cuits à l'eau ou à la vapeur, moulés, congelés ou autrement conservés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants



VINS ET SPIRITUEUX

2203	Bières de malt
2204	Vins de raisins frais, y.c. les vins enrichis en alcool ; moûts de raisins, partiellement fermentés et d'un titre alcoométrique acquis > 0,5 % vol, ou moûts de raisins, additionnés d'alcool, ayant un titre alcoométrique acquis > 0,5 % vol
2205	Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques
2206	Cidre, poiré, hydromel et autres boissons fermentées ; mélanges de boissons fermentées et mélanges de boissons fermentées et de boissons non-alcooliques, n.d.a. (à l'excl. de la bière, des vins de raisins frais, des moûts de raisins ainsi que des vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques)
2207	Alcool éthylique non-dénaturé d'un titre alcoométrique volumique \geq 80 % vol ; alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturés de tous titres
2208	Alcool éthylique non-dénaturé d'un titre alcoométrique volumique < 80 % vol ; eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses (à l'excl. des préparations alcooliques composées des types utilisés pour la fabrication des boissons)

SOUS-FILIÈRE VIN

2204	Vins de raisins frais, y.c. les vins enrichis en alcool ; moûts de raisins, partiellement fermentés et d'un titre alcoométrique acquis > 0,5 % vol, ou moûts de raisins, additionnés d'alcool, ayant un titre alcoométrique acquis > 0,5 % vol
------	--



AUTRES PRODUITS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

0501	Cheveux bruts, même lavés ou dégraissés ; déchets de cheveux
0502	Soies de porc ou de sanglier ; poils de blaireau et autres poils pour la brosse ; déchets de ces soies ou poils
0505	Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes et parties de plumes (même rognées), duvet, bruts ou simpl. nettoyés, désinfectés ou traités en vue de leur conservation ; poudres et déchets de plumes ou de parties de plumes
0506	Os et cornillons, bruts, dégraissés, simpl. préparés (mais non découpés en forme), acidulés ou dégelatinés ; poudres et déchets de ces matières
0507	Ivoire, écaille de tortue, fanons (y.c. les barbes) de baleine ou d'autres mammifères marins, cornes, bois, sabots, ongles, griffes et becs, bruts ou simpl. préparés mais non découpés en forme ; poudres et déchets de ces matières
0508	Corail et matières simil., bruts ou simpl. préparés, mais non autrement travaillés ; coquilles et carapaces de mollusques, de crustacés ou d'échinodermes et os de seiches, bruts ou simpl. préparés, mais non-découpés en forme, leurs poudres et leurs déchets
0510	Ambre gris, castoréum, civette et musc ; cantharides ; bile, même séchée ; glandes et autres substances d'origine animale utilisées pour la préparation de produits pharmaceutiques, fraîches, réfrigérées, congelées ou autrement conservées de façon provisoire
051191	Produits de poissons ou de crustacés, mollusques ou autres invertébrés aquatiques; poissons, crustacés, mollusques ou autres invertébrés aquatiques, morts, impropres à l'alimentation humaine
051199	Produits d'origine animale, n.d.a.; animaux morts, impropres à l'alimentation humaine (à l'excl. des poissons, des crustacés, des mollusques ou autres invertébrés aquatiques)
06	Plantes vivantes et produits de la floriculture
070110	Pommes de terre de semence
100111	Froment (blé) dur, de semence
100191	Froment (blé) tendre et méteil, de semence
100210	Seigle, de semence
100310	Orge, de semence
100410	Avoine, de semence
100510	Maïs de semence
100710	Sorgho à grains, de semence
100821	Millet de semence (à l'excl. du sorgho à grains)
110814	Fécule de manioc [cassave]
110819	Amidons et féculés (à l'excl. des amidons et féculés de froment [blé], de maïs, de pommes de terre et de manioc)

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

AUTRES PRODUITS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES (SUITE)

110820	Inuline
1199	Produits regroupés du chapitre 11
120110	Fèves de soja, destinées à l'ensemencement
1203	Coprah
120710	Noix et amandes de palmistes
120720	Graines de coton, même concassées
120721	Graines de coton, destinées à l'ensemencement
120729	Graines de coton (à l'excl. des semences)
120730	Graines de ricin
120740	Graines de sésame, même concassées
120760	Graines de carthame [Carthamus tinctorius]
120770	Graines de melon
120791	Graines d'oeillette ou de pavot, même concassées
120792	Graines de karité, même concassées
120799	Graines et fruits oléagineux, n.d.a., même concassés (à l'excl. des fruits à coques comestibles, des olives, des fèves de soja, des arachides, du coprah et des graines de lin, de navette, de colza, de tournesol, de coton, de ricin, de sésame, de moutarde, d'oeillette, de melon ou de pavot, ainsi que des noix et amandes de palmiste)
1209	Graines, fruits et spores à ensemencher (à l'excl. des légumes à cosse, du maïs doux, du café, du thé, du maté, des épices, des céréales, des graines et fruits oléagineux ainsi que des graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitocides ou simil.)
1210	Cônes de houblon frais ou secs, même broyés, moulus ou sous forme de pellets ; lupuline
1211	Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitocides ou simil., frais ou secs, même coupés, concassés ou pulvérisés
121229	Algues, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées, non destinées à l'alimentation humaine
121230	Noyaux et amandes d'abricots, de pêches [y.c. des brugnon et nectarines] ou de prunes
121294	Racines de chicorée, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées
121299	Noyaux et amandes de fruits et autres produits végétaux - y.c. les racines de chicorée non-torréfiées de la variété 'Cichorium intybus sativum' -, servant principalement à l'alimentation humaine, n.d.a.
1213	Pailles et balles de céréales brutes, même hachées, moulues, pressées ou agglomérées sous forme de pellets
1214	Rutabagas, betteraves fourragères, racines fourragères, foin, luzerne, trèfle, sainfoin, choux fourragers, lupin, vesces et produits fourragers simil., même agglomérés sous forme de pellets
1299	Produits regroupés du chapitre 12
1301	Gomme laque
130211	Opium
130212	Extraits de réglisse (à l'excl. des extraits contenant > 10% en poids de saccharose ou présentés comme sucreries)
130213	Extraits de houblon
130214	Extraits d'éphédra
130219	Sucs et extraits végétaux (à l'excl. de l'opium et des sucres et extraits végétaux de réglisse et de houblon)
130220	Matières pectiques, pectinates et pectates
130232	Mucilages et épaississants de caroubes, de graines de caroubes ou de graines de guarée, même modifiés
130239	Mucilages et épaississants dérivés des végétaux, même modifiés (à l'excl. de l'agar-agar et des mucilages et épaississants de caroubes, de graines de caroubes ou de graines de guarée)
1399	Produits regroupés du chapitre 13
1401	Bambous, rotins, roseaux, joncs, osiers, raphia, pailles de 4-Céréales nettoyées, blanchies ou teintées, écorces de tilleul et autres matières végétales des espèces principalement utilisées en vannerie ou en sparterie
1404	Produits végétaux, n.d.a.

AUTRES PRODUITS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES (SUITE)

1513	Huiles de coco [coprah], de palmiste ou de babassu et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées
1515	Graisses et huiles végétales (y.c. l'huile de jojoba) et leurs fractions, fixes, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des huiles de soja, d'arachide, d'olive, de palme, de tournesol, de carthame, de coton, de coco [coprah], de palmiste, de babassu, de navette, de colza ou de moutarde)
151620	Graisses et huiles végétales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées
1517	Margarine et autres mélanges ou préparations alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales ou de fractions comestibles de différentes graisses ou huiles (à l'excl. des graisses et huiles et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées, ainsi que des mélanges d'huiles d'olive ou de leurs fractions)
1521	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés
179900	Produits divers du chapitre 17
1801	Cacao en fèves et brisures de fèves, bruts ou torréfiés
1802	Coques, pellicules [pelures] et autres déchets de cacao
2102	Levures, vivantes ou mortes ; autres micro-organismes monocellulaires morts (à l'excl. des micro-organismes monocellulaires conditionnés comme médicaments) ; poudres à lever préparées
2106	Préparations alimentaires, n.d.a.
2199	Produits regroupés du chapitre 21
2301	Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de viandes, d'abats, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques, impropres à l'alimentation humaine ; cretons
230250	Résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements des légumineuses
2303	Résidus d'amidonnerie et résidus simil., pulpes de betteraves, bagasses de cannes à sucre et autres déchets de sucrerie, drêches et déchets de brasserie ou de distillerie, même agglomérés sous forme de pellets
230610	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de coton
230650	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de noix de coco ou de coprah
230660	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de noix ou d'amandes de palmiste
230670	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de germes de maïs
230690	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales (à l'excl. des tourteaux et autres résidus solides de l'extraction des graisses ou huiles de soja, d'arachide, de coton, de lin, de tournesol, de graines de navette ou de colza, de noix de coco ou de coprah et de noix ou d'amandes de palmiste)
2307	Lies de vin ; tartre brut
2308	Glands de chêne, marrons d'Inde, marcs de fruits et autres matières, déchets, résidus et sous-produits végétaux, même agglomérés sous forme de pellets, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, n.d.a.
2309	Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux
24	Tabacs et succédanés de tabac fabriqués

SOUS-FILIÈRE PRÉPARATIONS POUR L'ALIMENTATION DES ANIMAUX

2309	Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux
------	---

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

AUTRES PRODUITS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES (SUITE)

SOUS-FILIÈRE SEMENCES ET PLANTS (NC8)			
Position douanière	Produit	Position douanière	Produit
Chapitre 06	Plants de :	Chapitre 12	Semences de :
06012010		12 01 10 00	Soja
6 02 10 10		12 02 30 00	Arachide
06021090		12 04 00 10	Lin
06022010		12 05 10 10	Colza Navette
06022090		12 06 00 10	Tournesol
06 02 90 30	Fraisiers et légumes	12 07 21 00	Coton
06 02 90 45	Boutures racinées et jeunes plants	12 07 40 10	Sésame
		12 07 50 10	Moutarde
		12 07 91 10	Oeillette
Chapitre 07	Semences de :	12 07 99 20	Autres oléagineux
07 01 10 00	Pommes de terre	12 07 99 91	Graines de chanvre
07 03 10 11	Plants d'oignons	12 09 10 00	Betteraves sucrières
07 12 90 11	Maïs doux (hybrides)	12 09 21 00	Luzeerne
07 13 10 10	Pois (Pisum sativum)	12 09 22 10	Trèfle Violet
07 13 33 10	Haricot commun	12 09 22 80	Autres trèfles
		12 09 23 11	Fétuque des prés
		12 09 23 15	Fétuque rouge
		12 09 23 80	Autres fétuques
Chapitre 10	Semences de :	12 09 25 10	Ray-grass italien
10 01 11 00	Blé dur	12 09 25 90	Ray-grass anglais
10 01 91 10	Épeautre	12 09 29 45	Fléole des prés, vesces, pat. Com., dactyle, agrostides
10 01 91 20	Blé tendre	12 09 29 50	Lupins
10 02 10 00	Seigle	12 09 29 60	Betteraves autres
10 03 10 00	Orge	12 09 29 80	Autres fourragères
10 04 10 00	Avoine	12 09 30 00	Graines de fleurs (herbacées)
10 05 10 13	Maïs hybrides 3 voies	12 09 91 30	Betteraves rouges « à salade »
10 05 10 15	Maïs hybrides simples	12 09 91 80	Graines potagères
10 05 10 18	Maïs autres hybrides	12 09 99 10	Graines forestières
10 05 10 90	Maïs autres autres	12 09 99 91	Graines ornementales
10 06 10 10	Riz	12 09 99 99	Autres (nda)
10 07 10 10	Sorgho hybride		
10 07 10 90	Autres sorgho		
10 08 21 00	Millet		



BIODIESEL

3826	Biodiesel et ses mélanges, ne contenant pas d'huiles de pétrole ni de minéraux bitumineux ou en contenant moins de 70 % en poids
------	--



BOIS ET DÉRIVÉS

4401	Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes simil. ; bois en plaquettes ou en particules ; sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, boulettes ou sous formes simil.
440290	Charbon de bois (y.c. le charbon de coques ou de noix), même aggloméré (à l'excl. du charbon de bambou, des fusains et du charbon de bois conditionné comme médicament, mélangé d'encens ou activé)
4403	Bois bruts, même écorcés, désaubiés ou équarris (à l'excl. des bois simpl. dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil., des traverses en bois pour voies ferrées ou simil. ainsi que des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.)
4404	Bois feuillards ; échelas fendus ; pieux et piquets en bois, appointés, non-sciés longitudinalement ; bois simpl. dégrossis ou arrondis, non-tournés ni courbés ni autrement travaillés, pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil. ; bois en éclisses, lames, rubans et simil. (sauf bois feuillards coupés en longueur et munis d'encoches aux extrémités, bois pour montures de brosses et ébauches de formes pour chaussures)
4405	Laine [paille] de bois ; farine de bois, c'est-à-dire la poudre de bois passant, avec au maximum 8% en poids de déchets, au tamis ayant une ouverture de mailles de 0,63 mm
4406	Traverses en bois pour voies ferrées ou simil.
4407	Bois sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm
4408	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqué ou pour autres bois stratifiés simil. et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés, assemblés bord à bord ou en bout, d'une épaisseur <= 6 mm
440910	Bois de conifères, y.c. les lames et frises pour parquets, non-assemblées, profilés "languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou simil." tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout
440922	Bois tropicaux (y.c. les lames et frises pour parquets, non assemblées), profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou simil.) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout
440929	Bois (y.c. les lames et frises pour parquets, non assemblées), profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou simil.) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout (à l'excl. des bois de conifères, des bois en bambou et des bois tropicaux)
4410	Panneaux de particules, panneaux dits 'oriented strand board' [OSB] et panneaux similaires [p.ex. 'waferboards'], en bois ou en autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques (à l'excl. des panneaux de fibres, des panneaux de particules plaqués, des panneaux cellulaires en bois ainsi que des panneaux constitués par des matières ligneuses agglomérées avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux)
4411	Panneaux de fibres de bois ou autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou autres liants organiques (sauf carton, panneaux de particules, même stratifiés avec un ou plusieurs panneaux de fibres, bois stratifiés à âme en panneaux de fibres, panneaux cellulaires en bois dont les deux faces sont constituées par un panneau de fibres et panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)
441231	Bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm, ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux (à l'excl. des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)
441233	Bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm, ayant au moins un pli extérieur en bois autre que de conifères, des espèces aulne (Alnus spp.), frêne (Fraxinus spp.), hêtre (Fagus spp.), bouleau (Betula spp.), cerisier (Prunus spp.), châtaignier (Castanea spp.), orme (Ulmus spp.), eucalyptus (Eucalyptus spp.), caryer (Carya spp.), marronnier (Aesculus spp.), tilleul (Tilia spp.), érable (Acer spp.), chêne (Quercus spp.), platane (Platanus spp.), peuplier (Populus spp.), robinier (Robinia spp.), tulipier (Liriodendron spp.) ou noyer (Juglans spp.), à l'excl. des bois de bambou, des panneaux en bois dits "densifiés", des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

BOIS ET DÉRIVÉS (SUITE)

441234	Bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm, ayant au moins un pli extérieur en bois autre que de conifères non dénommés dans le n°4412 33, à l'excl. des bois de bambou, des panneaux en bois dits "densifiés", des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)
441239	Bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm (à l'excl. de bambou, des bois contre-plaqués des sous-positions 4412.31 et 4412.32, des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles) autres
441294	Bois plaqués et bois stratifiés simil., à âme panneautée, lattée ou lamellée (à l'excl. de bambou, des bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm, des panneaux dits 'densifiés', des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)
441299	Bois plaqués et bois stratifiés simil., sans âme panneautée, lattée ou lamellée (à l'excl. de bambou, des bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm, des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)
4413	Bois dits 'densifiés', en blocs, planches, lames ou profilés
4414	Cadres en bois pour tableaux, photographies, miroirs ou objets simil.
4415	Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages simil., en bois ; tambours [tourets] pour câbles, en bois ; palettes simples, palettes-caisses et autres plateaux de chargement, en bois ; rehausse de palettes en bois (à l'excl. des cadres et conteneurs spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs modes de transport)
4416	Futailles, cuves, baquets et autres ouvrages de tonnellerie et leurs parties reconnaissables, en bois, y.c. les merrains
4417	Outils, montures et manches d'outils, montures de brosses, manches de balais ou de brosses, en bois ; formes, embauchoirs et tendeurs pour chaussures, en bois (à l'excl. des moules du n° 8480, des formes de chapellerie ainsi que des machines et parties de machines, en bois)
441810	Fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles, en bois
441820	Portes et leurs cadres, chambranles et seuils, en bois
441840	Coffrages pour le bétonnage, en bois (à l'excl. des panneaux en bois contre-plaqués)
441850	Bardeaux ['shingles' et 'shakes'], en bois
441860	Poteaux et poutres, en bois
441874	Panneaux assemblés pour revêtement de sols mosaïques, en bois (à l'excl. des panneaux en bambou ou ayant au moins la couche supérieure en bambou)
441875	Panneaux assemblés pour revêtement de sols, en bois (à l'excl. des panneaux en bambou ou ayant au moins la couche supérieure en bambou)
441879	Panneaux assemblés pour revêtement de sol, en bois (à l'excl. des panneaux en bambou ou ayant au moins la couche supérieure en bambou, des panneaux pour revêtement de sol mosaïques, et des panneaux multicouches)
441899	Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y.c. les panneaux cellulaires (à l'excl. de ceux en bambou, des fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles, des portes et leurs cadres, chambranles et seuils, des coffrages pour le bétonnage, des bardeaux [shingles et shakes], des poteaux et poutres, des panneaux assemblés pour revêtement de sol ainsi que des constructions préfabriquées)
4419	Articles en bois pour la table ou la cuisine (à l'excl. des articles d'ameublement, des objets d'ornement, des ouvrages de tonnellerie, des parties d'articles en bois pour la table ou la cuisine, des balais, des brosses ainsi que des tamis et cribles à main)
4420	Bois marquetés et bois incrustés ; coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie et ouvrages simil., en bois ; statuettes et autres objets d'ornement, en bois ; articles d'ameublement en bois (à l'excl. des meubles, des appareils d'éclairage et des parties de meubles et d'appareils d'éclairage)
4421	Ouvrages en bois, n.d.a.
47	Pâtes de bois ou d'autres matières cellulosiques; déchets et rébus de papier ou de carton
48	Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose, en papier et en carton
940161	Sièges, avec bati en bois, rembourrés (non transformables en lits)
940169	Sièges, avec bati en bois, non rembourrés
940330	Meubles de bureau en bois (sauf sièges)
940340	Meubles de cuisine, en bois (sauf sièges)
940350	Meubles pour chambres à coucher, en bois (sauf sièges)
940360	Meubles en bois (autres que pour bureaux, cuisines ou chambres à coucher et autres que sièges)

SOUS-FILIÈRE BOIS

4401	Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes simil. ; bois en plaquettes ou en particules ; sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, boulettes ou sous formes simil.
------	--



MACHINISME AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

3923	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques
690990	Auges, bacs et récipients simil. en céramique, pour l'économie rurale; cruchons et récipients simil. de transport ou d'emballage en céramique (sauf éprouvettes graduées polyvalentes pour laboratoires, cruches et jarres de magasin et articles de ménage)
841720	Fours non-électriques, de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie
841931	Séchoirs pour produits agricoles
841981	Appareils et dispositifs pour la préparation de boissons chaudes ou la cuisson ou le chauffage des aliments (sauf appareils domestiques)
842111	Écrémeuses centrifuges
842230	Machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants; machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues; appareils à gazéifier les boissons
842240	Machines et appareils à emballer ou à empaqueter les marchandises, y.c. les machines et appareils à emballer sous film thermorétractable (à l'excl. des machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants et des machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues)
842441	Pulvérisateurs portables pour l'agriculture ou l'horticulture
842449	Pulvérisateurs pour l'agriculture ou l'horticulture (à l'excl. de ceux portables)
842481	Machines et appareils mécaniques, même à main, à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, pour l'agriculture ou l'horticulture
842482	Machines et appareils mécaniques, même à main, à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, pour l'agriculture ou l'horticulture (à l'excl. des pulvérisateurs)
8432	Machines, appareils et engins agricoles, sylvicoles ou horticoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture ; rouleaux pour pelouses ou terrains de sport, et leurs parties (à l'excl. des pulvérisateurs, appareils d'arrosage et poudreuses)
8433	Machines, appareils et engins pour la récolte et le battage des produits agricoles, y.c. les presses à pailles ou à fourrage ; tondeuses à gazon et faucheuses ; machines pour le nettoyage ou le triage des oeufs, fruits ou autres produits agricoles, et leurs parties (autres que pour le nettoyage ou le triage des grains et légumes sec du n° 8437)
8434	Machines à traire et autres machines et appareils de laiterie, et leurs parties (à l'excl. des appareils réfrigérants ou des installations pour traitement thermique, écrémeuses, centrifugeuses de clairçage, filtres-presses et autres appareils de filtrage)
8435	Presses et pressoirs, fouloirs et machines et appareils analogues pour la fabrication du vin, du cidre, des jus de fruits ou de boissons simil., et leurs parties (à l'excl. des machines, appareils et dispositifs pour le traitement de ces boissons, y.c. les centrifugeuses, les filtres-presses et autres appareils de filtrage et sauf les appareils électroménagers)
8436	Machines et appareils, n.d.a., pour l'agriculture, la sylviculture, l'horticulture, l'aviculture ou l'apiculture, y.c. les germeoirs comportant des dispositifs mécaniques ou thermiques et les couveuses et éleveuses pour l'aviculture, et leurs parties
8437	Machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs ; machines et appareils pour la minoterie ou le traitement des céréales ou légumes secs, et leurs parties (autres que les machines et appareils du type agricole, les installations de traitement thermique, lesessoreuses centrifuges et les filtres à air)
8438	Machines et appareils, n.d.a. dans le chapitre 84, pour la préparation ou la fabrication industrielles d'aliments ou de boissons, et leurs parties (autres que les machines et appareils pour l'extraction ou la préparation des huiles ou graisses végétales fixes ou animales)
8701	Tracteurs (à l'excl. des chariots-tracteurs du n° 8709)
871620	Remorques et semi-remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, pour usages agricoles



ENGRAIS ET PRODUITS PHYTOSANITAIRES



31	Engrais
3808	38.08 Insecticides, antirongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, désinfectants et produits similaires, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles tels que rubans, mèches et bougies soufrés et papier tue-mouches



LES PERFORMANCES À L'EXPORT DES FILIÈRES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES
SITUATION EN 2020
édition mai 2021

Directrice de la publication : Christine Avelin
Rédaction : direction Marchés, études et prospective / Direction Générale de la performance économique et environnementale des entreprises (MAA)
Conception et réalisation : service Communication / Impression : service Arborial

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 / 93555 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 73 30 30 00 ■ www.franceagrimer.fr

 FranceAgriMer
 @FranceAgriMerFR